

## Accidents du Travail & Maladies Professionnelles au Régime Agricole

### **Une mobilisation de la MSA vis-à-vis des jeunes apprenants**

La MSA manifeste son intérêt à l'égard de tous les secteurs d'activités et de toutes les populations agricoles.

Dans ce cadre, ses missions se confondent avec sa volonté d'être proche de ces secteurs et de ces populations pour appréhender au mieux leurs particularités et leurs besoins d'accompagnement.

Les jeunes, qu'ils soient apprenants en formation initiale ou nouveaux arrivants sur le marché du travail, sont les travailleurs de demain.

Il est donc naturel pour la MSA de :

- s'impliquer sur tous les projets qui visent à sensibiliser ces élèves et apprentis aux risques des accidents du travail et des maladies professionnelles,
- participer aux démarches permettant la mise en place de meilleures politiques ou actions de prévention incluant les jeunes.

### **Une étude sur l'accidentologie essentielle pour aider à prévenir les risques professionnels**

La connaissance de la sinistralité des accidents du travail et des maladies professionnelles s'insère dans cette logique d'implication, de participation aux démarches de prévention, et correspond à une étape essentielle dans l'approche d'un secteur d'activité ou d'une population au travail.

En effet, elle permet aux équipes chargées de la Santé-Sécurité au travail de se concentrer sur les politiques à mener. C'est une articulation primordiale, non pas pour dicter les politiques à appliquer, mais pour aider à l'élaboration de ces politiques.

Les apprentis et élèves de l'enseignement technique agricole représentant plus de 16% de l'ensemble des populations salariés agricoles. L'importance d'analyser leur sinistralité ATMP est autant une évidence qu'un besoin pour la prévention des risques professionnels.

Un tel rapport, spécifique à ces deux populations, repose sur plusieurs intérêts :

- se concentrer sur l'essentiel de la sinistralité et resserrer l'analyse autour des accidents du travail relatifs à l'apprentissage d'un métier,
- étudier une accidentologie tenant lieu aux caractéristiques atypiques par rapport à l'ensemble du régime des salariés,
- analyser les données sur la durée avec des évolutions chiffrées pour être au plus près de la réalité actuelle.

### **Un engagement de la MSA dans la « Convention cadre pour l'intégration de la Santé-Sécurité Travail dans l'enseignement agricole »**

Depuis de nombreuses années, la MSA, grâce à ses services de Santé-Sécurité au Travail, a pu développer toute une gamme d'actions et tout un réseau d'interlocuteurs privilégiés pour intervenir dans les établissements d'enseignements techniques agricoles ainsi que dans les entreprises et centres de formation professionnelle, en vue de dispenser formations et messages, liés à la prévention, aux élèves, apprentis et nouveaux arrivants.

Pour toutes ces raisons, résonnait comme une évidence la signature en 2018, par la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole, de la troisième *Convention cadre pour l'intégration de la Santé-Sécurité Travail dans l'enseignement agricole*, en partenariat avec les Ministères de l'Agriculture et du Travail. Cette Convention, conclue pour une durée de cinq ans, définit sept axes prioritaires dont un sur le partage des données sur l'accidentologie.

Le présent rapport sur la sinistralité, réalisé par la CCMSA, est une mise en œuvre concrète de cet axe prioritaire.

<b>Synthèse</b> .....	<b>7</b>
<b>Préambule</b> .....	<b>14</b>
Périmètre d'étude .....	15
Compréhension de la signalétique .....	16
<b>I. La population des apprentis agricoles et des élèves de l'enseignement agricole</b> .....	<b>17</b>
• Indicateurs de population des apprentis agricoles .....	18
• Indicateurs de population des apprentis agricoles 2016 .....	19
• Répartition régionale des apprentis agricoles .....	20
• Secteurs d'activité choisis par les apprentis agricoles .....	21
• Indicateurs de population des élèves agricoles sur la période 2012-2016 .....	22
• Indicateurs de population des élèves agricoles 2016 .....	23
• Répartition régionale des élèves agricoles .....	24
• Classement des secteurs d'activité par importance de leur population au Régime Agricole .....	25
• Situation des population étudiées .....	26
<b>II. Dénombrement et coûts des ATMP</b> .....	<b>27</b>
II.1. Poids de chaque type d'ATMP concernant les apprentis agricoles et les élèves de l'enseignement agricole .....	28
• Le poids des différents types d'ATMP chez les salariés agricoles (toutes filières) .....	29
• Le poids des différents types d'ATMP chez les apprentis agricoles .....	30
• Le poids des différents types d'ATMP chez les élèves agricoles .....	31
• Représentation des différents types d'ATMP .....	32

• ATMP des Apprentis agricoles et des Elèves de l'enseignement agricole .....	33
• Evolution des différents types d'ATMP .....	34
<b>II.2. Poids des apprentis agricoles et des élèves de l'enseignement agricole sur le régime ATMP en agriculture .....</b>	<b>35</b>
• Le poids des accidents du travail proprement dits des apprentis agricoles .....	36
• Le poids des accidents de trajet des apprentis agricoles .....	37
• Le poids des maladies professionnelles dits des apprentis agricoles .....	38
• Le poids des différents types d'ATMP des apprentis agricoles sur l'ensemble des ATMP .....	39
• Le poids des accidents du travail proprement dits des élèves agricoles .....	40
• Le poids des accidents de trajet des élèves agricoles .....	41
• Le poids des maladies professionnelles dits des élèves agricoles .....	42
• Le poids des différents types d'ATMP des élèves agricoles sur l'ensemble des ATMP .....	43
<b>II.3. Sélection des AT selon leurs caractéristiques, et prise en compte de l'âge des victimes .....</b>	<b>44</b>
• Les AT hors pause repas et sport .....	45
• Les AT hors pause repas et sport chez les apprentis agricoles .....	46
• Les AT hors pause repas et sport chez les élèves agricoles .....	47
• Dénombrement des AT hors pause repas et sport .....	48
• Représentation des AT (hors pause repas et sport) par classes d'âges .....	49
• Sélection des AT (hors pause repas et sport) et comparaison des victimes selon l'âge .....	50
<b>III. Les principaux indicateurs de sinistralité des accidents du travail et de trajet .....</b>	<b>51</b>
<b>III.1. Les classements des secteurs par importance de leur sinistralité au Régime Agricole .....</b>	<b>52</b>
• Classements des secteurs d'activité du Régime Agricole selon la sinistralité des accidents du travail .....	53
• Classement des secteurs d'activité du Régime Agricole selon la sinistralité des accidents de trajet .....	54

<b>III.2. Les indicateurs de suivi de la sinistralité .....</b>	<b>55</b>
III.2.1. Les principaux indicateurs pour les apprentis agricoles .....	56
• Indicateurs de sinistralité des accidents du travail .....	57
• Indicateurs de sinistralité des accidents de trajet .....	58
• Indicateurs comparés des accidents : sinistralité des apprentis agricoles versus niveau national .....	59
III.2.2. Les apprentis agricoles : focus sur les indicateurs des tranches d'âges « plus ou moins de 18 ans » .....	60
• Indicateurs de sinistralité des accidents du travail des moins de 18 ans .....	61
• Indicateurs de sinistralité des accidents du travail des 18 ans et plus .....	62
• Indicateurs de sinistralité des accidents de trajet des moins de 18 ans .....	63
• Indicateurs de sinistralité des accidents de trajet des 18 ans et plus .....	64
• Indicateurs comparés : sinistralité AT des apprentis agricoles selon les tranches d'âges .....	65
III.2.3. Les principaux indicateurs pour les élèves agricole .....	66
• Indicateurs de sinistralité des accidents du travail .....	67
• Indicateurs de sinistralité des accidents de trajet .....	68
• Indicateurs comparés des accidents : sinistralité des élèves agricoles versus niveau national .....	69
III.2.4. Les apprentis agricoles : focus sur les indicateurs des tranches d'âges « plus ou moins de 18 ans » .....	70
• Indicateurs de sinistralité des accidents du travail des moins de 18 ans .....	71
• Indicateurs de sinistralité des accidents du travail des 18 ans et plus .....	72
• Indicateurs de sinistralité des accidents de trajet des moins de 18 ans .....	73
• Indicateurs de sinistralité des accidents de trajet des 18 ans et plus .....	74
• Indicateurs comparés : sinistralité AT des élèves agricoles selon les tranches d'âges .....	75

<b>IV. Les accidents graves non mortels et les accidents mortels</b> .....	<b>76</b>
IV.1. Les accidents du travail graves non mortels .....	77
• Comparaison entre les secteurs des accidents du travail graves non mortels .....	78
• Les accidents graves non mortels chez les apprentis et élèves agricoles .....	79
IV.2. Les accidents mortels .....	80
• Les accidents mortels chez les apprentis agricoles .....	81
• Les accidents mortels chez les élèves agricoles .....	82
• Les accidents mortels chez les apprentis et élèves agricoles .....	83
<b>V. Les accidents de la route</b> .....	<b>84</b>
V.1. Accidents de la route touchant les apprentis agricoles .....	85
• Dénombrement des accidents de la route chez les apprentis agricoles .....	86
• Les véhicules impliqués dans les accidents de la route chez les apprentis agricoles .....	87
• Accidents de la route* et apprentis agricoles .....	88
V.2. Accidents de la route touchant les élèves agricoles .....	89
• Dénombrement des accidents de la route chez les élèves agricoles .....	90
• Les véhicules impliqués dans les accidents de la route chez les élèves agricoles .....	91
• Accidents de la route et élèves agricoles .....	92
<b>VI. Les principales caractéristiques des AT et des victimes</b> .....	<b>93</b>
VI.1. Représentation des hommes et des femmes, victimes d'accidents de travail et de trajet chez les apprentis agricoles et élèves des établissements d'enseignement agricole .....	94
• Caractéristiques selon le sexe des apprentis agricoles victimes d'accidents du travail .....	95
• Caractéristiques selon le sexe des apprentis agricoles victimes d'accidents de trajet .....	96
• Caractéristiques selon le sexe des élèves agricoles victimes d'accidents du travail .....	97
• Caractéristiques selon le sexe des élèves agricoles victimes d'accidents de trajet .....	98
• Comparaison des AT selon le sexe de la victime chez les apprentis et élèves agricoles .....	99

VI.2. Caractéristiques des accidents de travail et des blessures corporelles des victimes .....	100
• Localisation des lésions chez les apprentis victimes d'AT .....	101
• Localisation des lésions chez les élèves victimes d'AT .....	102
• La nature des lésions des AT chez les apprentis agricoles .....	103
• La nature des lésions des AT chez les élèves agricoles .....	104
• Caractéristiques des AT pour les apprentis agricoles .....	105
• Caractéristiques des AT pour les élèves agricoles .....	107
• Caractéristiques des AT chez les apprentis et élèves agricoles .....	109
VI.3. Répartition géographique des accidents concernant les apprentis agricoles et les élèves de l'enseignement agricole .....	110
• Répartition régionale des accidents du travail et de trajet des apprentis agricoles .....	111
• Répartition régionale des accidents du travail et de trajet des élèves agricoles .....	112
<b>VII. Les principaux risques des AT .....</b>	<b>113</b>
• Les quatre principaux risques suivis au Régime Agricole .....	114
<b>VIII. Les maladies professionnelles .....</b>	<b>115</b>
VIII.1. Les tableaux de maladies professionnelles les plus représentées .....	116
• Les principales maladies professionnelles des salariés et non-salariés au Régime Agricole (tous secteurs) .....	117
• Les principales maladies professionnelles des apprentis agricoles .....	118
• Les principales maladies professionnelles des élèves agricoles .....	119
VIII.2. Répartition Homme / Femme des maladies professionnelles .....	120
• Caractéristiques selon le sexe des apprentis agricoles victimes de maladies professionnelles .....	121
• Caractéristiques selon le sexe des élèves agricoles victimes de maladies professionnelles .....	122
• Les maladies professionnelles chez les apprentis et élèves agricoles .....	123
<b>Annexes .....</b>	<b>124</b>

Résumé

# Synthèse

## Analyse spécifique des accidents du travail et des maladies professionnelles des apprentis agricoles et des élèves de l'enseignement agricole

Les populations « apprenantes » (apprentis agricoles et élèves de l'enseignement technique agricole) dans le monde du travail ont des particularités liées à leur rapport au travail et aux tâches réalisées les distinguant des autres travailleurs. L'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles (ATMP) qui les concernent nécessitent d'aborder séparément ces populations des autres salariés.

A partir des bases de données des déclarations d'ATMP reçues à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) dont dépendent les apprentis agricoles et les élèves de l'enseignement, la présente étude a pour objectif d'apporter un éclairage statistique, sur la période 2012-2016. Cette analyse contribue à la connaissance plus globale des risques encourus par ces deux populations dans le monde du travail au moment de leur apprentissage.

## Descriptif des populations des apprentis agricoles et des élèves de l'enseignement agricole

### Des populations qui représentent un poids conséquent au regard des secteurs d'activités classiques mais dont les effectifs sont en nette diminution depuis les dernières années

Classées parmi les 10 secteurs d'activités les plus fournis en nombre de salariés (les apprentis représentent 3,4 % des effectifs salariés agricoles, les élèves 13,3 %), ces deux populations ont des caractéristiques atypiques par rapport à l'ensemble du régime des salariés (plus de femmes chez les élèves, moins chez les apprentis, entre 25 et 60 % des individus ont moins de 18 ans, etc.). Leurs effectifs diminuent sur la

période 2012-2016, contrairement à l'ensemble des salariés agricoles (les apprentis reculent de 10,0 % et les élèves agricoles de 6,7 %).

### Une différence de répartitions du nombre et des coûts des différents types d'ATMP entre l'ensemble des secteurs du Régime Agricole et les deux populations apprentis-élèves agricoles

Au Régime Agricole des salariés, les AT sont prépondérants (88,0 % des ATMP et 67,6 % des dépenses), les accidents de trajet limités, et les coûts des MP sont très élevés (25,3 % des indemnisations). Cette répartition n'est pas à l'image de celle des ATMP des populations apprenties et scolaires, avec, pour celles-ci, des MP inexistantes et des accidents de trajet importants en nombre et en coûts (26,9 % des coûts chez les apprentis, et 22,4 % chez les élèves).

## Données de sinistralité ATMP globales concernant les apprentis agricoles et les élèves de l'enseignement agricole

### Une sinistralité globalement à la baisse en données brutes à relativiser au vu de l'évolution des populations concernées, et par rapport au nombre de cas survenus

Le nombre d'accidents du travail et de trajet diminue, avec une disparité des évolutions concernant les maladies professionnelles. Sur la période 2012-2016, les ATMP baissent de 6,2 % pour les apprentis alors que ceux des élèves reculent de 27,6 %. Toutefois les MP augmentent pour les élèves et diminuent pour les apprentis.

S'il est nécessaire de préciser la difficulté d'interprétation due à un nombre d'occurrences rendant les résultats parfois statistiquement peu significatifs (très peu de cas de MP, nombre d'accidents de trajet limités), cependant la hausse de la sinistralité pour les apprentis, et la baisse pour les élèves sont réelles.

Les ATMP des élèves agricoles connaissent une réelle diminution au regard de l'évolution de la population concernée (baisse de 27,6 % du nombre d'ATMP contre une baisse de 6,7 % des effectifs), en revanche, la sinistralité des apprentis diminue moins vite que sa population et moins que l'ensemble des secteurs (6,0 % de diminution des ATMP dans le même temps la population recule de 10 %.).

### **Les apprentis : une population « surreprésentée » au niveau des accidents mais des coûts en général bien inférieurs à ceux de l'ensemble des autres secteurs**

Si les maladies professionnelles sont quasi inexistantes, le poids des accidents est bien supérieur au poids de la population des apprentis (1,5 à 3 fois plus « lourde » selon le type d'accidents qu'elle ne pèse au niveau des effectifs, ce qui se traduit par un taux de fréquence des AT assez élevé). Toutefois le coût moyen des ATMP est 2 à 8 fois inférieur pour les apprentis (avec 1 300 euros de moyenne pour un AT, 3 600 euros pour un accident de trajet et 3 000 euros pour une MP).

### **Les élèves : une population « sous-représentée » au niveau des accidents et des coûts en général bien inférieurs à ceux de l'ensemble des autres secteurs**

Si le nombre de maladies professionnelles est très faible, à la différence des apprentis le poids des accidents est inférieur au poids de la population des élèves (les accidents de travail proprement dits et les accidents de trajet ont des poids respectifs de 11,0 % et 8,0 % sur l'ensemble des ATMP du Régime Agricole, or, le nombre d'élèves représente 13,3 % de l'ensemble des salariés agricoles). Par conséquent l'indice de fréquence global des AT est en dessous de la moyenne nationale.

Le coût moyen d'un AT est 9 fois inférieur pour les élèves que pour les salariés agricoles dans leur ensemble.

## **Une étude recentrée sur l'accidentologie relative aux activités et tâches réellement liées à l'apprentissage métier**

**L'objectif de l'étude étant d'avoir une approche de la connaissance de l'accidentologie « réelle » en matière d'apprentissage et de scolarité, des filtres ont été appliqués sur les caractéristiques des accidents pour retenir les accidents de travail adéquates**

Les populations ont des activités « hors travail » spécifiques notamment liées aux pauses repas et aux activités sportives. L'étude retient exclusivement les accidents en relation avec « l'activité de travail ».

Ainsi, pour les 2/3 de l'étude, les accidents du travail proprement dits sont filtrés : ne sont retenus que ceux « hors pause repas et sport sauf si lien avec des animaux d'élevage » dans le but de rester au plus près d'une accidentologie « métier ».

**Ce resserrement autour des accidents réellement en lien avec l'apprentissage métier contribue à la diminution du nombre de cas pris en compte mais met en relief une forte accidentologie chez les apprentis de moins de 18 ans.**

La sélection diminue le nombre de cas de 7,2 % pour les accidents du travail proprement dits chez les apprentis, et de 36,3 % chez les élèves. Alors qu'ils constituent un quart de la population des apprentis, les moins de 18 ans concentrent plus du tiers des accidents de travail proprement dits (37,3 %). Pour les élèves la proportion des moins de 18 ans représente 59,0 % des individus et quasiment trois quarts des victimes (72,2 %). Les plus jeunes sont donc particulièrement soumis aux risques dans ces deux secteurs.

## Les principaux indicateurs de sinistralité des accidents du travail et des maladies professionnelles pour les populations étudiées

### Les apprentis agricoles

**Une accidentologie plus fréquente chez les apprentis que dans l'ensemble des secteurs mais une moindre « gravité » au regard de la plupart des indicateurs**

Le nombre d'accidents du travail est bien supérieur à la moyenne nationale (taux de fréquence de 45,8 contre 41,7 pour les autres secteurs confondus ; indice de fréquence de 62,9 travailleurs accidentés sur 1 000 apprentis, contre 45,2 pour l'ensemble des secteurs) avec une tendance à la hausse.

Les accidents de trajet touchent trois fois plus de personnes que la moyenne tous secteurs. Toutefois la durée moyenne d'arrêt est quasiment moitié moindre pour les accidents.

**Des accidents 2 à 3 fois plus fréquents chez les apprentis agricoles de moins de 18 ans mais d'une moindre gravité**

On dénombre 79 accidents du travail proprement dits par millions d'heures travaillées par les apprentis agricoles de « moins de 18 ans », et 98 pour 1 000 apprentis agricoles de cette tranche d'âge. Chez ceux de « 18 ans et plus » ces chiffres sont respectivement de 36,6 et 51,8 (quasiment 2 fois moins élevés).

Concernant les accidents de trajet, l'indice de fréquence est de 19,6 pour les moins de 18 ans et de 6 pour les plus de 18 ans.

L'évolution tend vers une augmentation du nombre de cas pour les deux tranches d'âges sur la période 2012-2016.

Des indicateurs de gravité plus « favorables » aux apprentis de « moins de 18 ans » : les apprentis de « moins de 18 ans » connaissent une gravité légèrement plus faible que celle des « 18 ans et plus » au regard des indicateurs relatifs aux taux d'IPP et à la durée moyenne d'arrêt.

### Les élèves des établissements d'enseignement agricole

**Une accidentologie beaucoup moins élevée chez les élèves de l'enseignement agricole que dans l'ensemble des secteurs, de surcroît en baisse sur la période 2012-2016**

Les élèves agricoles ont eu 16 accidents de travail proprement dits de moins par millions d'heures travaillées sur la période 2012-2016 que l'ensemble des salariés agricoles, ce qui représente 22 AT de moins pour 1 000 travailleurs. Pour les accidents de trajet cette différence au bénéfice des élèves se trouve à peine moins marquée (1,6 fois moins d'accidents au bénéfice des élèves).

La gravité des accidents de trajet semble établie pour les élèves. En revanche bien que moins « graves » en terme de réparation (taux d'IPP), le nombre de jours d'arrêt est plus important pour les AT proprement dits que chez les autres salariés.

Sur la période 2012-2016, on constate une baisse des accidents s'accompagnant d'une diminution de la gravité des accidents.

**Les moins de 18 ans plus affectés que les plus âgés**

La sinistralité est 1,5 fois plus élevée pour les « moins de 18 ans ». On dénombre 14 AT de plus par millions d'heures travaillées et plus de 12 AT de plus pour 1 000 élèves.

Les accidents de trajet sont pratiquement deux fois plus fréquent, pour les « moins de 18 ans » (indice de fréquence de 2,3 pour les élèves de « moins de 18 ans » et de 1,3 pour ceux de « 18 ans et plus »). Les plus de 18 ans ont des indicateurs pour la plupart d'entre eux en dessous de la sinistralité des salariés agricoles dans leur ensemble. L'évolution à la baisse qui touche l'ensemble des tranches d'âges est cependant bien plus marquée en nombre d'accidents chez les moins de 18 ans.

## Les accidents graves non mortels

**Une situation des AT graves non mortels en opposition à celle de l'ensemble des secteurs. Une proportion d'AT graves non mortels moins élevée que pour l'ensemble des secteurs. Mais une l'évolution en forte augmentation ayant un impact sur le total des indemnités versées aux victimes, malgré un coût moyen encore inférieur à celui observé chez les salariés agricoles**

Si les AT graves non mortels représentent 7,8 % des accidents du travail proprement dits au régime des salariés agricoles, chez les apprentis agricoles et les élèves agricoles ce poids n'est respectivement que de 3,3 % et 2,3 %.

Cependant, sur la période 2012-2016, le secteur des élèves agricoles a vu ce taux s'élever de 14,6 %. Ainsi en données brutes le nombre d'AT graves non mortels a pratiquement augmenté d'un tiers pour les apprentis (+ 29,2 %). Bien qu'inférieurs de plus de 10 % comparativement à l'ensemble des secteurs, les AT graves non mortels des apprentis n'en regroupent pas moins 52,7 % des indemnités du régime AT.

Quant aux élèves agricoles, ce secteur se rapproche des données générales, avec 61,2 % des indemnités versées au titre du régime AT dues au AT graves non mortels.

## Les accidents mortels

**Un taux de mortalité légèrement supérieur chez les apprentis et très inférieur chez les élèves, et une mortalité principalement due aux accidents de la route**

Malgré la difficulté d'appréciation de valeurs statistiquement non significatives, on peut faire deux remarques : les taux de mortalité dans ces secteurs s'éloignent de ceux constatés au niveau de l'ensemble des secteurs, et ils sont opposés entre eux.

Alors que les apprentis agricoles connaissent un taux de 0,085 accidents mortels pour 1 000 individus, soit un chiffre au-dessus de la moyenne de l'ensemble des secteurs des salariés, les élèves agricoles sont parmi les moins touchés (0,009 décès pour 1 000 élèves).

Les accidents de trajets mortels sont supérieurs en nombre aux accidents du travail mortels. Ils regroupent les deux tiers des accidents mortels survenus sur la période 2012-2016. Si « accident de trajet » ne signifie pas forcément « accident de la route », bon nombre d'entre eux sont issus de cette caractéristique : chez les élèves les accidents de la route mortels constituent plus de la moitié des accidents mortels (57 %), quant aux apprentis ils représentent plus des deux tiers des mortels (70,6 %). A titre comparatif, au Régime Agricole des salariés, moins de 30 % des accidents mortels sont des accidents de la route.

## Les accidents de la route (hors mortels)

### Chez les apprentis agricoles

**Une proportion d'accidents de la route quasiment deux fois plus importante que pour l'ensemble des autres secteurs. Importance des accidents impliquant les deux roues et les véhicules légers**

11 % des accidents des apprentis sont des accidents de la route : alors que peu d'accidents impliquent des piétons, des véhicules occupent une grande place dans l'accidentologie routière.

96 % des accidents de la route impliquent un deux roues ou une voiture de tourisme/utilitaire. Avec un score avoisinant les 50 %, les deux roues arrivent en tête des véhicules impliqués dans les accidents de la route.

## Chez les élèves agricoles

**Une proportion d'accidents de la route inférieure à l'ensemble des autres secteurs. La place prépondérante des deux roues dans les accidents, suivie des véhicules légers**

4 % des accidents des élèves sont des accidents de la route. Deux différences majeures avec les apprentis :

- la part impliquant des piétons est ici plus importante,
- en revanche celle impliquant des véhicules légers est moindre.

97 % des accidents de la route impliquent un deux roues ou une voiture de tourisme/utilitaire. Avec un score dépassant les 60 %, les deux roues arrivent en première position des véhicules impliqués dans les accidents de la route.

## Comparaison des accidents selon le sexe de la victime

**Des résultats contrastant avec l'ensemble des secteurs : des accidents de trajet bien plus importants chez les hommes et des accidents du travail plus équilibrés entre les hommes et les femmes**

Les hommes sont largement en tête des accidents de trajet. Ils concentrent plus des 2/3 de ce type d'accident quand on associe les

deux secteurs. Ainsi, alors qu'ils représentent 78 % de la population des apprentis et 44,8 % de la population des élèves, les hommes regroupent 83,5 % et 53,6 % des accidents de trajet. Cette situation est en opposition avec l'ensemble des secteurs où la proportion de femmes impliquées dans les accidents de trajet dépasse celle de leur population.

Les femmes ont un poids dans les accidents de travail à peu près égal à celui de leur poids dans les effectifs, ce qui, là aussi, est en contradiction avec l'observation au niveau « tous secteurs ».

En effet, les femmes ont un poids quasi équivalent en effectif et en nombre d'accidents du travail : elles sont victimes de 23,4 % des accidents pour 22,0 % des effectifs chez les apprentis, et de 54,4 % des accidents du travail pour 55,2 % des effectifs chez les élèves.

Or, ces analyses sont à l'opposé des constatations concernant l'ensemble des secteurs puisque les femmes représentent 40 % des salariés agricoles elles ne rassemblent « que » 26 % des victimes d'accidents du travail proprement dits.

## Caractéristiques des AT

**Des blessures quasi-majoritairement aux extrémités des membres**

Les blessures aux mains et aux pieds constituent pratiquement la moitié des localisations des lésions.

**Une partie importante des blessures corporelles sont assez légères**

Un quart des accidents chez les apprentis et un tiers chez élèves sont de nature superficielle ou de simples contusions.

**Des mouvements spécifiques de la victime provoquent ces accidents**

A plus de 60 % ce sont les mouvements de la victime qui provoquent les accidents (heurts, chocs, collisions, perte d'équilibre de plain-pied ou chute de hauteur vont fournir la majeure partie des accidents).

## Une accidentologie où les déplacements et la conduite des animaux jouent un rôle important

La conduite d'un animal est communément « accidentogène » : 2<sup>e</sup> position pour les deux populations.

## Des lieux où se produisent les accidents en adéquation avec l'apprentissage

Même si certains lieux sont liés à l'activité intrinsèque des élèves notamment (établissement scolaire), les deux populations sont victimes d'accident dans les mêmes environnements (lieux de collecte, transport et déplacement, production animale, élevages, haras, production végétale).

## Les principaux risques AT suivis au Régime Agricole

### Des données aux proportions sensiblement les mêmes concernant les deux populations au sujet des risques chimique, animal et chute de hauteur

Le risque chimique ne se démarque pas de ce que connaissent les autres secteurs agricoles (moins de 1 % des AT). Quant aux risques « chute de hauteur » (plus exactement chute avec dénivellation) et « animal » ils se retrouvent présents dans des proportions assez équivalentes pour les deux populations étudiées (en pourcentage du nombre d'AT).

Cependant, pour ces deux derniers risques, leur poids est légèrement supérieur sur l'ensemble des AT à ce que l'on observe pour les autres salariés agricoles : compris entre 10 et 13 % généralement pour l'ensemble des secteurs les chutes de hauteurs atteignent les 16 % pour les élèves agricoles (12 % pour les apprentis), et situé aux alentours de 10 à 13 % également au régime AT des salariés le risque « animal » (AT en lien avec un animal) concerne plus de 16 % des AT des apprentis et plus de 17 % des AT des élèves.

### Une importance particulière du risque lié au « machinisme agricole » pour les apprentis

Les équipements de travail agricoles, qui constituent environ 1/5<sup>e</sup> des AT des salariés au Régime Agricole, sont prégnants chez les apprentis puisqu'ils regroupent 1/4 des AT pour cette population. Cela en fait le

risque le plus élevé parmi la catégorie de risques habituellement suivi au régime des salariés.

Le sujet est moins d'actualité pour les élèves, puisque seulement 7 % des AT des élèves sont liés au risque « machine ».

On notera l'évolution très « positive » de la sinistralité quant au nombre de cas annuels, puisque sur la période étudiée, ces accidents avec et sans arrêt diminuent de plus de 10 % pour les apprentis et de plus de 24 % pour les élèves.

## Les maladies professionnelles

### Peu de de maladies professionnelles, dont la ventilation par tableaux respecte l'importance des TMS observée au Régime Agricole, mais quelques particularités quant à la proportion de reconnaissance selon le sexe de la victime

Les données sont statistiquement peu significatives et à prendre avec prudence quant à leur « qualité » : la moyenne annuelle fait état de moins de 10 maladies professionnelles chez les apprentis agricoles et aux alentours de 20 pour les élèves agricoles.

On peut cependant remarquer la place prépondérante des troubles musculo-squelettiques (TMS).

Dû au faible nombre de maladies professionnelles l'indice de fréquence est 10 à 30 fois moins élevé pour les apprentis et les élèves que pour l'ensemble des salariés du Régime Agricole.

On notera un équilibre entre hommes et femmes chez les élèves, inhabituel pour le régime des salariés.

Au contraire, chez les apprentis la différence « hommes » « femmes » est plus marquée même si les femmes ont un poids plus important dans l'ensemble des maladies professionnelles qu'elles n'en ont concernant les données de population.

Avant propos

# Préambule

# Périmètre d'étude



## Sources des données

Les données sont issues des Observatoires statistiques de la MSA.



## Enseignement agricole

Elèves des établissements privés (code risque AT 950) et publics d'enseignements technique agricole (code risque AT 5).



## Apprentis agricoles

Individus répondant au code risque AT Apprentis (code risque AT 4).



## Population

Les données de population ont été prises dans leur ensemble (dans certains cas et à but comparatif scission selon l'âge des populations étudiées et distinction « hommes » / « femmes »)



## Caractéristique des accidents

Pour être au plus près de l'accidentologie liée aux risques même des travaux effectués lors de l'apprentissage ou dans un établissement, les données de sinistralité vont, à partir du titre II, exclure les accidents survenus lors des pauses repas et lors d'une activité sportive.



## Accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles (ATMP) indemnisés

ATMP pour lesquels une indemnisation a été versée au titre du Régime ATMP.



## Vision dite en date de paiement

ATMP comptabilisés l'année où la première indemnisation au titre du régime ATMP a été versée.

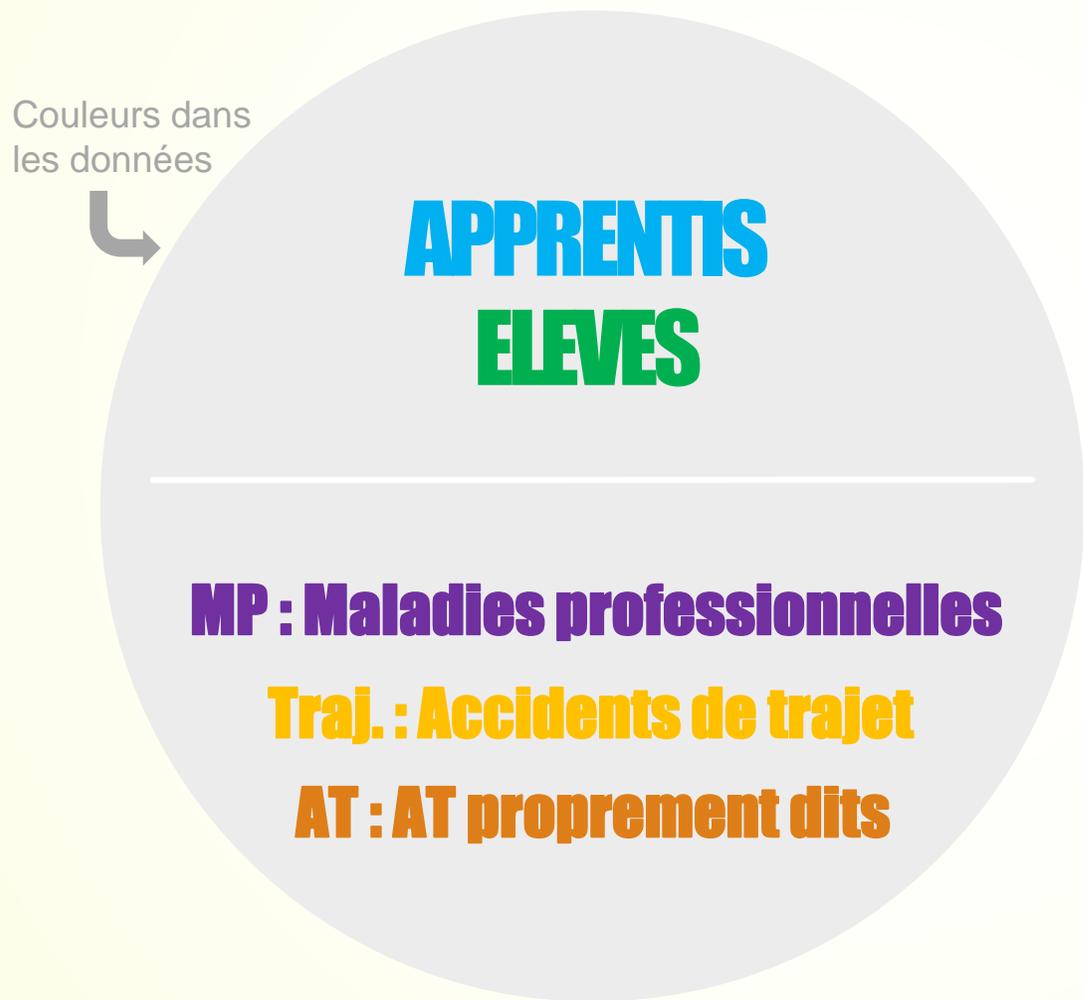


## France métropolitaine hors Alsace Moselle

Données des MSA de France métropolitaine (hors CAAA – Alsace Moselle).

Pour plus de détails et précisions voir en Annexes [« Périmètre de l'étude »](#) et [« Réserves et Fiabilité concernant les coûts »](#)

# Compréhension de la signalétique



Zone géographique concerné

Année ou période étudiée

Population concernée  
élèves ou apprentis

Données concernées  
*ATMP ou données de population*

Caractéristique de l'ATMP

Type de présentation  
*commentaires ou statistiques*

Partie du document



I.

# La population des apprentis agricoles et des élèves de l'enseignement agricole

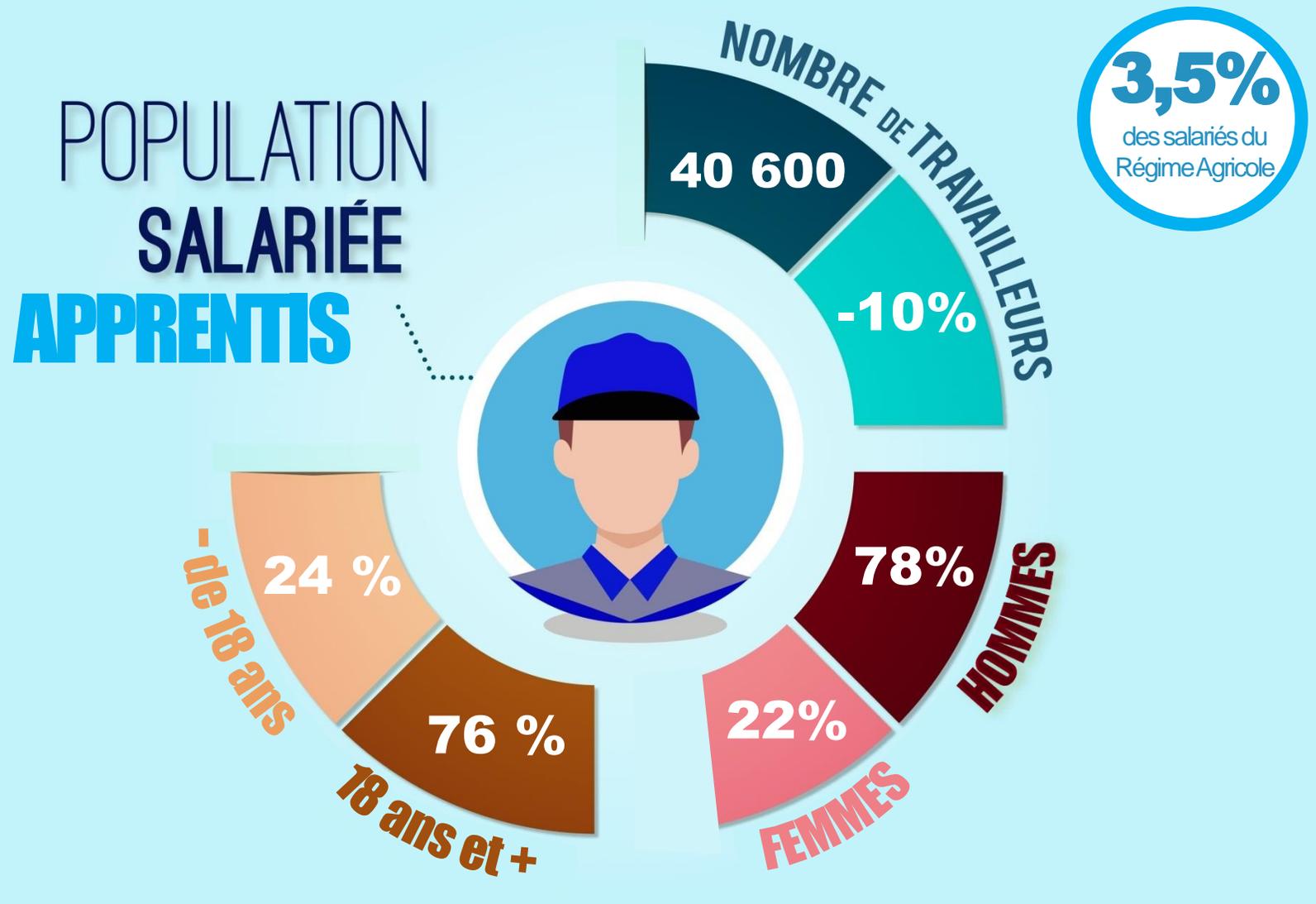
# Indicateurs de population des apprentis agricoles de la période 2012-2016



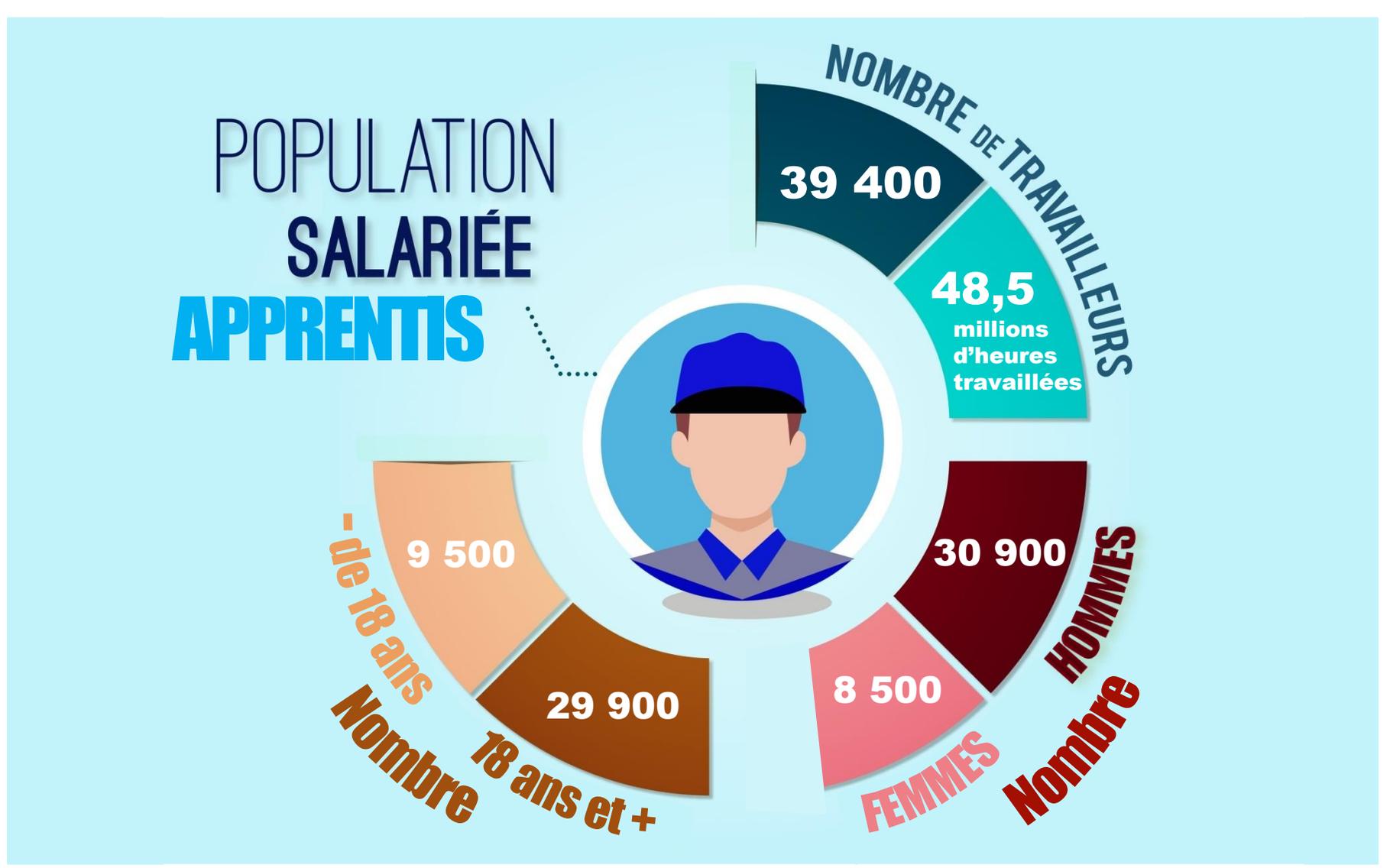
Dans les études ATMP de la MSA, le nombre de travailleurs s'entend habituellement d'un nombre de travailleurs trimestriels moyens pour lisser l'effet saisonnalité.

En l'espèce, la population des apprentis n'est pas considérée comme trimestrielle mais un mixe entre trimestrielle et annuelle pour être au plus juste quant au nombre d'individus concernés.

Cela peut avoir une incidence sur l'indicateur « indice de fréquence seulement » : aussi les chiffres de cet indicateur seront légèrement minorés comparativement aux données nationales.

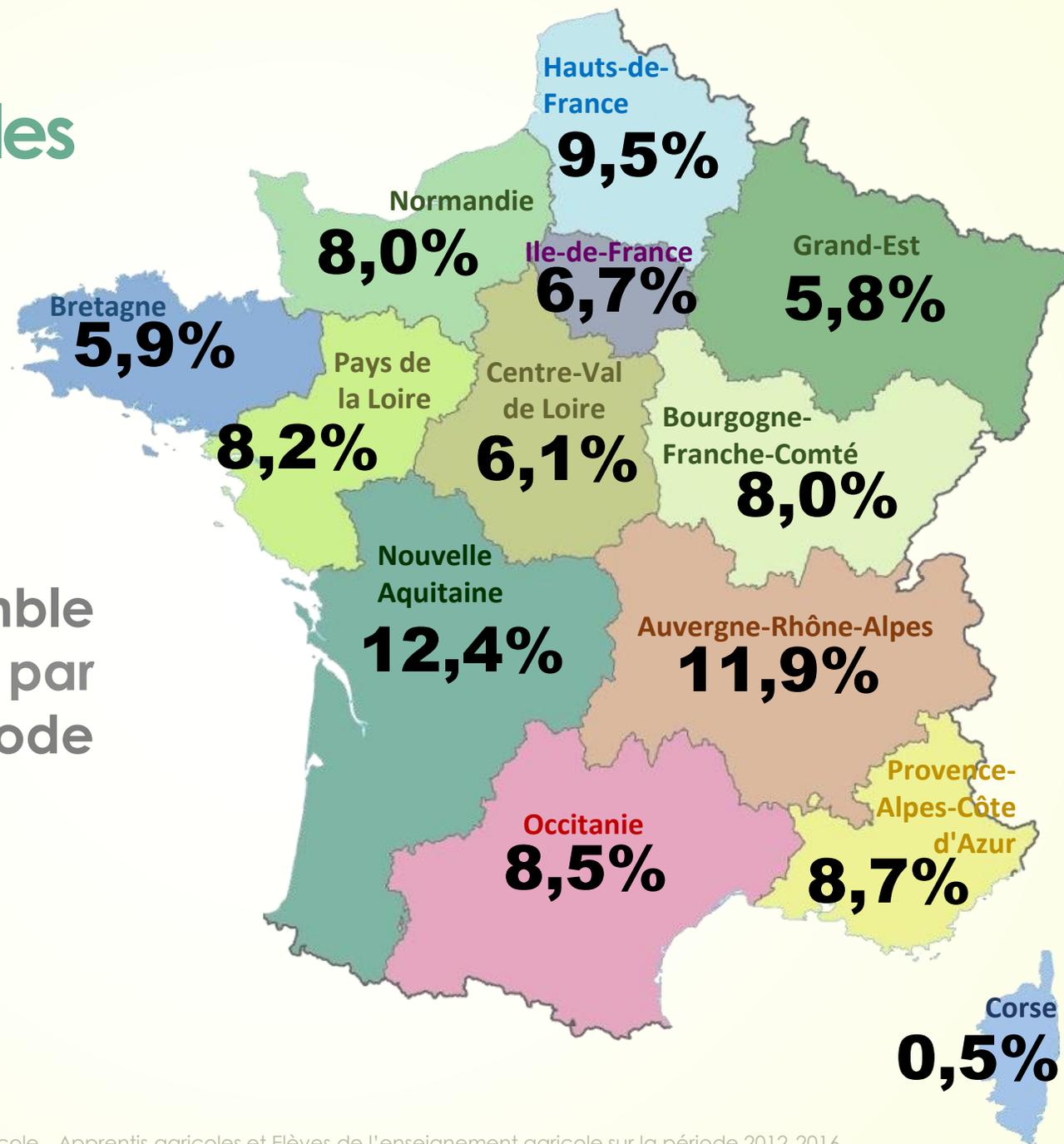


# Indicateurs de population des apprentis agricoles 2016



# Répartition régionale des apprentis agricoles

Répartition de l'ensemble des **apprentis agricoles** par régions, sur la période 2012-2016



# Secteurs d'activité choisis par les apprentis agricoles



apprentis

Classement des secteurs d'activités (sélection par le code risque AT) où les apprentis agricoles sont les plus nombreux à exercer.

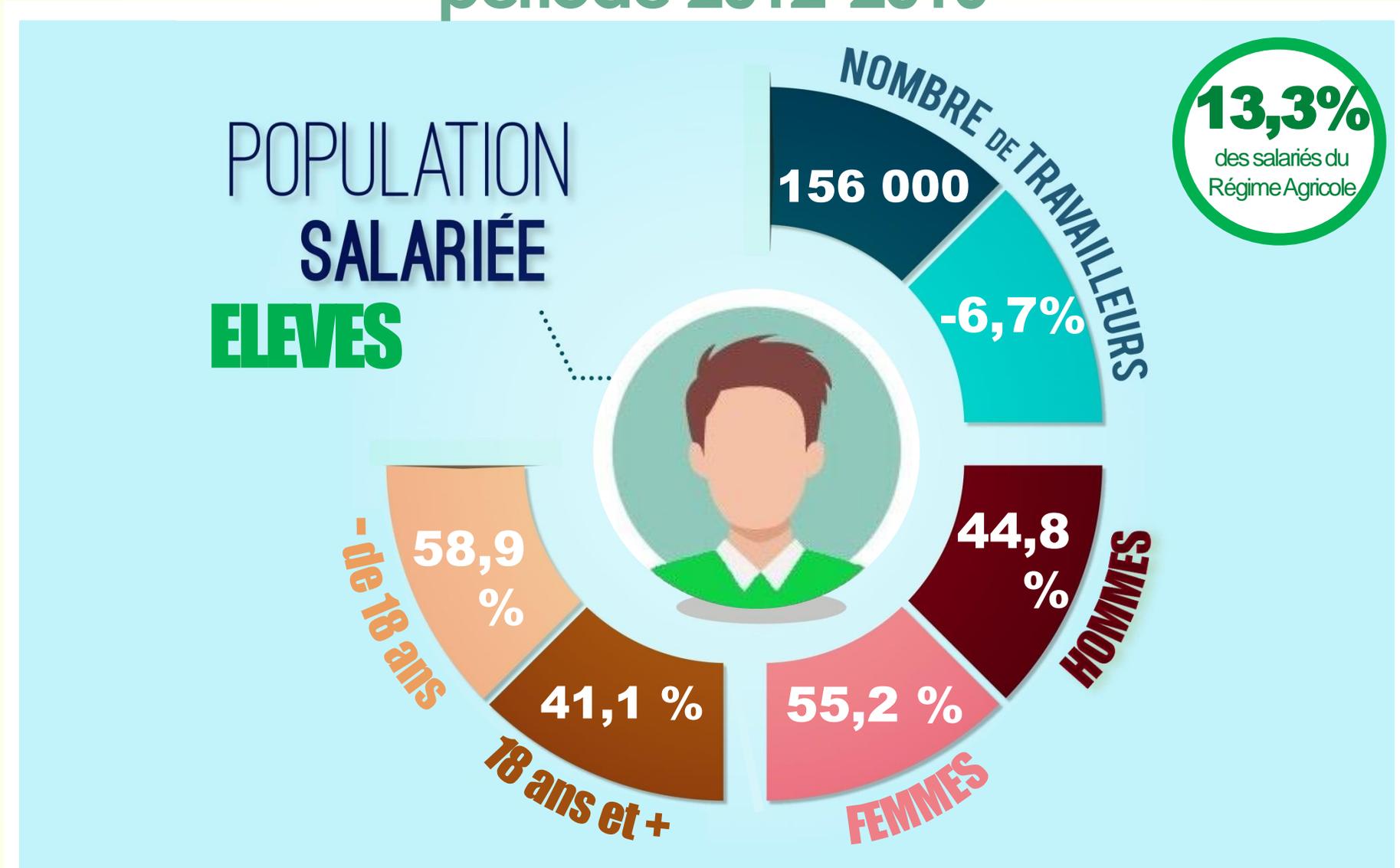


## Nombre de Contrats

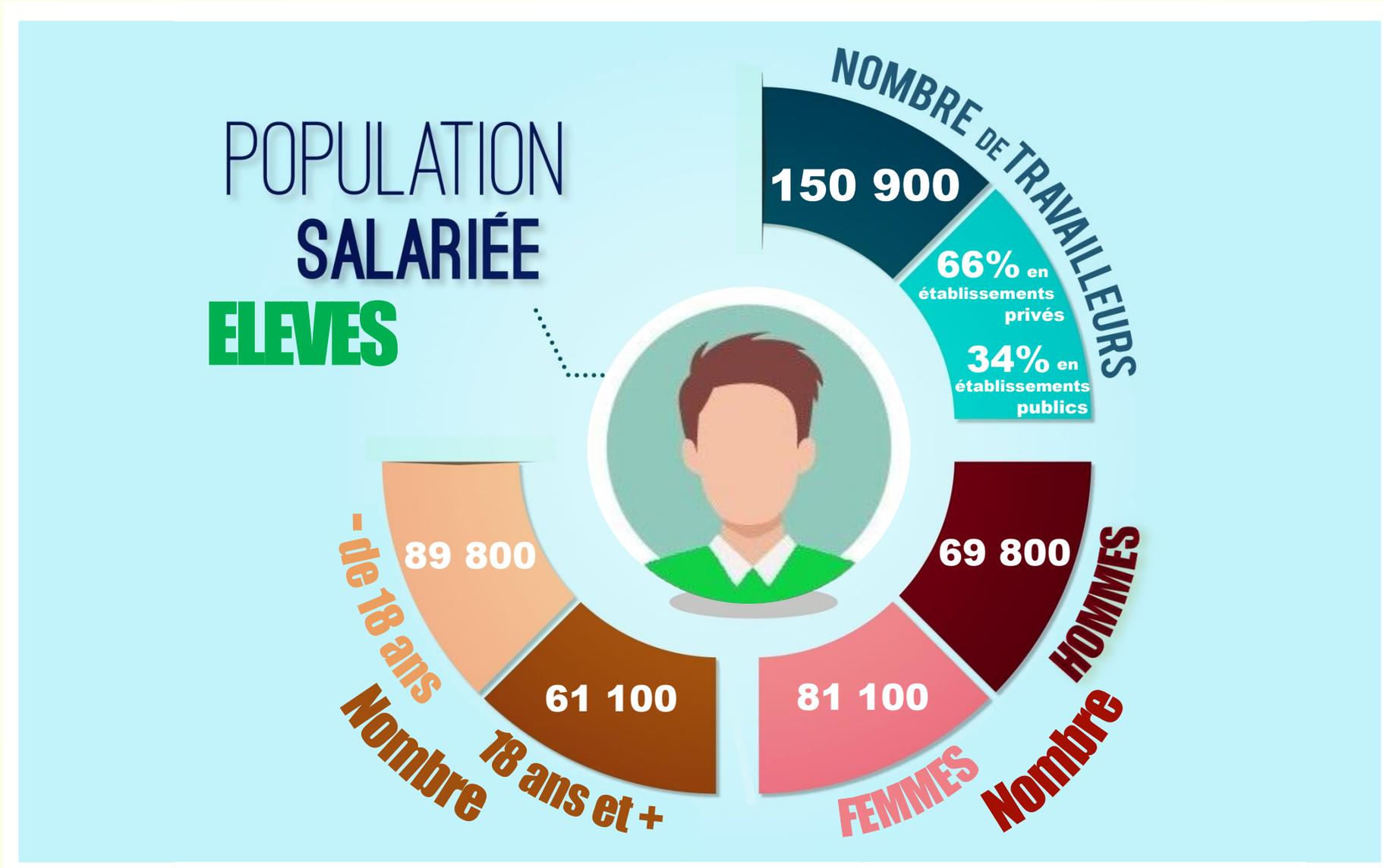
... et aussi Viticulture et Crédit Agricole à 5%, tous les autres secteurs se trouvant en dessous de 2%.



# Indicateurs de population des élèves agricoles sur la période 2012-2016

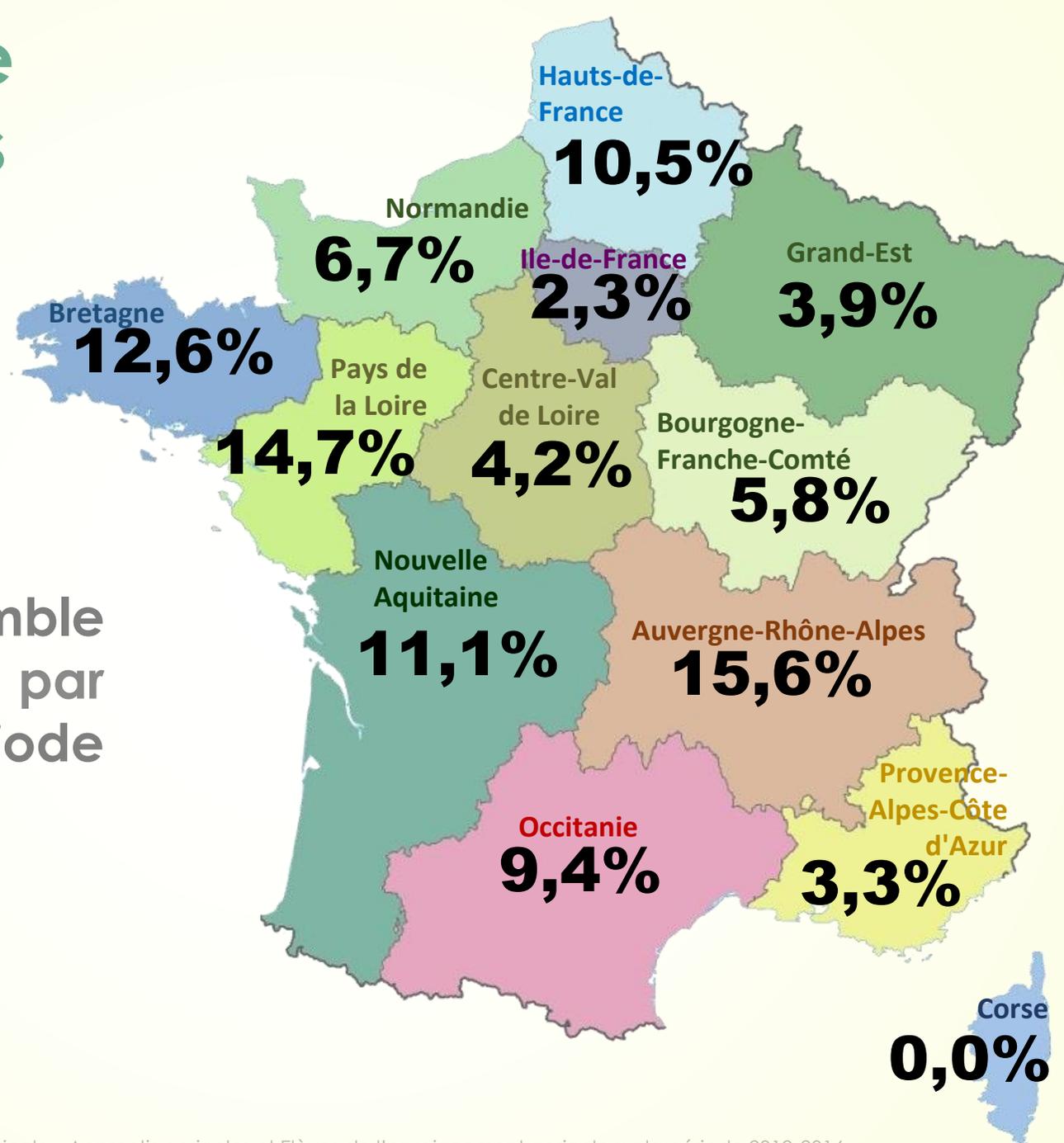


# Indicateurs de population des élèves agricoles en 2016



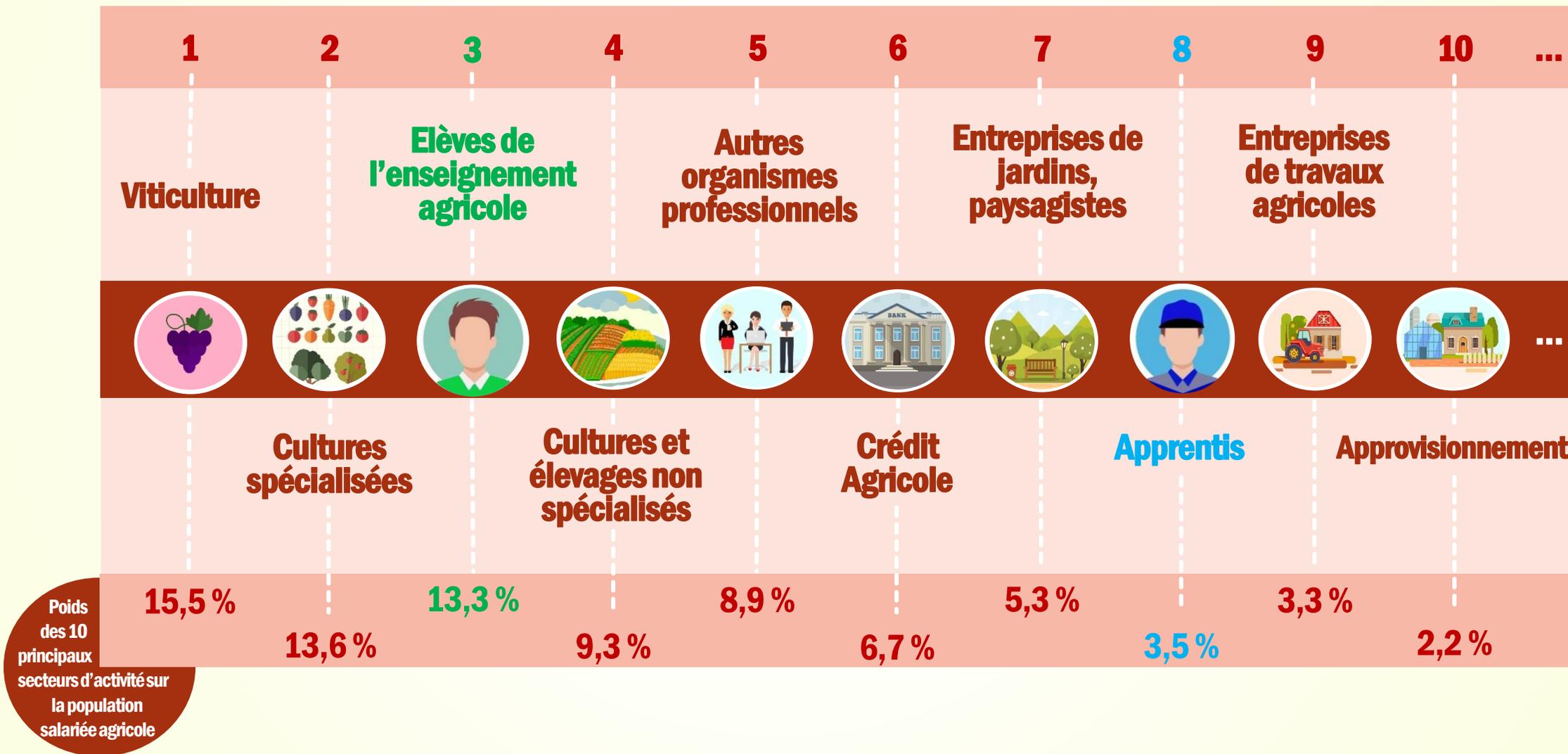
# Répartition régionale des élèves agricoles

Répartition de l'ensemble des **élèves agricoles** par régions, sur la période 2012-2016





# Classement des secteurs d'activité par importance de leur population au Régime Agricole



# Situation des population étudiées

Différents des secteurs d'activités classiques s'appuyant sur une typologie de travail spécifique, les apprentis agricoles et les élèves de l'enseignement technique agricole seront cependant étudiés comme des secteurs alors que leur aspect « population » est un axe fort de leur regroupement. Ceci peut parfois biaiser la comparaison avec l'ensemble des secteurs, et/ou faire surgir des spécificités dans les caractéristiques de population ou d'accidents du travail et de maladies professionnelles les concernant.

Toutefois, cet angle d'approche permet d'avoir une vision des caractéristiques populationnelles et d'accidentologie de ces deux groupes d'individus, aux codes risques propres (4 pour les apprentis ; 5 et 950 pour les élèves de l'enseignement technique agricole), et de souligner les différences avec l'ensemble des salariés du Régime Agricole.

Les paragraphes suivants étudient la période 2012-2016.

## Des populations qui représentent un poids conséquent au regard des secteurs d'activités classiques...

### Classées parmi les 10 secteurs d'activités les plus fournis en nombre de salariés

Les populations des élèves de l'enseignement agricole et des apprentis se classent respectivement aux 3<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> places des secteurs d'activités agricoles quant au dénombrement des salariés, dont ils représentent 13,3 % et 3,4 % des effectifs.

### Caractéristiques de population atypiques par rapport à l'ensemble du régime des salariés

Ces deux secteurs sont toutefois atypiques à plus d'un titre au régime agricole des salariés :

- alors que l'ensemble des secteurs connaît une répartition hommes/femmes de 60 % contre 40 % du nombre de salariés, les apprentis ont une répartition de 78 % d'hommes et 32 % de femmes, et les élèves de 44,5 % d'hommes contre 55,5 % de femmes ;
- alors que les « moins de 18 ans » représentent moins de 9,0 % des effectifs salariés, chez les apprentis cette catégorie de population regroupe 24,0 % du nombre d'individus et 59,0 % des élèves ;

- alors que sur le territoire de France métropolitaine, les salariés sont répartis en 3 grands groupes (6 régions à moins de 7,0 % des effectifs, 4 entre 7 et 10,0 %, et 3 à plus de 10,0 %), la différence entre ces groupes est moins flagrante chez les apprentis (pourcentages plus équilibrés, moins d'écart entre les groupes), mais beaucoup plus forte chez les élèves (concentrés de 75,0 % des effectifs sur 5 régions).

## ... mais dont les effectifs sont en nette diminution depuis les dernières années

### Evolutions inverses entre ces deux secteurs et l'ensemble du régime salarié

Sur la période 2012-2016, le nombre de travailleurs trimestriels moyens a augmenté de 1,5 %.

La trajectoire est inverse pour les apprentis avec une perte de 10,0 % des effectifs sur la même période, ainsi que pour les élèves agricoles dont la diminution moins élevée atteint tout de même 6,7 %.

Parmi les secteurs dépassant les 10 000 salariés (17 codes risques), ils font partis des 3 connaissant le plus fort recul de leur population.



II.

# Dénombrement et coûts des ATMP

## II.1.

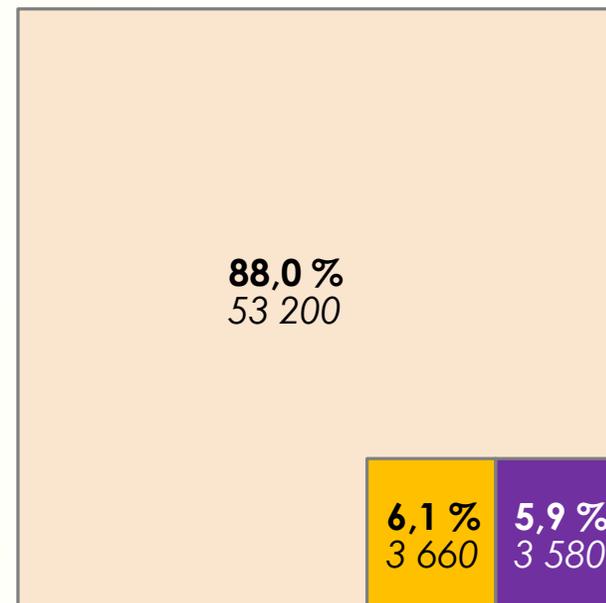
# Poids de chaque type d'ATMP concernant les apprentis agricoles et les élèves de l'enseignement agricole

# Le poids des différents types d'ATMP chez les salariés agricoles (toutes filières)

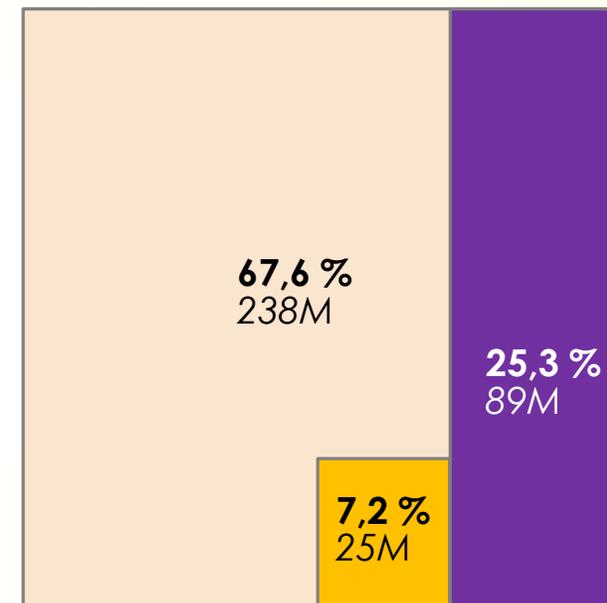
## Légende

- AT proprement dits
  - Accidents de trajet
  - Maladies professionnelles
- X%** Pourcentage  
X Nombre de cas ou coûts (arrondis)

### Nombre d'ATMP



### Coûts des ATMP

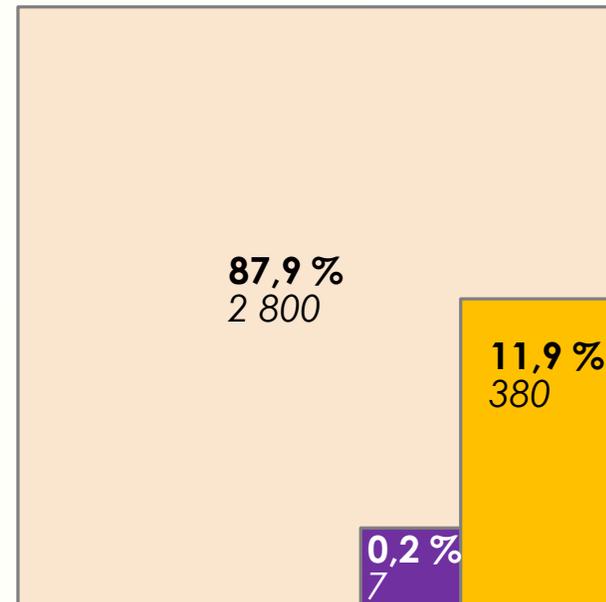


# Le poids des différents types d'ATMP chez les apprentis agricoles

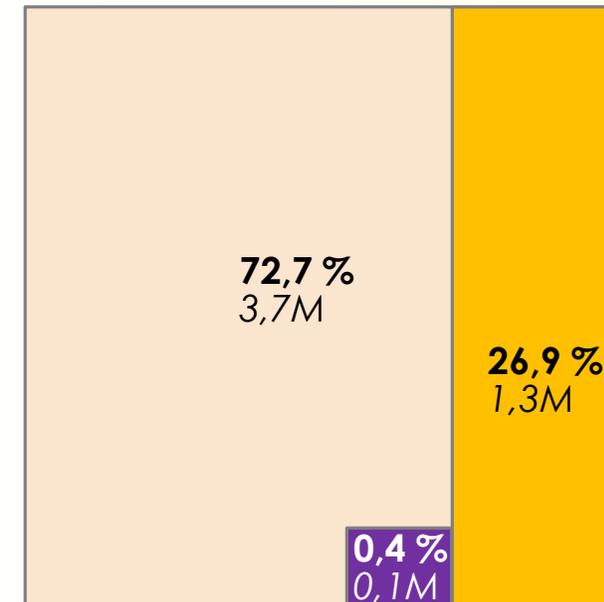
## Légende

- AT proprement dits
  - Accidents de trajet
  - Maladies professionnelles
- X% **Pourcentage**  
X **Nombre de cas ou coûts (arrondis)**

### Nombre d'ATMP



### Coûts des ATMP



ATMP avec et sans arrêt

AT

Traj.

MP





ATMP avec et sans arrêt

AT

Traj.

MP

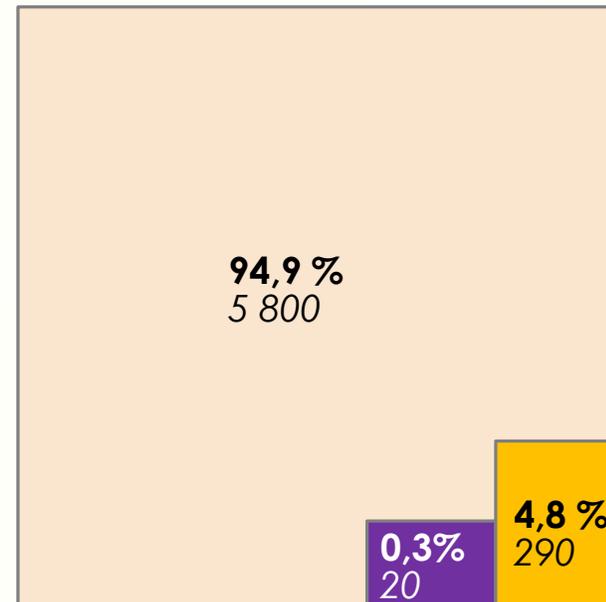


# Le poids des différents types d'ATMP chez les élèves de l'enseignement agricole

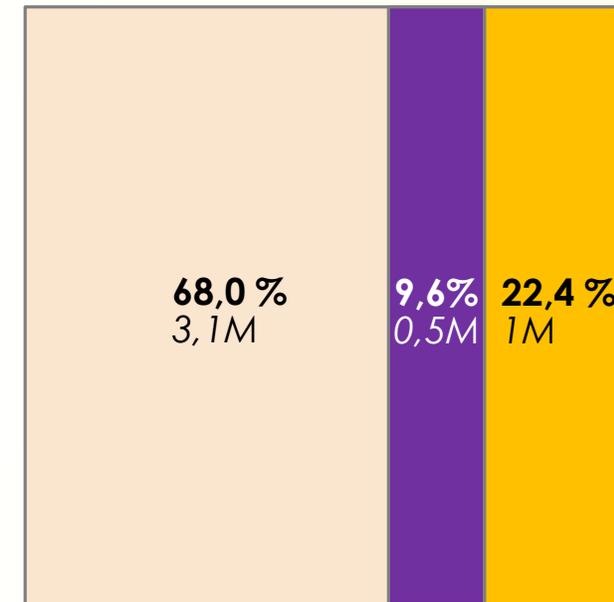
## Légende

- AT proprement dits
  - Accidents de trajet
  - Maladies professionnelles
- X%** Pourcentage  
X Nombre de cas ou coûts (arrondis)

### Nombre d'ATMP



### Coûts des ATMP



# Représentation des différents types d'ATMP

**Au Régime Agricole des salariés : des AT prépondérants, des accidents de trajet limités, et des coûts très élevés pour les MP...**

## **Des AT de poids, des accidents de trajet et des MP plus limités**

Sur la période 2012-2016, la répartition des différents types d'ATMP au Régime Agricole des salariés, lorsque tous les secteurs d'activités sont regroupés, permet d'identifier les accidents du travail proprement dits comme éléments prépondérants dans le dénombrement des ATMP des salariés.

En effet, 88,0 % de la sinistralité en ATMP vient de ce type de « risque ». Les 12,0 % restants se divisent de façon quasi équivalente entre les accidents de trajet (6,1 %) et les maladies professionnelles (5,9 %).

## **Un coût des AT majoritaire, des indemnisations MP très conséquentes**

La situation est cependant différente au niveau des coûts. Certes, les accidents du travail proprement dits détiennent toujours la première place du podium de l'ensemble des indemnités accordées au titre d'un ATMP.

Toutefois leur poids constitue « seulement » 67,6 % des dépenses, alors qu'à l'inverse les maladies professionnelles regroupent 25,3 % des coûts liés aux indemnisations ATMP, soit une part 4 fois plus importante que celle de leur nombre.

Les accidents de trajet sont le type d'ATMP le plus « stable » entre ces deux visions que sont les dénombrements et les coûts, puisque 7,2 % des indemnités sont dues au titre de ce « risque ».

Chez les travailleurs salariés agricoles, on observe donc :

- une prédominance des accidents du travail tant en nombre de cas qu'en coûts pour le régime,
- un poids mesuré des accidents de trajet identique en nombre et en coûts,
- et une spécificité concernant les maladies professionnelles qui se rapprochent des accidents de travail en nombre mais représentent 1/4 des dépenses liées aux ATMP.

**... mais une répartition qui ne correspond pas à celle des ATMP des populations apprenties et scolaires.**

## **Des MP inexistantes, des accidents de trajet importants**

Sur la même période qu'évoquée précédemment, si les accidents du travail sont toujours les plus nombreux à constituer la sinistralité chez les apprentis agricoles (87,9 % des ATMP) et les élèves de l'enseignement agricole (94,9 % des ATMP), en revanche les maladies professionnelles sont quasi inexistantes et de valeur identique pour ces deux populations (entre 0,2 et 0,3%). Cette « identité » dans la répartition des types d'ATMP va se doubler d'une seconde, à savoir l'importance des accidents de trajet qui, s'ils se rapprochent du niveau national pour les élèves (4,8 % des ATMP), vont dépasser la barre des 10 % pour les apprentis (11,9 % des ATMP).

## **Un coût des AT semblable à l'ensemble mais des accidents de trajet au coût total élevé**

C'est surtout sur les indemnisations accordées au titre des ATMP que l'on va pouvoir remarquer la différence de la répartition des types d'ATMP, puisque pour les deux populations étudiées, plus de 20 % des coûts sont issus des accidents de trajet (26,9 % pour les apprentis, et 22,4 % pour les élèves).

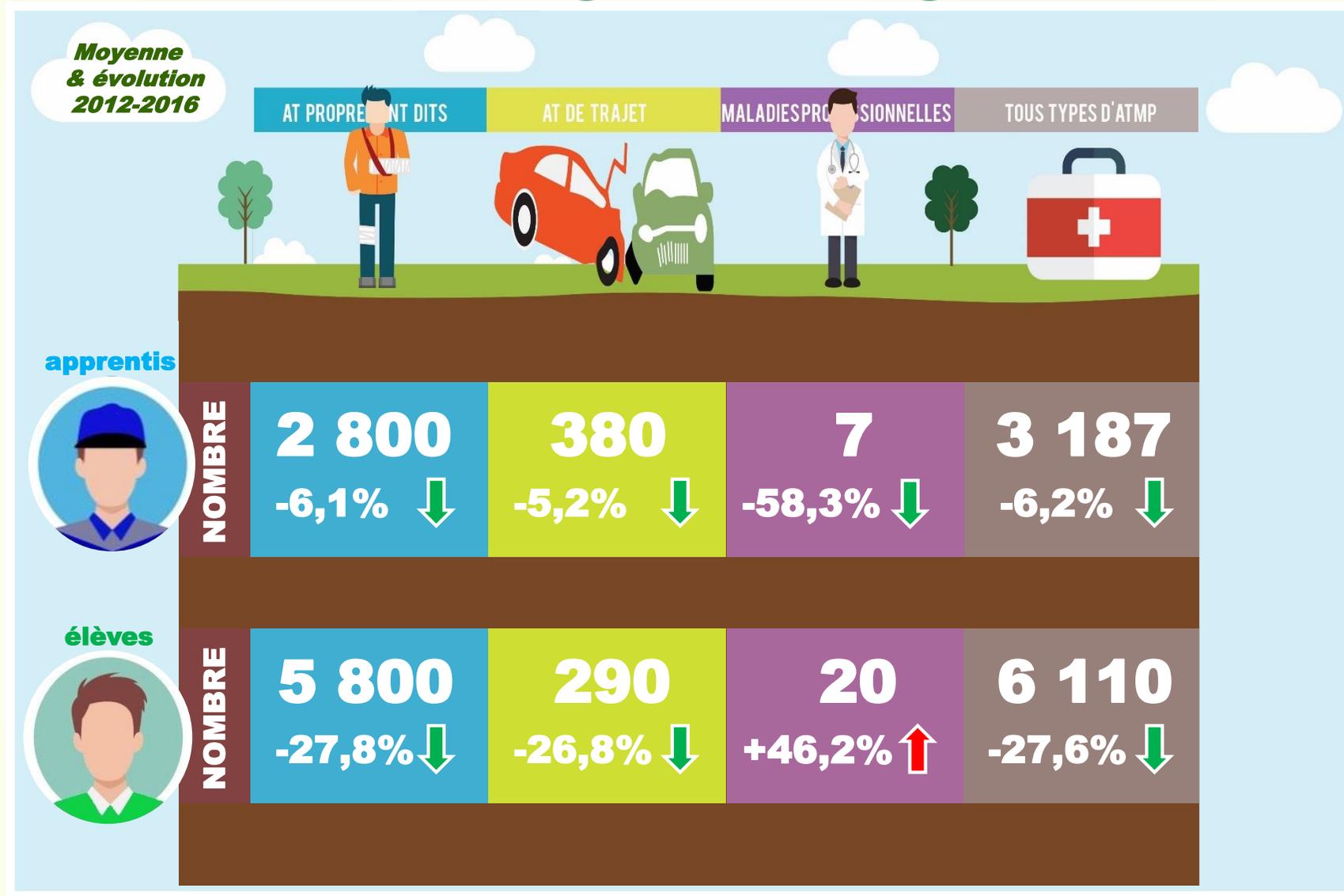
Les maladies professionnelles ont des coûts totaux parmi les plus bas du Régime Agricole, pour un poids de moins de 10,0 % des coûts des ATMP chez les élèves et de moins de 1,0 % chez les apprentis.

Certes, des explications (sur lesquelles nous reviendrons dans le document) tenant lieu soit au coût modéré des accidents du travail proprement, soit au mode de reconnaissance des maladies professionnelles peuvent éclairer ces états de fait.

Cela n'empêche pas d'identifier le problème spécifique lié aux accidents de trajet concernant ces deux secteurs, lesquels ont la particularité d'être ceux où le poids du coût des trajets sur les types d'ATMP est le plus important au Régime Agricole.



# ATMP des Apprentis agricoles et des Elèves de l'enseignement agricole



ATMP avec et sans arrêt

AT

Traj.

MP



# Evolution des différents types d'ATMP

## Une sinistralité globalement à la baisse en données brutes...

### Diminution du nombre d'accidents du travail et de trajet

Les apprentis agricoles ainsi que les élèves des établissements agricoles voient leur nombre d'ATMP diminuer fortement sur la période 2012-2016.

En effet, sur ces 5 années, les ATMP baissent de 6,2 % pour les apprentis alors que ceux des élèves reculent de 27,6 %.

Si, pour les apprentis, ce pourcentage de diminution du nombre d'accidents de travail proprement dits est inférieur à celui de l'ensemble des secteurs (- 6,1 % pour les apprentis et - 9,3 % pour tous les secteurs), en revanche celui des élèves agricoles est suffisamment forts (- 27,8 %) pour faire de lui le secteur améliorant le plus ses données de sinistralité relative à ce type d'ATMP dans le Régime Agricole.

Les accidents de trajet suivent une trajectoire assez identique avec des baisses respectives de 5,2 % pour les apprentis et de 26,8 % pour les élèves.

Dans ce cas, les apprentis sont toujours en dessous des chiffres tous secteurs (- 6,5 %) mais ils se rapprochent de cet ensemble, alors que les élèves quant à eux connaissent encore une fois une trajectoire importante vers la baisse avec une diminution 4 fois supérieure à l'ensemble de tous les risques AT.

### Disparité des évolutions concernant les maladies professionnelles

Les maladies professionnelles ont des trajectoires d'évolution différentes selon les deux domaines d'activités étudiées, puisque pour les apprentis le recul est de 58,3 %, alors que pour les élèves elle est en hausse de 46,2 %, soit une trajectoire complètement opposée.

## ... à relativiser par la pondération des populations concernées, et par rapport au nombre de cas survenus

### Des catégories d'ATMP parfois statistiquement peu significatives

Pour poursuivre sur le cas des maladies professionnelles, aussi conséquent les chiffres puissent-ils paraître, il faut relativiser leur portée du fait du nombre d'occurrences annuelles très faible (20 cas maximum par an pour chacun des secteurs). Par conséquent, les maladies professionnelles ont un nombre de cas statistiquement peu significatives, limitant la portée des évolutions évoquées.

Dans une moindre mesure, cette constatation, pour la diminution cette fois, est valable pour les accidents de trajets. Il peut y avoir une variabilité en pourcentage assez importante de l'ensemble de ce type d'ATMP du fait de l'influence d'un petit nombre de cas peu représentatifs de la réalité, étant donné que les accidents de trajets tournent autour des 300 incidents annuels.

### Au final, hausse de la sinistralité pour les apprentis, et réelle baisse pour les élèves

Mais c'est surtout le rapport « baisse de population » versus « baisse des ATMP » qui va permettre de prendre réellement mesure de l'évolution de la sinistralité.

En effet, si l'ensemble des ATMP des apprentis ont diminué de 6,0 % entre 2012 et 2016, dans le même temps la population, à laquelle rapporter ce constat, a diminué de 10,0 %. Et si les ATMP des élèves ont reculé de 27,6 %, leur nombre a baissé de 6,7 %.

Les ATMP des élèves agricoles connaissent donc une réelle diminution vis-à-vis de la population concernée. En revanche, la sinistralité des apprentis diminue moins vite que sa population et moins que l'ensemble des secteurs (alors même que la population des salariés agricoles augmente). Les apprentis agricoles font face à une augmentation de la sinistralité des ATMP.

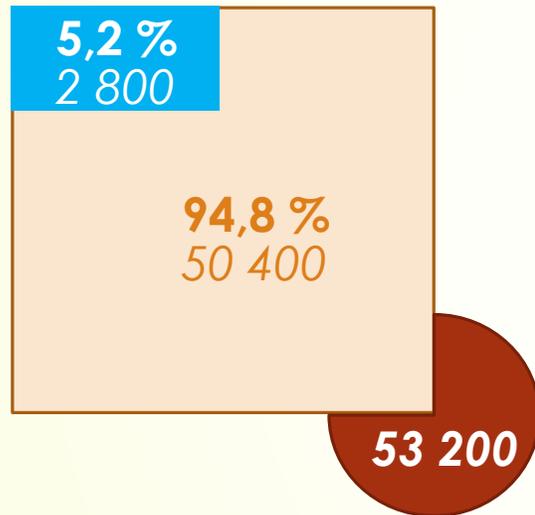


## II.2.

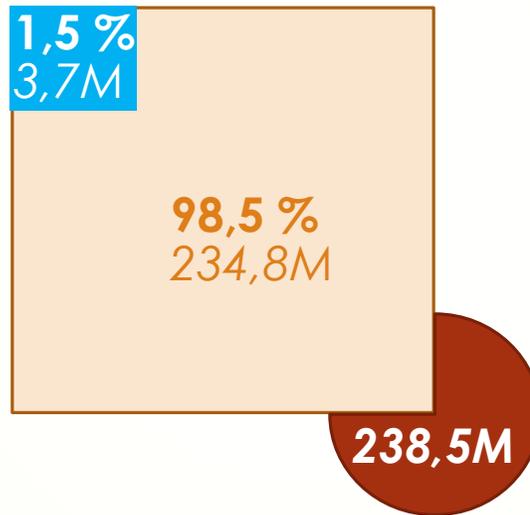
# Poids des apprentis agricoles et des élèves de l'enseignement agricole sur le régime ATMP en agriculture

# Le poids des accidents du travail proprement dits des apprentis agricoles

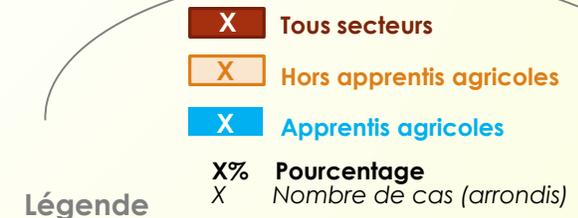
Nombre d'accidents de travail



Coût total des accidents de travail



Coût moyen d'un accident de travail





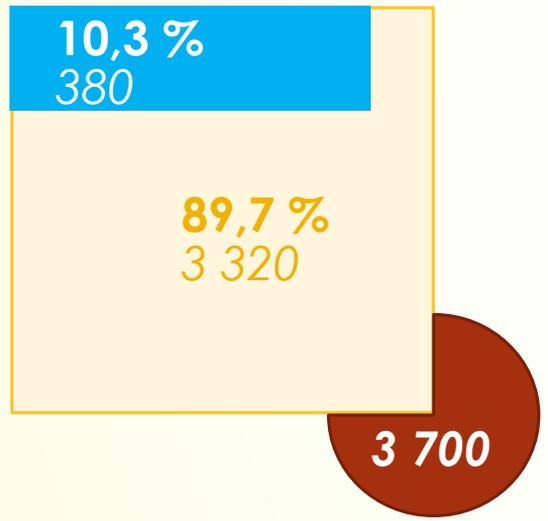
ATMP avec et sans arrêt

Traj.

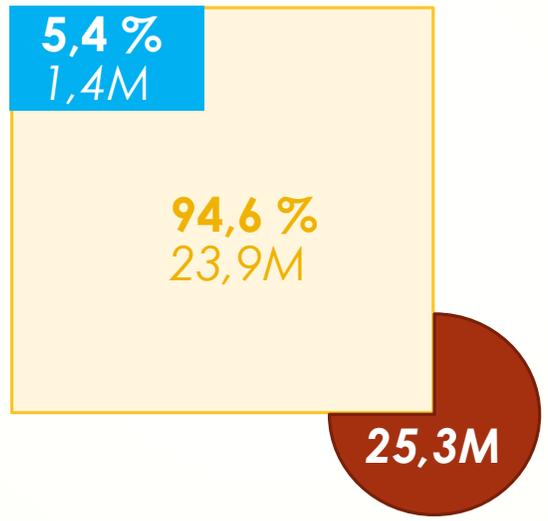


# Le poids des accidents de trajet des apprentis agricoles

Nombre d'accidents de trajet



Coût total des accidents de trajet



Coût moyen d'un accident de trajet



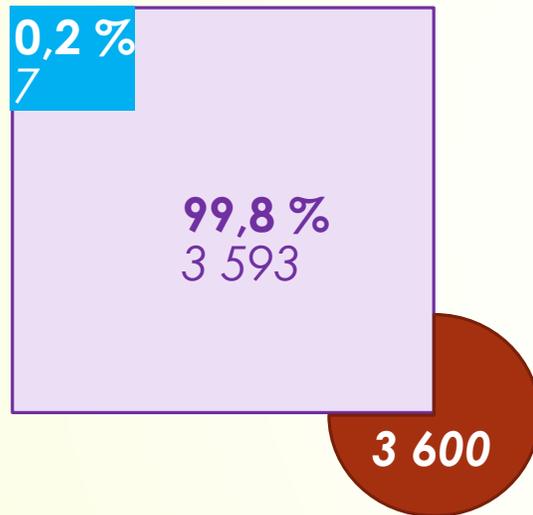
**Légende**

- X Tous secteurs
- X Hors apprentis agricoles
- X Apprentis agricoles
- X% Pourcentage
- X Nombre de cas (arrondis)

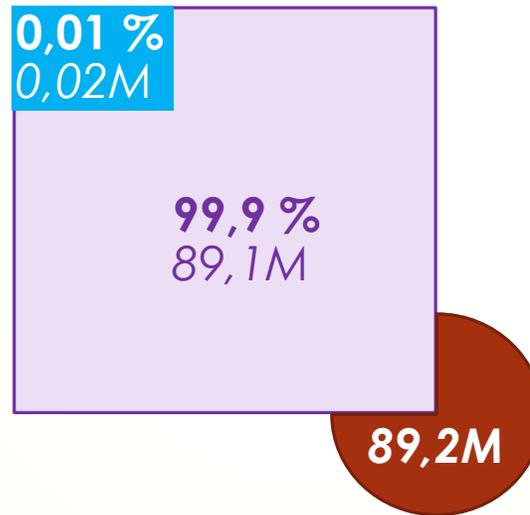


# Le poids des maladies professionnelles des apprentis agricoles

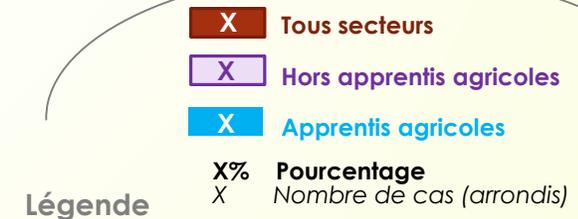
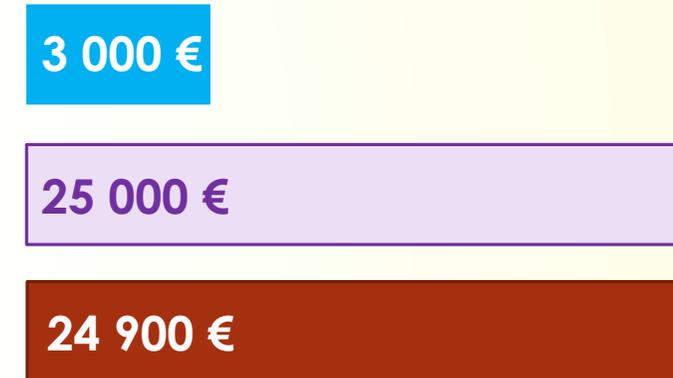
Nombre de maladies professionnelles



Coût total des maladies professionnelles



Coût moyen d'une maladie professionnelle





AT

Traj.

MP



# Le poids des différents types d'ATMP des apprentis agricoles sur l'ensemble des ATMP

## Une population « surreprésentée » au niveau des accidents...

### Des maladies professionnelles quasi inexistantes

Le nombre de maladies professionnelles chez les apprentis agricoles n'est qu'une portion infime de l'ensemble des maladies professionnelles du Régime Agricole.

Seules 0,2% des maladies professionnelles indemnisées par le régime ATMP sont issues du code risque AT propre aux apprentis agricoles.

En revanche, la situation des accidents est elle bien différente.

### Un poids des accidents bien supérieur au poids de la population des apprentis

En effet, les accidents de travail proprement dits et les accidents de trajet ont des poids respectifs de 5,2 % et 10,3 % sur l'ensemble des ATMP du Régime Agricole.

Or, le nombre d'élèves représentant 3,5 % de l'ensemble des salariés agricoles, cette population pèse entre 1,5 et 3 fois plus « lourd » au régime ATMP qu'elle ne pèse au niveau des effectifs.

C'est donc surtout les accidents de trajet de ce secteur qui attirent l'attention : plus de 10,0 % des cas du Régime Agricole se produisent en présence d'un apprentis.

Les caractéristiques de cette population (âge, sexe) et les types de véhicules qui leur sont liés (deux roues notamment) peuvent expliquer en partie cet état de fait.

Nous reviendrons plus an avant sur ce sujet au moment d'étudier les accidents de la route.

## ... mais des coûts en général bien inférieurs à ceux de l'ensemble des autres secteurs

### Des ATMP moins prégnants sur le total des coûts que sur le nombre de cas

Quand bien même les accidents de trajet représentent 5,4 % de l'ensemble des indemnités de ce type d'ATMP (pour une population apprenante pesant 3,5 % des emplois salariés), force est de constater que ce poids est pratiquement divisé par deux par rapport à ce que l'on vient de voir quand au dénombrement des ATMP.

Et au regard des deux autres catégories que sont les accidents de travail proprement dits (1,5 % des coûts de l'ensemble des coûts liés à ce type d'ATMP) et les maladies professionnelles (moins de 0,1 % des indemnités issues de l'ensemble de ces maladies), on observe donc une part très réduite du poids des apprentis dans les coûts liés aux ATMP par rapport à leurs effectifs au Régime Agricole.

### Des coûts moyens d'ATMP 2 à 8 fois inférieurs pour les apprentis

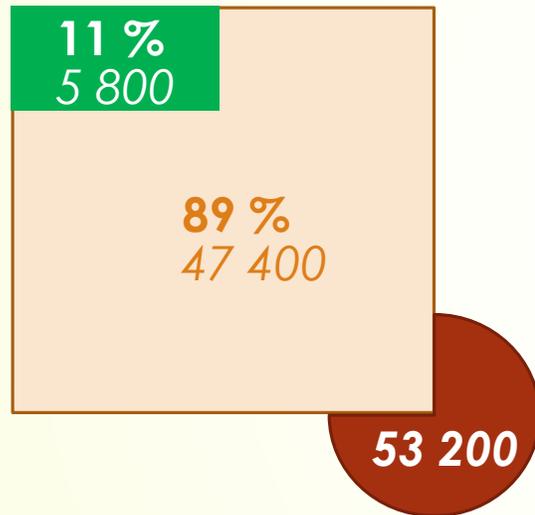
Le poids des coûts étant bien inférieurs au poids du nombre de cas, les coûts moyens sont logiquement inférieurs chez les apprentis par rapports à ceux des autres secteurs.

Avec 1 300 euros de moyenne pour un AT, 3 600 euros pour un accidents de trajet et 3 000 euros pour une MP, ces ATMP sont respectivement 3, 2 et 8 fois moins élevés que pour l'ensemble des autres risques AT.

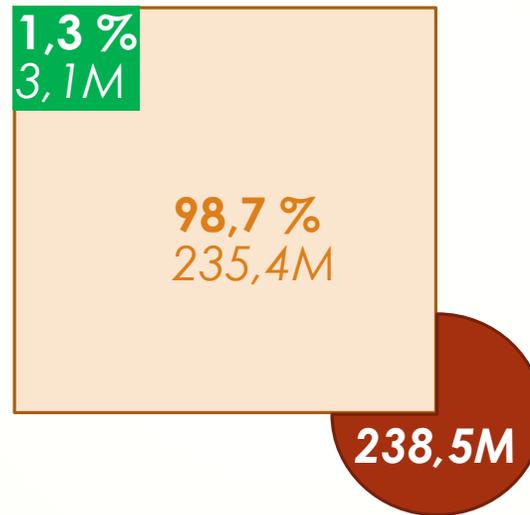
Ce phénomène peut s'expliquer par plusieurs facteurs (étudier en partie au moment des indicateurs de sinistralité) parmi lesquels une « gravité » inférieure (nombre de cas d'ATMP graves dits non mortels, i.e. avec un taux d'IPP attribué), un nombre de jours d'arrêt moins élevé, ou encore un salaire moins important (lequel est très influent pour les coûts puisque les indemnités ATMP sont calculés en fonction du salaire de la personne : rente, indemnités journalières).

# Le poids des accidents du travail proprement dits des élèves agricoles

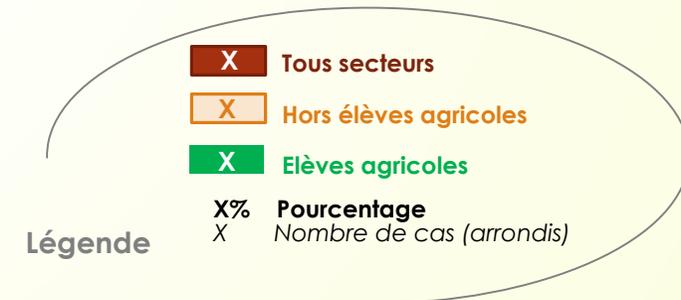
Nombre d'accidents de travail



Coût total des accidents de travail



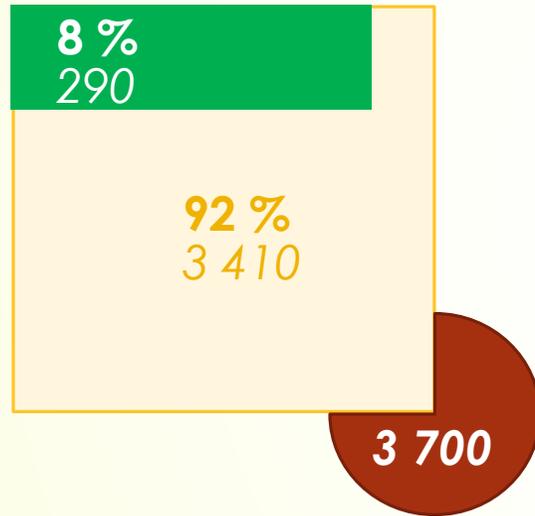
Coût moyen d'un accident de travail



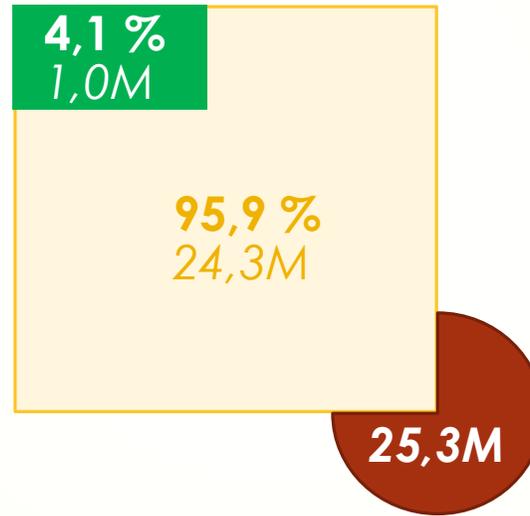


# Le poids des accidents de trajet des élèves agricoles

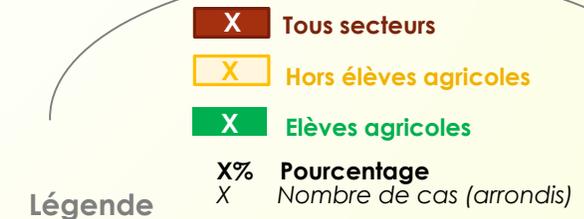
## Nombre d'accidents de trajet



## Coût total des accidents de trajet



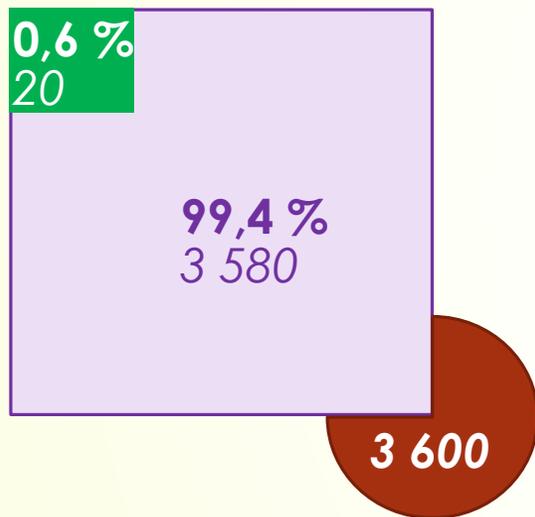
## Coût moyen d'un accident de trajet



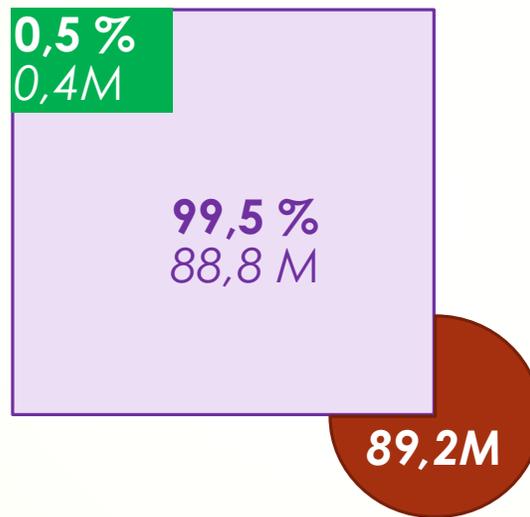
# Le poids des maladies professionnelles des élèves agricoles



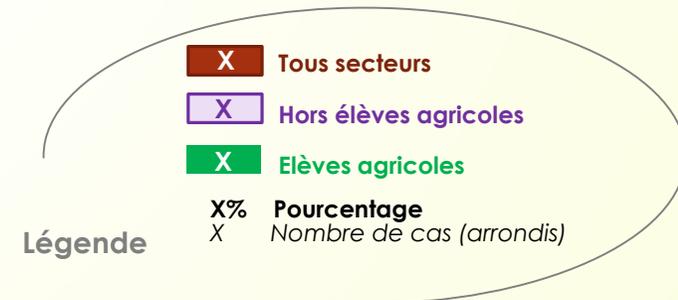
Nombre de maladies professionnelles



Coût total des maladies professionnelles



Coût moyen d'une maladie professionnelle





AT

Traj.

MP



# Le poids des différents types d'ATMP des élèves agricoles sur l'ensemble des ATMP

## Une population « sous-représentée » au niveau des accidents...

### Un nombre très faible de maladies professionnelles

Le nombre de maladies professionnelles chez les apprentis agricoles n'occupe qu'une place limitée dans l'ensemble des maladies professionnelles du Régime Agricole.

Seules 0,6 % des maladies professionnelles indemnisées par le régime ATMP sont issues du code risque AT propre aux élèves de l'enseignement technique agricole.

Si la situation est différente concernant les accidents, la proportion d'accidents pour les élèves sur l'ensemble des accidents du Régime Agricole des salariés n'atteint jamais celle de la population.

### Un poids des accidents inférieur au poids de la population des apprentis

En effet, les accidents de travail proprement dits et les accidents de trajet ont des poids respectifs de 11,0 % et 8,0 % sur l'ensemble des ATMP du Régime Agricole.

Or, le nombre d'apprentis représentant 13,3 % de l'ensemble des salariés agricoles, cette population pèse un peu moins lourd concernant les accidents du travail, et un tiers de moins que ses effectifs concernant les accidents de trajet.

Les accidents de trajet n'ont donc pas la même importance que pour les apprentis agricoles, ce qui peut tenir pour une bonne part au mode de déplacement (transports communs et familiaux) d'une population pour la majorité en dessous de 18 ans.

## ... et des coûts en général bien inférieurs à ceux de l'ensemble des autres secteurs

### Des ATMP encore moins importants sur le total des coûts que sur le nombre de cas

La représentation des élèves agricoles dans les coûts de la totalité des types d'ATMP et pour chacun d'entre eux, est au minimum divisée par trois par rapport à l'importance de cette catégorie de travailleurs dans l'ensemble de la population salariée agricole.

Avec 4,1 % de l'ensemble des accidents de trajets du régime salarié, 1,3 % des accidents du travail proprement dits, et 0,5 % des maladies professionnelles, le poids des élèves dans les coûts du régime ATMP est toute relative.

Le poids du coût total des accidents du travail proprement dits est ainsi pratiquement 10 fois inférieur au poids de la population.

### Des coûts moyens d'AT 9 fois inférieurs pour les élèves

Ceci a une influence direct sur le coût moyen des ATMP.

Ainsi, avec seulement 550 euros de moyenne pour un AT les élèves agricoles ont le plus petit coût moyen d'un AT au Régime Agricole.

Si le coût moyen d'un accident de trajet (3 500 euros) équivaut à celui que l'on a pu observer chez les apprentis agricoles, il ne constitue que la moitié du coût moyen pour ce type de risque.

Seules les maladies professionnelles, avec un coût de 22 000 euros de moyenne se rapproche de ce que les autres secteurs connaissent comme indemnisation (moyenne d'une MP de 24 900 euros pour les autres secteurs).

On reprendra les explications précédemment émises lors de la partie consacrer à ce sujet aux apprentis : ceci peut s'expliquer par une « gravité » inférieure, un nombre de jours d'arrêt moins élevé, et surtout par un calcul des rentes et indemnités journalières qui s'effectue sur le salaire minimum prévu pour ces indemnisations.

## II.3.

# Sélection des AT selon leurs caractéristiques, et prise en compte de l'âge des victimes



# Les AT hors pause repas et sport

## Connaissance de l'accidentologie « réelle » en matière d'apprentissage et de scolarité

### Des populations aux activités « hors travail » spécifiques

Les populations étudiées, surtout les élèves, mais également les apprentis, peuvent se retrouver dans des situations où les accidents sont fréquents quoique fort éloignés de l'apprentissage « métier » qu'ils sont censés recevoir.

Deux temps assez précis sont concernés : celui de la pause repas et celui des activités sportives.

Or, durant ces deux périodes, un nombre conséquent d'accidents classés comme accidents de travail vont être enregistrés, alors même que le lien avec le métier n'est que peu probant (voir les quelques pages suivantes).

### Une sélection des accidents de travail pour connaître au mieux la relation « apprentissage » types d'accidents occasionnés

Aussi, l'étude se voulant dresser le bilan des accidents de travail proprement dits, en lien avec ce que les apprentis et élèves doivent exercer comme activité pour s'initier à leurs métiers d'apprentissage/scolaire, il apparaissait nécessaire de filtrer certaines des caractéristiques des accidents pour ne retenir que celles intéressantes dans cette relation apprentissage d'un métier / accident lié.

C'est également la seule solution pour éviter toute pollution dans les chiffres par d'autres facteurs éloignés de cette apprentissage. C'est encore la seule façon de pouvoir tirer un enseignement utile pour de futur plans de prévention sur le risque « métier » lui-même.

## Filtres appliqués sur les caractéristiques des accidents pour retenir les accidents de travail adéquates

### Activités de la victime au moment de l'accident

Les moments correspondant à la pause repas, ou au sport ont ainsi été mis de côté pour se concentrer sur l'ensemble des accidents qui sont censés survenir durant les moments d'apprentissage et non pas dans des instants en décalage avec les activités pour « apprendre » les métiers.

### Éléments matériels des accidents

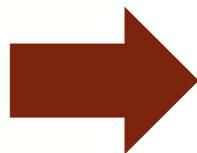
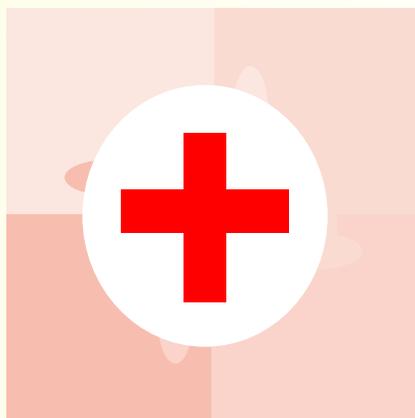
Se posait la question de l'activité sportive en relation avec les animaux pour les filières qui connaissent d'un nécessaire contact avec eux.

Le choix a été fait de conserver les accidents du travail en relation avec les animaux (animaux d'élevage essentiellement), quelque soit le moment où survenait cet accident (pause repas ou sport).

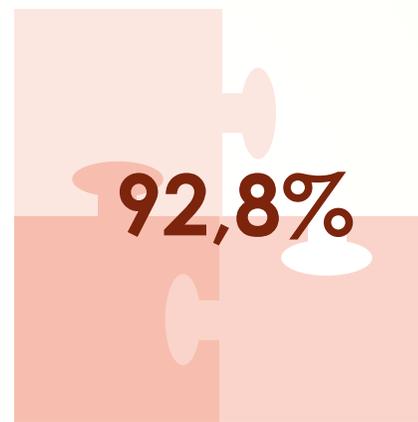
Ainsi, toutes les pages suivantes (exceptées celles relatives au III.1), au sujet des accidents du travail proprement dits, vont aborder des données pour lesquels ces filtres ont été appliqués, à savoir « hors pause repas et sport sauf si lien avec des animaux d'élevage » dans le but de rester au plus près d'une accidentologie « métier ».

# Les AT hors pause repas et sport chez les apprentis agricoles

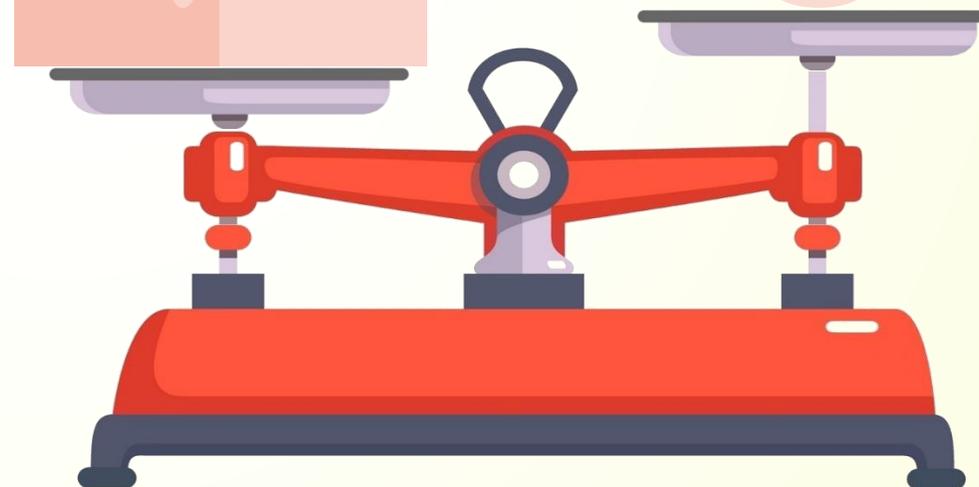
AT totaux



AT sélectionnés



AT exclus





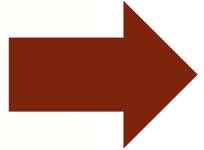
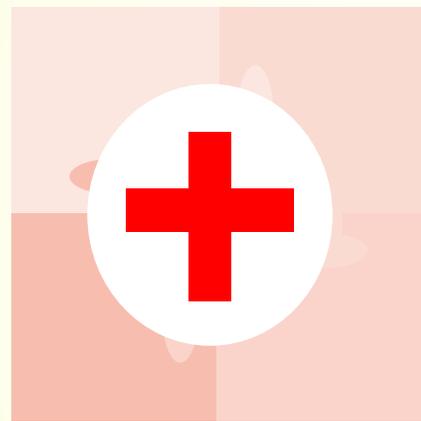
ATMP avec et sans arrêt

AT

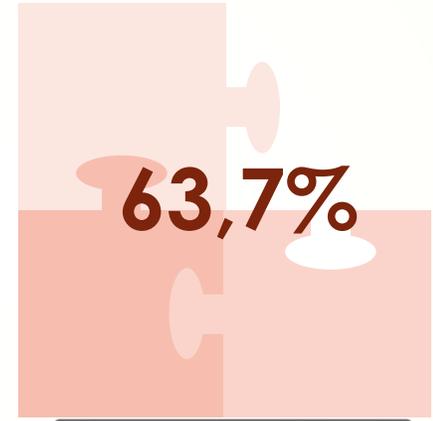


# Les AT hors pause repas et sport chez les élèves agricoles

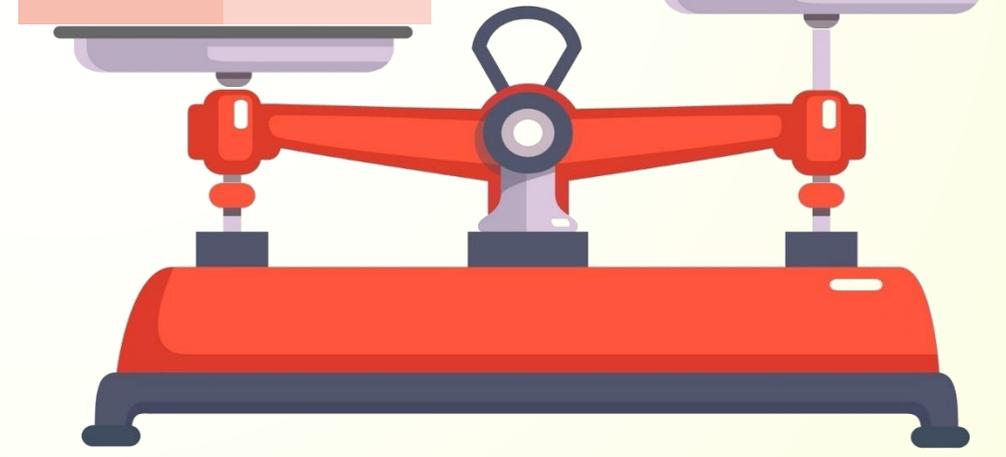
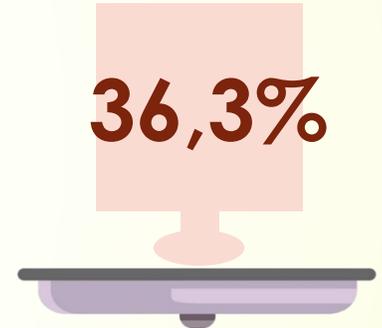
AT totaux



AT sélectionnés



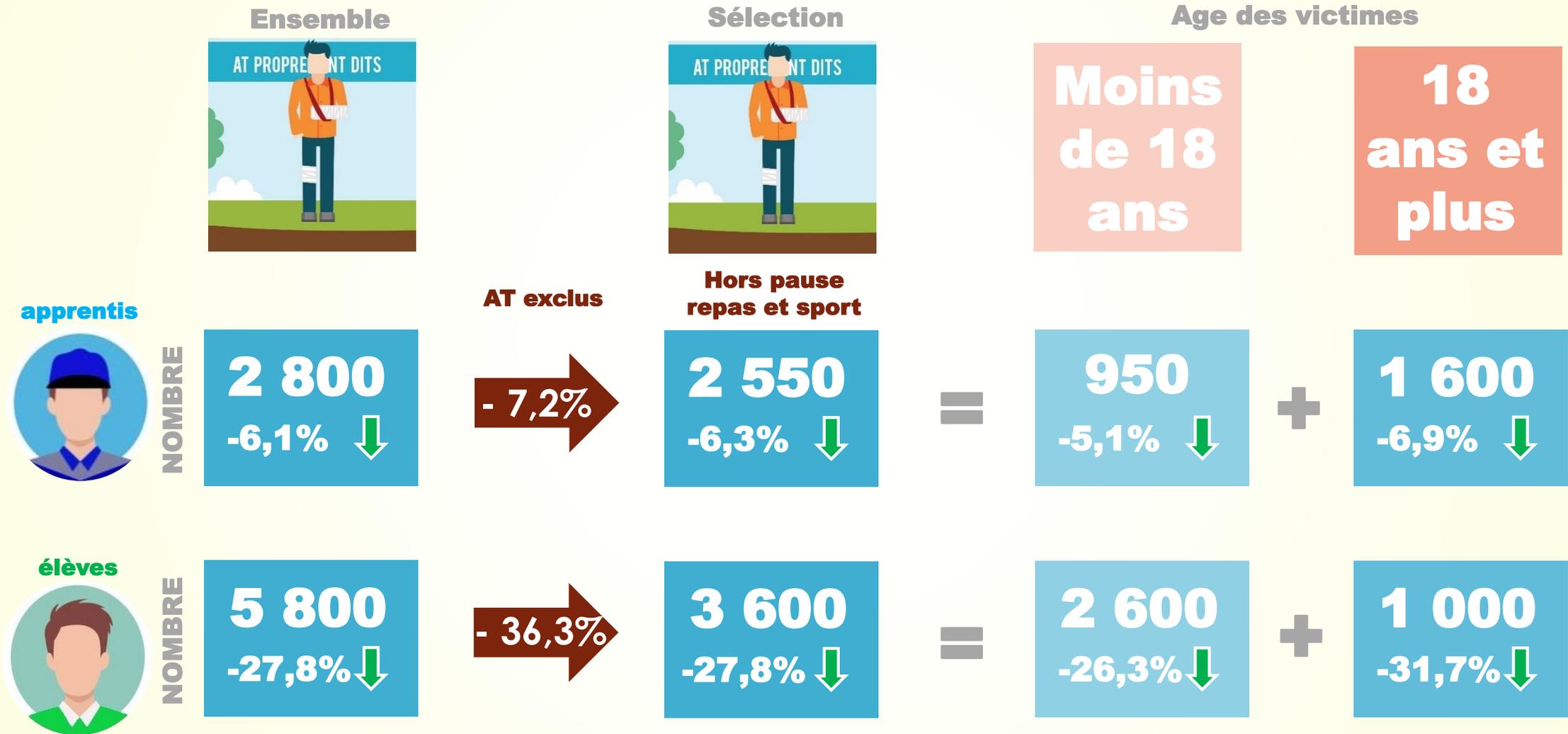
AT exclus



2012-2016



# Dénombrement des AT hors pause repas et sport



ATMP avec et sans arrêt

AT



# Représentation des AT (hors pause repas et sport) par classes d'âges

## Sélection



**Hors pause repas et sport**

**apprentis**



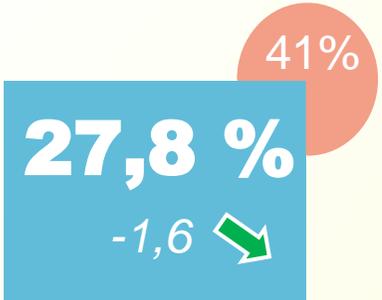
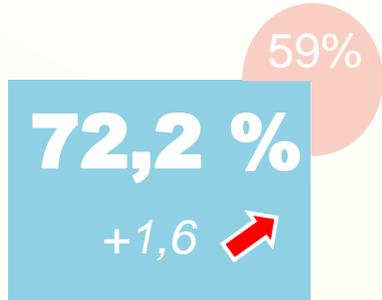
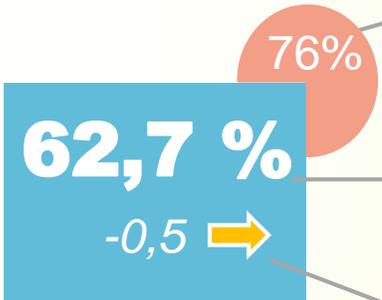
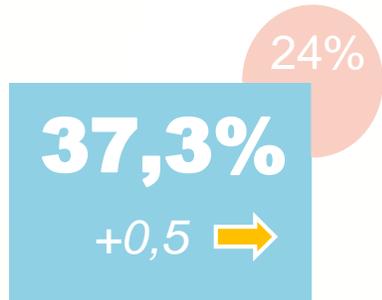
**élèves**



## Age des victimes

**Moins de 18 ans**

**18 ans et plus**



Rappel du poids sur la population du secteur

**Poids de la classe d'âge sur l'ensemble des AT du secteur**

*Evolution de ce poids sur la période*

# Sélection des AT (hors pause repas et sport) et comparaison des victimes selon l'âge

## Resserrement autour des accidents réellement en lien avec l'apprentissage métier

### Diminution du nombre de cas pris en compte

Une concentration de l'étude sur les caractéristiques des accidents directement en lien avec l'apprentissage du métier réduit le champ d'investigation de l'étude menée.

Ainsi, 7,2 % des accidents du travail proprement dits chez les apprentis, et 36,3 % chez les élèves seront écartés de l'analyse, dans le but de limiter l'influence d'accidents susceptibles d'avoir peu de lien avec une pratique du métier.

### Une accidentologie très différencier chez les élèves selon les périodes de vie scolaire

Si cette méthode a une conséquence peu marquée pour les apprentis, on notera à l'inverse que plus d'un tiers des accidents chez les élèves se produisent lors d'une activité sportive en milieu scolaire, ou lors des pauses repas.

Peu probant quant au « bruit » que cette part d'accident peut apporter à l'étude de la sinistralité chez les apprentis, en revanche ce résultat montre bien que pour les élèves il y a deux sujets quand on aborde les accidents du travail proprement dits, constitués de plusieurs moments distincts aux caractéristiques différentes :

- d'une part, les accidents que l'on suppose plutôt liés à la pratique et à l'apprentissage du métier, raison de la présence de ces élèves dans les établissements techniques agricoles (les accidents retenus dans cette étude) ;
- d'autre part, les accidents « ordinaires » de la vie scolaire liés à la pratique du sport ou lors des pauses repas, lesquels sont, selon notre hypothèse, déconnectés de la réelle accidentologie que l'on cherche à analyser (exclusion pour l'étude, sauf si lien avec des animaux d'élevages, ceci pouvant justifier la prise en compte des AT comme étant des risques du métier, même pendant ces laps de temps).

## Une forte accidentologie chez les moins de 18 ans

### Une répartition des populations de plus ou moins de 18 ans opposée entre apprentis et élèves agricoles ...

Que ce soit pour les apprentis ou pour les élèves agricoles, l'âge de 18 ans semble tracer une frontière quant au nombre d'individus constituant chacun de ces groupes.

Seulement 24,0 % des apprentis ont moins de 18 ans, alors que 59,0 % des élèves se retrouvent dans cette classe d'âge.

Sans surprise, la population des élèves a une proportion d'individus de moins de 18 ans plus importante que celle des apprentis, ce qui pourra expliquer une différence en terme d'accidentologie (notamment concernant les trajets, où les coûts en général).

### ... mais une accidentologie plus forte chez les moins de 18 ans relativement aux nombres d'individus composant ces classes d'âges

Cependant, malgré cette différence, pour chaque secteur on peut observer que la proportion d'accidenté chez les moins de 18 ans est supérieure au poids de la population concernée.

Ainsi, alors qu'ils constituent un quart de la population des apprentis les moins de 18 ans regroupent plus du tiers des accidents de travail proprement dits (37,3 %), tandis que pour les élèves la proportion des moins de 18 ans passe de 59,0 % des individus à quasiment trois quarts des victimes (72,2 %).

De surcroît, pour cette tranche d'âge, entre 2012 et 2016 l'évolution semble tendanciellement à la hausse. De manière limitée pour les apprentis (+ 0,5 %) et légèrement plus forte pour les élèves (+1,6 %).

Les plus jeunes sont donc particulièrement soumis aux risques dans ces deux secteurs. Ils sont plus victimes d'accidents du travail proprement dits relativement à leur représentation dans la population, voire même en nombre absolu lorsqu'on regroupe les deux entités (pour l'ensemble de ces deux secteurs les moins de 18 ans représentent 3 550 AT et les plus de 18 ans 2 600 « seulement »).



III.

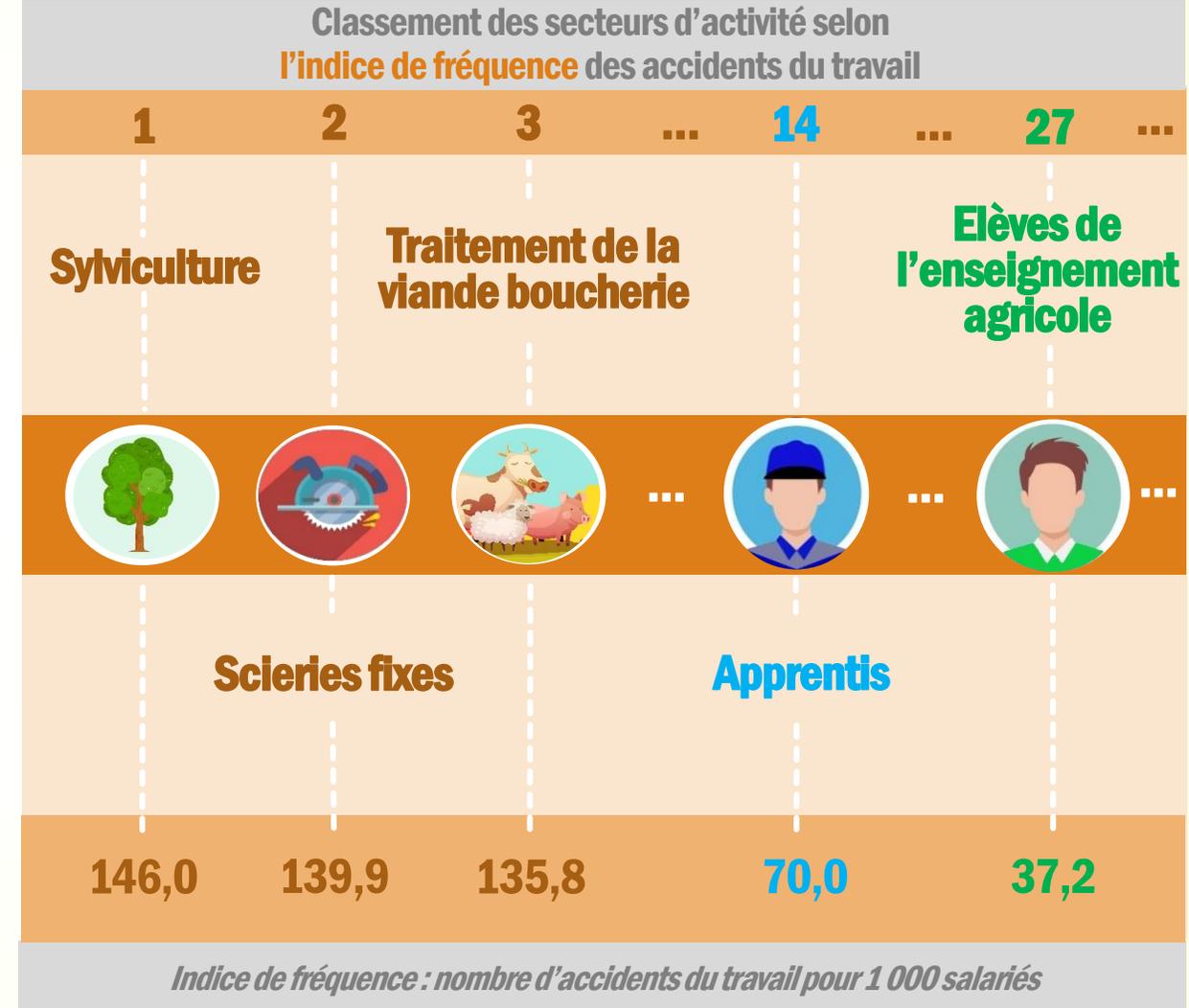
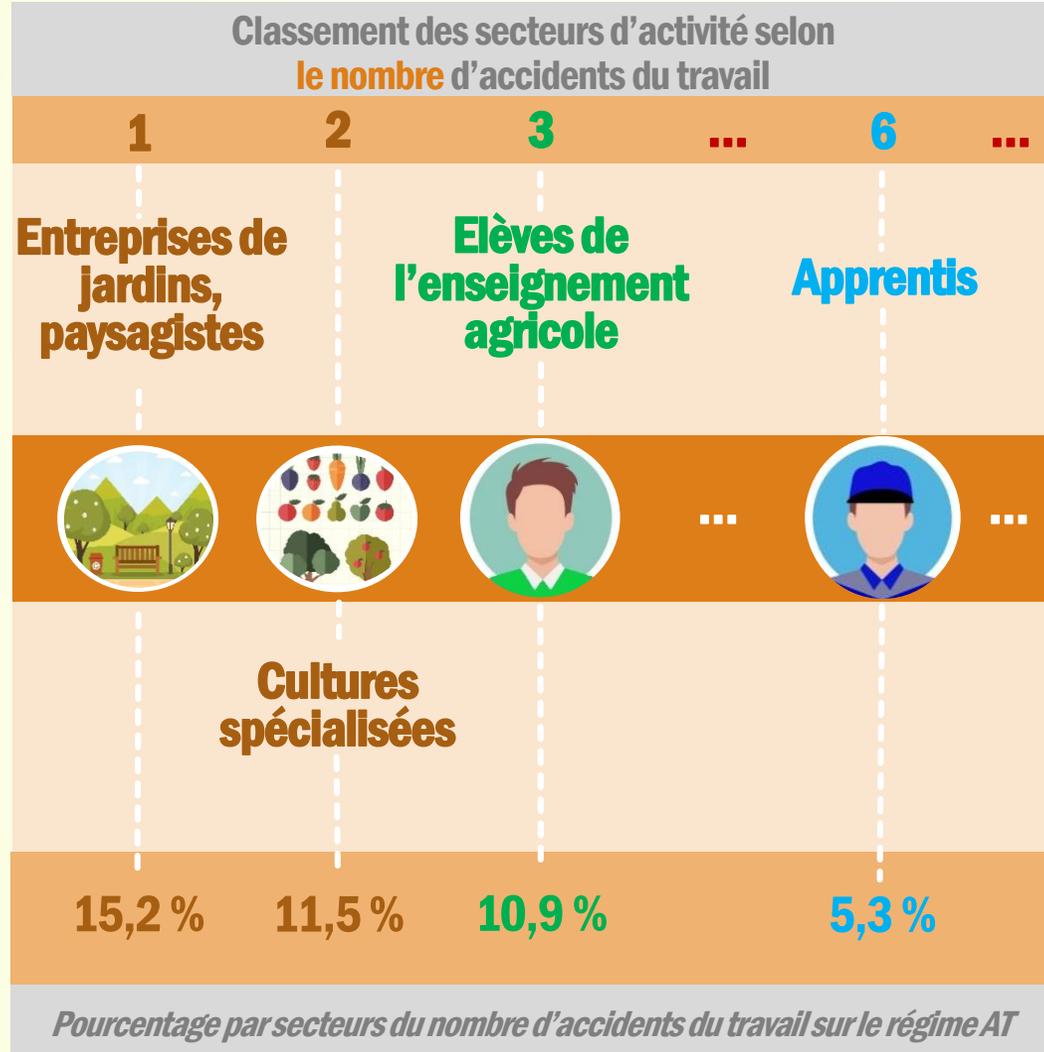
## Les principaux indicateurs de sinistralité des accidents du travail et de trajet

### III.1.

## Les classements des secteurs par importance de leur sinistralité au Régime Agricole

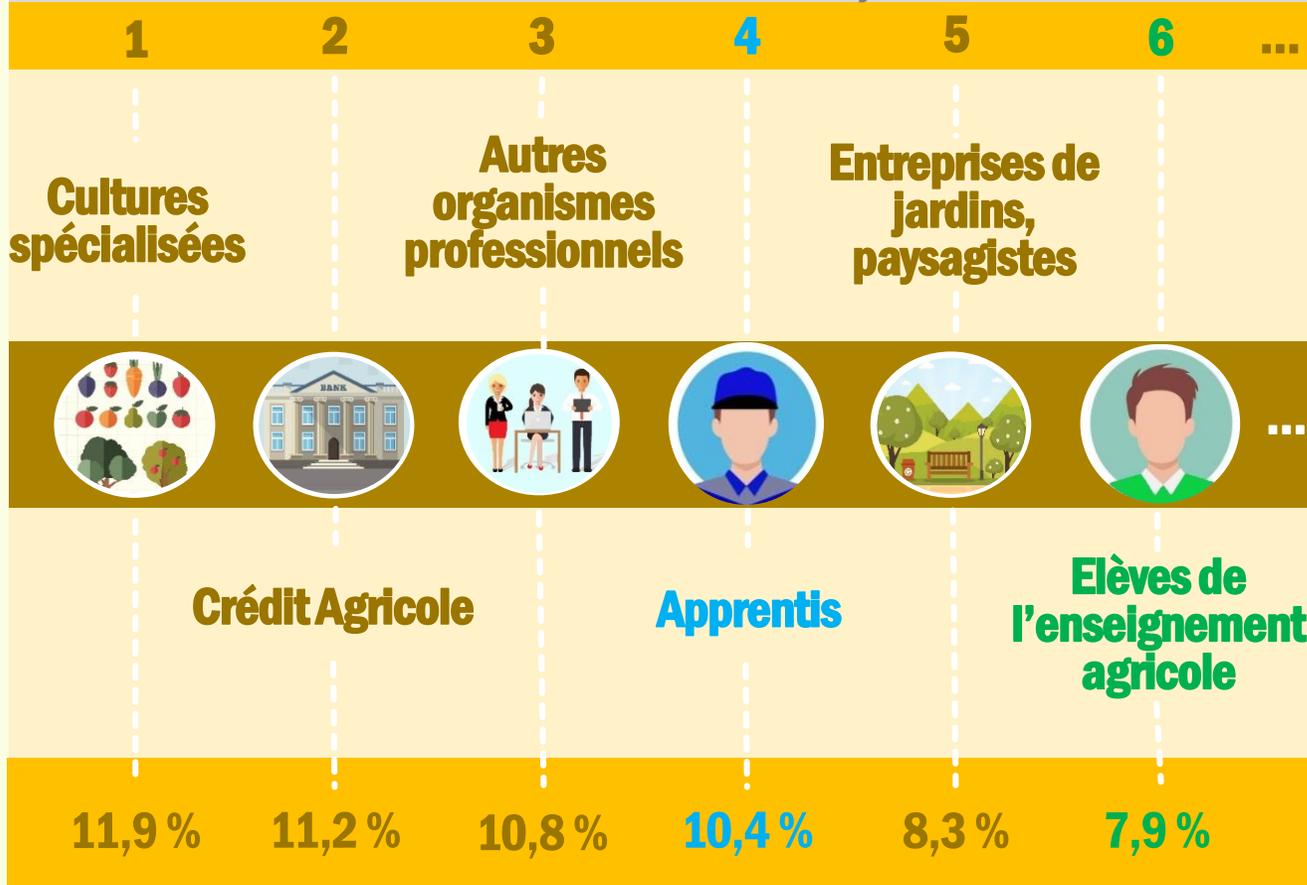


# Classements des secteurs d'activité du Régime Agricole selon la sinistralité des accidents du travail



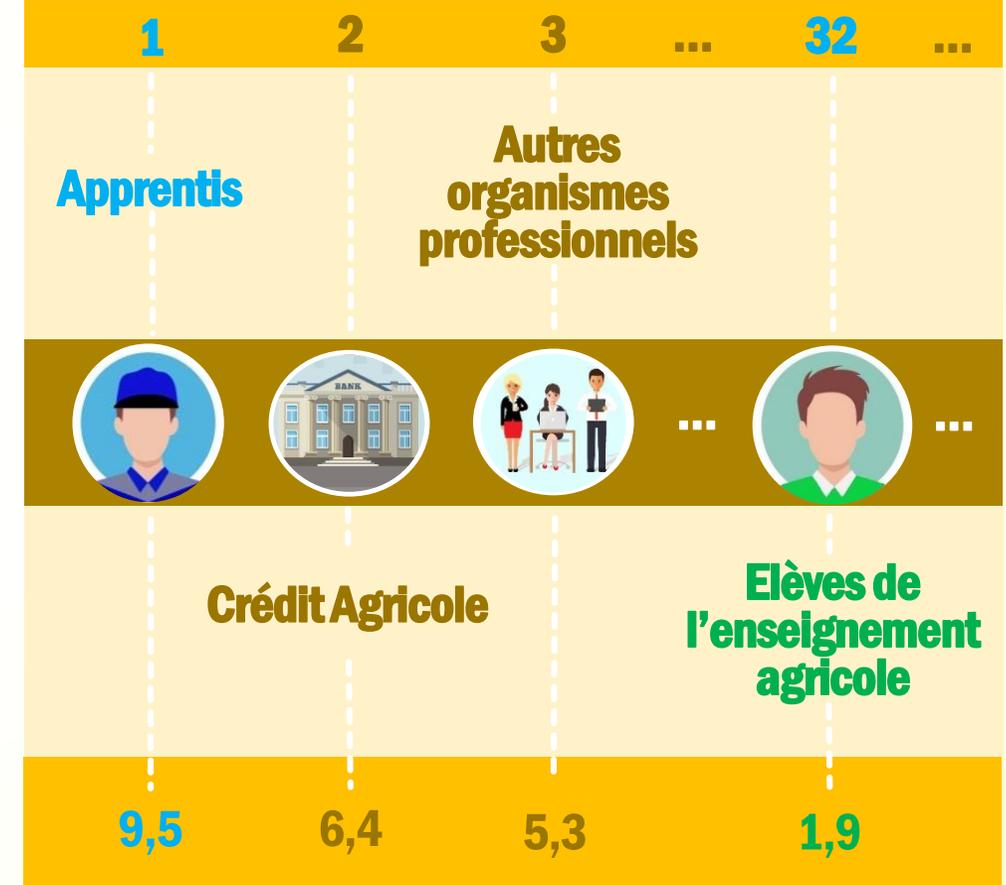
# Classement des secteurs d'activité du Régime Agricole selon la sinistralité des accidents de trajet

Classement des secteurs d'activité selon le nombre d'accidents de trajet



Pourcentage par secteurs du nombre d'accidents de trajet sur le régime AT

Classement des secteurs d'activité selon l'indice de fréquence des accidents de trajet



Indice de fréquence : nombre d'accidents de trajet pour 1 000 salariés



ATMP avec et sans arrêt

Traj.

## III.2.

# Les indicateurs de suivi de la sinistralité

## III.1. ● Les principaux indicateurs pour les **apprentis agricoles**



ATMP avec et sans arrêt

ATMP avec arrêt

AT

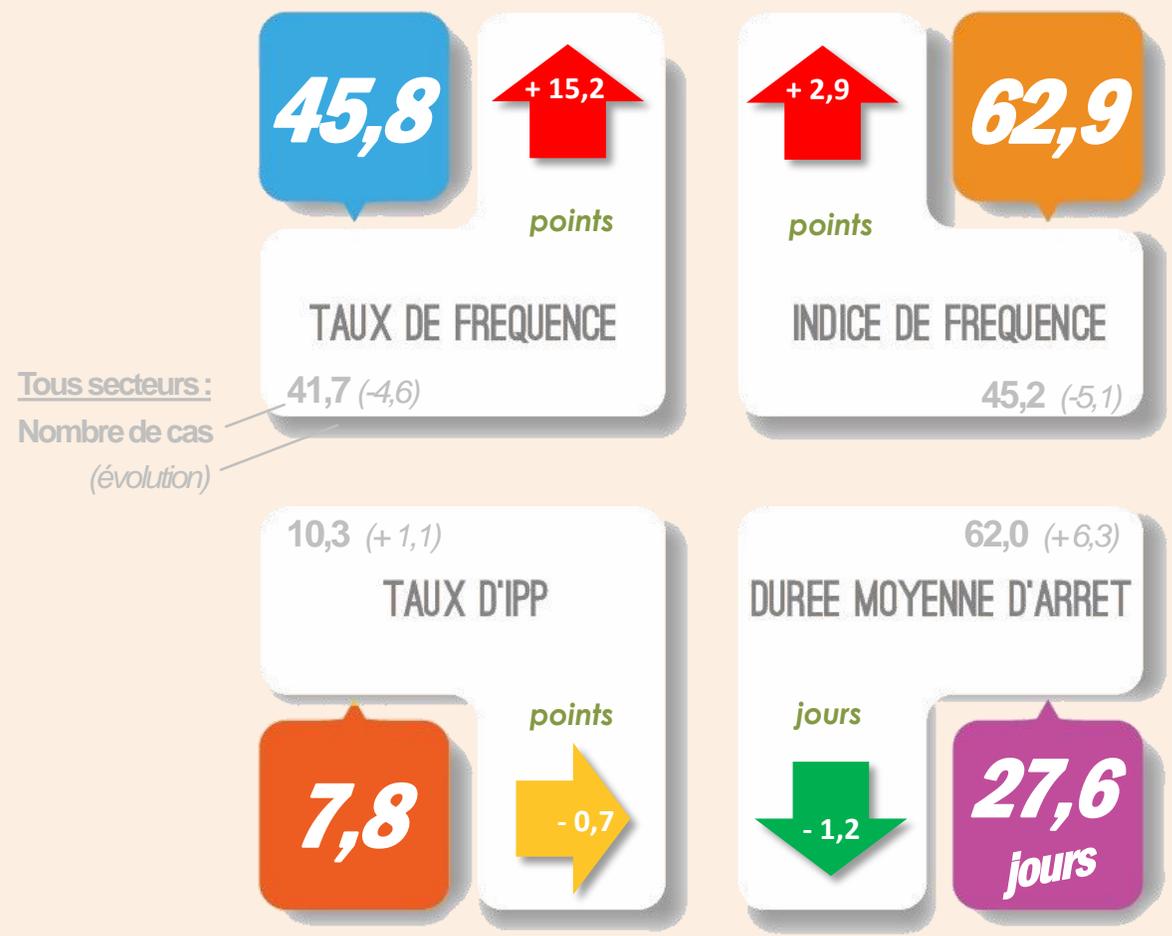


# ACCIDENTS DU TRAVAIL

## INDICATEURS DE SINISTRALITE

### APPRENTIS AGRICOLES

Moyenne et évolution 2012-2016



**Définition des indicateurs**

**Taux de fréquence** = nombre d'AT x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées

**Indice de fréquence** = nombre d'AT x 1 000 / nombre d'individus

**Taux moyen d'IPP** = somme des taux d'IPP / nombre d'AT graves non mortels (AT avec un taux d'IPP)

**Durée moyenne d'arrêt** = nombre de jours d'arrêt / nombre d'AT avec arrêt



## INDICATEURS DE SINISTRALITE

### APPRENTIS AGRICOLES

Moyenne et évolution  
2012-2016



#### Définition des indicateurs

**Taux de fréquence** = nombre d'acc. traj. x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées

**Indice de fréquence** = nombre d'acc. traj. x 1 000 / nombre d'individus

**Taux moyen d'IPP** = somme des taux d'IPP / nombre d'acc. traj. graves non mortels (avec un taux d'IPP)

**Durée moyenne d'arrêt** = nombre de jours d'arrêt / nombre d'acc. traj. avec arrêt





AT

Traj.



# Indicateurs comparés des accidents : sinistralité des apprentis agricoles versus niveau national

**Une accidentologie plus fréquente chez les apprentis que pour l'ensemble des secteurs...**

## **Des accidents du travail proprement dits à la fréquence plus élevée**

Grâce aux indicateurs de fréquence (taux et indice) on voit que le nombre d'accidents du travail est bien supérieur à la moyenne nationale.

Ainsi, les apprentis ont 4 accidents du travail, par millions d'heures travaillées, de plus que sur l'ensemble des secteurs (taux de fréquence de 45,8 contre 41,7 pour les autres secteurs confondus),.

Mais surtout cela touche 17 personnes de plus en considérant la fréquence sur 1 000 salariés (indice de fréquence de 62,9 travailleurs accidentés sur 1 000 apprentis, contre 45,2 pour l'ensemble des secteurs).

De surcroît, alors que la tendance nationale est à une baisse de ces indicateurs, l'évolution du taux et de l'indice sont en hausse (fortement pour le taux avec 15,2 points de plus entre 2012 et 2016).

## **Des accidents de trajet touchant trois fois plus de personne que la moyenne tous secteurs**

Pour poursuivre sur l'évolution, si celle des accidents de trajet est beaucoup moins marquée, voire stable, en revanche les remarques sur le nombre d'accidents et les indicateurs pondérés sont également d'actualité.

Les indicateurs soulignent un décalage encore bien plus grand entre « apprentis » d'une part et « tous secteurs confondus » d'autre part, en défaveur des apprentis. Ainsi, l'indice de fréquence est 3 fois plus élevé pour les apprentis, signifiant qu'il y a 3 fois plus d'apprentis victimes d'accidents de trajet que pour les salariés de la moyenne nationale (9,3 contre 3,1).

**... mais une « gravité » moins importante au regard de la plupart des indicateurs**

## **Une durée moyenne d'arrêt quasiment moitié moindre pour les accidents**

Si l'on se fie à la durée moyenne d'arrêt comme indicateur de gravité, les apprentis semblent subir des accidents moins conséquents.

En effet, alors qu'au niveau national « tous secteurs » la durée moyenne d'arrêt d'un accident de travail avec arrêt est de plus de 60 jours (62), elle n'atteint pas 30 jours pour les apprentis (27,6 jours soit 34,4 jours d'écart).

La différence reste tout aussi importante pour les accidents de trajet, puisque la moyenne d'arrêt des apprentis suite à de tels accidents est de 30 jours inférieure à celle tous secteurs (42,3 jours contre 72,3).

## **Des taux d'IPP inégaux suivants le type d'accident**

Toutefois, si cette première impression de gravité moindre se confirme pour les accidents de travail proprement dits à travers l'observation des taux d'IPP (10,3 au niveau national tous secteurs confondus contre 7,8 pour les apprentis), la situation semble bien différente au sujet des accidents de trajet.

Le taux d'IPP est de 4 points supérieurs pour les apprentis (15,7 contre 11,8), faisant état d'une gravité plus marquée des accidents de trajet pour cette population.

Gravité dont le taux d'évolution est en nette augmentation de plus de 20 points sur la période étudiée.

Certes le nombre plus faible de cas par rapport aux accidents de travail proprement dits peut aussi expliquer ces variations.

Cependant, l'ensemble des observations confirme les analyses faites sur l'accidentologie « trajet » singulièrement développée chez les apprentis agricoles, et la particularité de cette population vis-à-vis de ce type d'accident.

## III.2. ● Les **apprentis agricoles** : focus sur les indicateurs des tranches d'âges « plus ou moins de 18 ans »



ATMP avec et sans arrêt

ATMP avec arrêt

AT



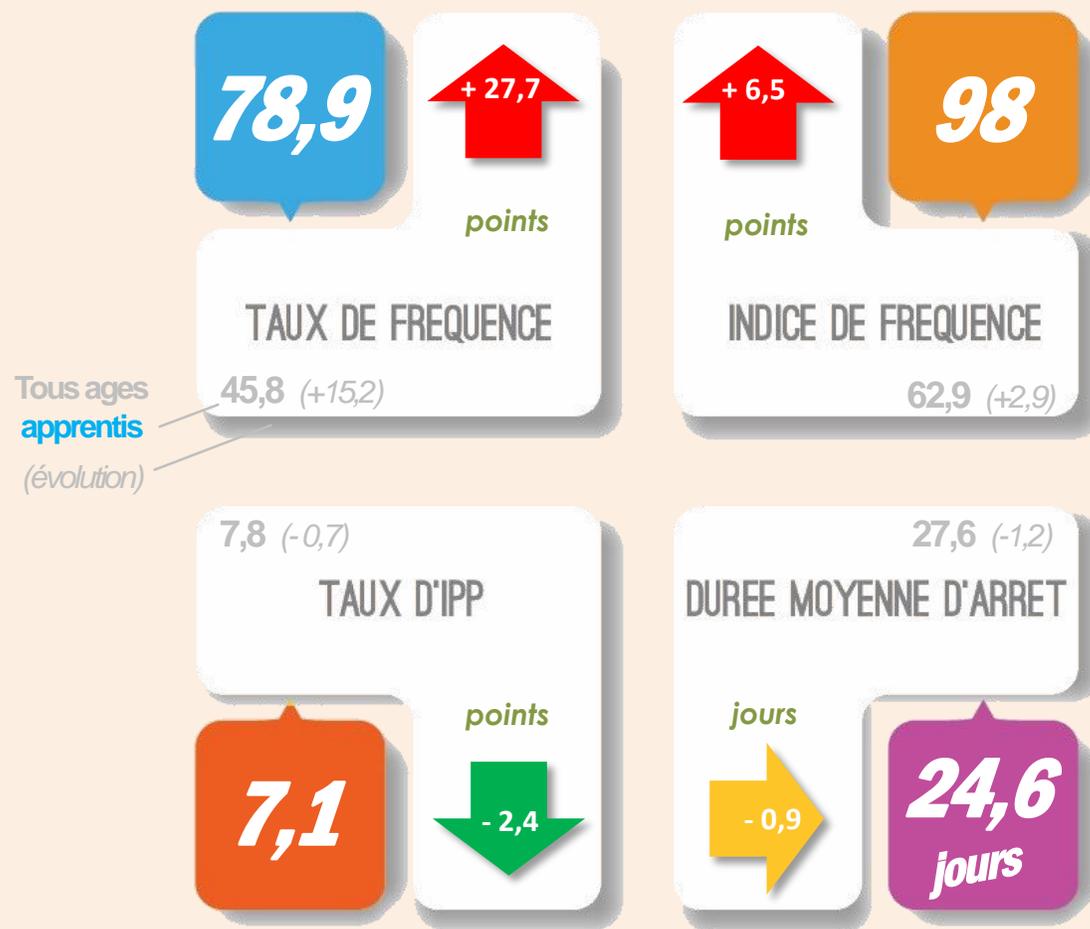
# ACCIDENTS DU TRAVAIL

## INDICATEURS DE SINISTRALITE

### APPRENTIS AGRICOLES

Moyenne et évolution 2012-2016

**Moins de 18 ans**



#### Définition des indicateurs

**Taux de fréquence** = nombre d'AT x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées

**Indice de fréquence** = nombre d'AT x 1 000 / nombre d'individus

**Taux moyen d'IPP** = somme des taux d'IPP / nombre d'AT graves non mortels (AT avec un taux d'IPP)

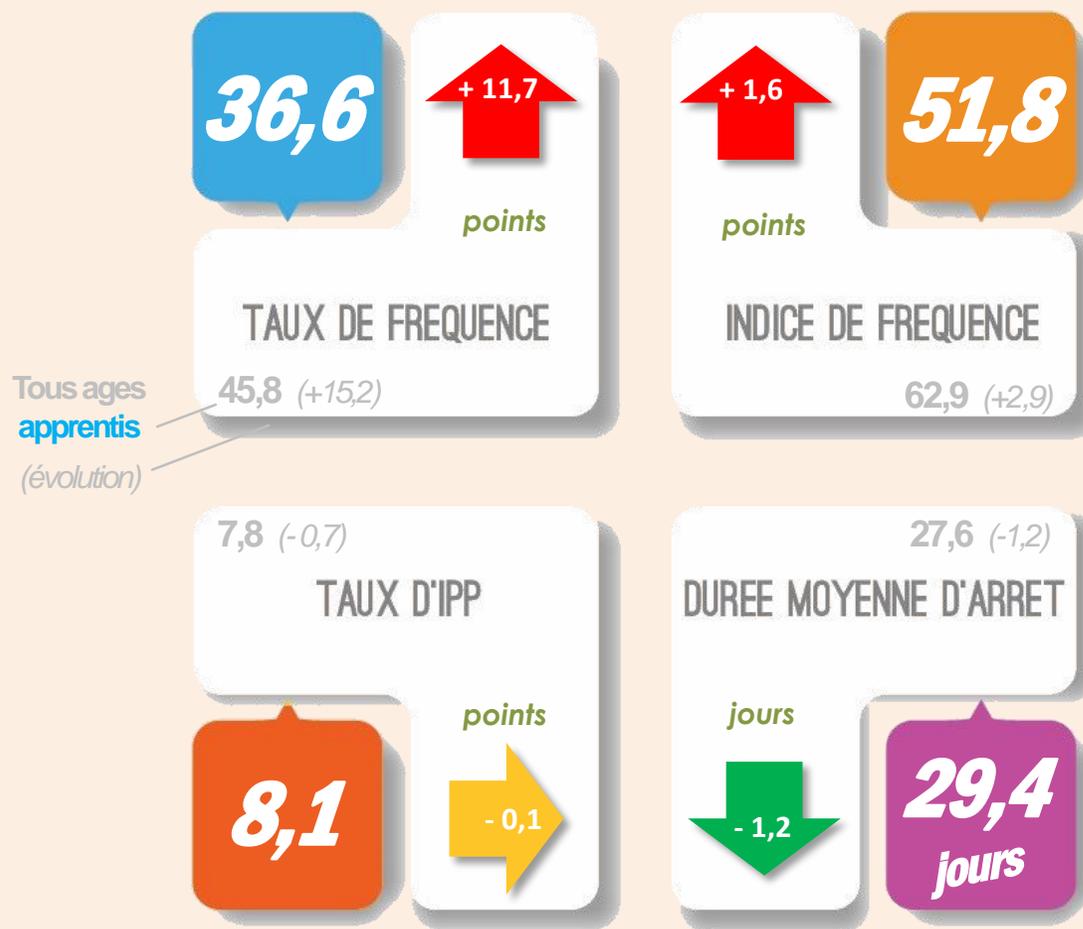
**Durée moyenne d'arrêt** = nombre de jours d'arrêt / nombre d'AT avec arrêt



## INDICATEURS DE SINISTRALITE

### APPRENTIS AGRICOLES

Moyenne et évolution  
2012-2016



**18 ans et plus**

#### Définition des indicateurs

**Taux de fréquence** = nombre d'AT x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées

**Indice de fréquence** = nombre d'AT x 1 000 / nombre d'individus

**Taux moyen d'IPP** = somme des taux d'IPP / nombre d'AT graves non mortels (AT avec un taux d'IPP)

**Durée moyenne d'arrêt** = nombre de jours d'arrêt / nombre d'AT avec arrêt



ATMP avec et sans arrêt

ATMP avec arrêt

AT





# ACCIDENTS DE TRAJET

## INDICATEURS DE SINISTRALITE

### APPRENTIS AGRICOLES

Moyenne et évolution 2012-2016



**Moins de 18 ans**

Moyenne 2012-2016

#### Définition des indicateurs

**Taux de fréquence** = nombre d'acc. traj. x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées

**Indice de fréquence** = nombre d'acc. traj. x 1 000 / nombre d'individus

**Taux moyen d'IPP** = somme des taux d'IPP / nombre d'acc. traj. graves non mortels (avec un taux d'IPP)

**Durée moyenne d'arrêt** = nombre de jours d'arrêt / nombre d'acc. traj. avec arrêt



## INDICATEURS DE SINISTRALITE

### APPRENTIS AGRICOLES

Moyenne et évolution  
2012-2016



**18 ans et plus**

#### Définition des indicateurs

**Taux de fréquence** = nombre d'acc. traj. x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées

**Indice de fréquence** = nombre d'acc. traj. x 1 000 / nombre d'individus

**Taux moyen d'IPP** = somme des taux d'IPP / nombre d'acc. traj. graves non mortels (avec un taux d'IPP)

**Durée moyenne d'arrêt** = nombre de jours d'arrêt / nombre d'acc. traj. avec arrêt





AT

Traj.



# Indicateurs comparés :

## sinistralité AT des apprentis agricoles selon les tranches d'âges

**Une fréquence d'accidents 2 à 3 fois plus élevée chez les apprentis de moins de 18 ans...**

**Une sinistralité plus forte chez les apprentis de moins de 18 ans**

Les taux de fréquence et les indices de fréquence sont pratiquement 2 fois plus élevés pour les accidents du travail proprement dits et 3 fois plus élevés pour les accidents de trajet.

Ainsi on dénombre pratiquement 79 accidents du travail proprement dits par millions d'heures travaillées pour les apprentis de moins de 18 ans et 98 accidents pour 1 000 apprentis de moins de 18 ans, alors que chez les apprentis de 18 ans et plus ces chiffres sont de 36,6 et 51,8.

Pour les accidents de trajet l'indice de fréquence est de 19,6 pour les moins de 18 ans et de 6 pour les plus de 18 ans.

Déjà particulièrement élevé pour l'ensemble des apprentis comparativement à l'ensemble des salariés agricoles, on remarque la contribution très « négative » de la population des moins de 18 ans dans la fréquence des accidents de trajet.

**Une évolution vers une augmentation du nombre de cas pour les deux tranches d'âges**

Par ailleurs, quelle que soit la tranche d'âges, la tendance semble être à une hausse de la fréquence des accidents du travail proprement dits ou de trajet.

Si elles ne sont pas tous d'égales valeurs, il n'en reste pas moins que sur la période 2012-2016 les augmentations ont touché aussi bien les taux que les indices de fréquence de chacune des tranches d'âges et ce sur les accidents proprement dits (ainsi que sur les accidents de trajet).

Cette analyse renforce les premières indications renseignées précédemment dans le document faisant état d'une augmentation de la sinistralité chez les apprentis, et se double donc de la remarque suivante : les deux tranches d'âges sont concernées avec une augmentation plus élevée chez les moins de 18 ans (2 à 3 fois plus forte).

**... alors qu'à l'inverse la gravité semble plus faible pour cette tranche d'âge comparativement aux 18 ans et plus**

**Des indicateurs de gravité plus « favorables » aux apprentis de moins de 18 ans**

Malgré une fréquence d'accident plus élevée, les apprentis de moins de 18 ans connaissent une gravité légèrement plus faible que celle des 18 ans et plus au regard des indicateurs relatifs aux taux d'IPP et à la durée du nombre de jour d'arrêt.

Mis à part le taux d'IPP des accidents de trajet, les autres indicateurs sont plus faibles chez les moins de 18 ans que chez les 18 ans et plus (taux d'IPP de 7,1 et durée moyenne d'arrêt de 24,6 jours pour les accidents du travail proprement dits chez les moins de 18 ans contre 8,1 et 29,4 jours chez les 18 ans et plus ; taux d'IPP de 11,5 et durée moyenne d'arrêt de 41,4 jours pour les accidents du travail proprement dits chez les moins de 18 ans contre respectivement 8,9 et 43,2 chez les 18 ans et plus).

**Une évolution dans le même sens pour les deux tranches d'âges mais différente selon le type d'accident**

L'analyse de l'évolution de la gravité est plus délicate à réaliser. S'il semble que les indicateurs s'améliorent pour les accidents du travail proprement dits, cette amélioration est plus marquée pour le taux d'IPP chez les apprentis de moins de 18 ans (-2,4) que chez ceux de 18 ans et plus (-0,1), et plutôt équivalente quant au nombre de jours moyen d'arrêt (18 ans et plus : - 1,2 jour ; moins de 18 ans : - 0,9 jour).

En revanche il y a une dégradation des indicateurs en relation avec les accidents de trajet, excepté le nombre de jours moyen d'arrêt des 18 ans et plus. Cette évolution plutôt à la hausse confirme toutefois le sujet des accidents de trajet pour cette population quel que soit l'âge.

### III.3. ● Les principaux indicateurs pour les **élèves agricoles**



ATMP avec et sans arrêt

ATMP avec arrêt

AT



## ACCIDENTS DU TRAVAIL

## INDICATEURS DE SINISTRALITE

ELEVES AGRICOLES

Moyenne et évolution 2012-2016



## Définition des indicateurs

**Taux de fréquence** = nombre d'AT x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées

**Indice de fréquence** = nombre d'AT x 1 000 / nombre d'individus

**Taux moyen d'IPP** = somme des taux d'IPP / nombre d'AT grave non mortel (AT avec un taux d'IPP)

**Durée moyenne d'arrêt** = nombre de jours d'arrêt / nombre d'AT avec arrêt

\* Pour le calcul du taux de fréquence, le nombre d'heures « de travail » retenu est une estimation issue de la législation pour les classes techniques et professionnelles (900h/an)

## INDICATEURS DE SINISTRALITE

**ELEVES AGRICOLES**

Moyenne et évolution  
2012-2016



### Définition des indicateurs

**Taux de fréquence** = nombre d'acc. traj. x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées

**Indice de fréquence** = nombre d'acc. traj. x 1 000 / nombre d'individus

**Taux moyen d'IPP** = somme des taux d'IPP / nombre d'acc. traj. graves non mortels (avec un taux d'IPP)

**Durée moyenne d'arrêt** = nombre de jours d'arrêt / nombre d'acc. traj. avec arrêt

\* Pour le calcul du taux de fréquence, le nombre d'heures « de travail » retenu est une estimation issue de la législation pour les classes techniques et professionnelles (900h/an)





AT

Traj.



# Indicateurs comparés :

## sinistralité AT des élèves agricoles versus niveau national

**Une accidentologie beaucoup moins élevée chez les élèves de l'enseignement agricole que dans l'ensemble des secteurs...**

**Des indicateurs de dénombrement montrant des accidents moins fréquents et touchant moins de personne**

Les élèves agricoles ont eu 16 accidents de travail proprement dits de moins par millions d'heures travaillées sur la période 2012-2016 que l'ensemble des salariés agricoles (taux de fréquence de 25,7 contre 41,7). Cette observation est encore plus flagrante concernant le nombre d'AT par personne : 23,1 AT pour 1 000 élèves contre 45,2 AT pour le même nombre de salariés, soit 22 AT de moins pour 1 000 travailleurs (indice de fréquence pratiquement deux fois plus faible). Au sujet des accidents de trajet, cette différence au bénéfice des élèves est également présente, et se trouve à peine moins marquée puisque pour 1 000 élèves il y a 1,9 accidents de trajet, alors qu'au niveau de l'ensemble des salariés on dénombre 3,1 accidents de trajet (1,6 fois moins d'accidents au bénéfice des élèves).

**Des indicateurs dont la gravité est difficile à percevoir**

Les indicateurs de gravité envoient des informations quelque peu contradictoires concernant la gravité des accidents. Alors que le nombre de jours d'arrêt est quasiment deux fois plus élevé pour les élèves quel que soit le type d'AT (110,7 jours d'arrêt de moyenne pour les accidents de travail proprement dits contre 62 jours chez les salariés tous secteurs, et 183 jours pour les accidents de trajet contre 72,3), les taux d'IPP en revanche sont inférieurs pour les élèves agricoles (6,6 en moyenne pour les élèves concernant les accidents de travail proprement dits contre 10,3 pour les salariés, et 11,4 pour les accidents de trajet contre 11,8).

La gravité des accidents de trajet semble établie lorsque ce type d'accident se produit pour les élèves, en revanche bien que moins « graves » en terme de réparation la nécessité d'arrêt est plus importante pour les AT proprement dits que chez les autres salariés.

**... de surcroît en baisse sur la période 2012-2016**

**Une baisse des accidents**

Non seulement les données indiquent une accidentologie moins nombreuse, mais en plus cette accidentologie est en nette amélioration au fil des ans concernant les élèves.

On a donc une confirmation avec les indicateurs pondérés de la baisse des AT que l'on annonçait précédemment.

En effet, sur la période 2012-2016 le taux de fréquence des accidents du travail proprement dits diminue de 6,6 points, celui de l'indice de fréquence de 5,9 points, et ces deux indicateurs baissent également au sujet des accidents de trajet avec respectivement -0,5 et -0,4 points.

Cette tendance à l'amélioration est d'ailleurs légèrement plus forte chez les élèves que pour l'ensemble des salariés tous secteurs confondus.

**Une diminution de la gravité des accidents**

Si l'interprétation de la gravité était délicate, en revanche nul doute à propos de l'évolution de celle-ci : là aussi les indicateurs soulignent une amélioration de la sinistralité.

Le nombre de jours moyen d'arrêt diminue que ce soit pour les accidents du travail proprement dits (- 13,7 jours) mais surtout pour les accidents de trajet (- 113 jours).

Quant aux taux moyen d'IPP, la diminution est assez conséquente puisque ce taux est en recul de 1,1 point pour les accidents du travail proprement dits et de 3,6 points pour les accidents de trajet.

Deux remarques :

- cette évolution est en opposition à celle de l'ensemble des secteurs à la vue de l'augmentation constante du nombre moyen de jours d'arrêt au Régime Agricole,
- la gravité des accidents de trajet est en réelle et très forte diminution vu l'amélioration constatée des indicateurs.

### III.4. ● Les **élèves agricoles** : focus sur les indicateurs des tranches d'âges « plus ou moins de 18 ans »



ATMP avec et sans arrêt

ATMP avec arrêt

AT



## ACCIDENTS DU TRAVAIL

## INDICATEURS DE SINISTRALITE

ELEVES AGRICOLES

Moyenne et évolution 2012-2016



Moins de 18 ans

## Définition des indicateurs

**Taux de fréquence** = nombre d'AT x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées

**Indice de fréquence** = nombre d'AT x 1 000 / nombre d'individus

**Taux moyen d'IPP** = somme des taux d'IPP / nombre d'AT grave non mortel (AT avec un taux d'IPP)

**Durée moyenne d'arrêt** = nombre de jours d'arrêt / nombre d'AT avec arrêt

\* Pour le calcul du taux de fréquence, le nombre d'heures « de travail » retenu est une estimation issue de la législation pour les classes techniques et professionnelles (900h/an)

## INDICATEURS DE SINISTRALITE

### ELEVES AGRICOLES

Moyenne et évolution 2012-2016



**18 ans et plus**

#### Définition des indicateurs

**Taux de fréquence** = nombre d'AT x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées

**Indice de fréquence** = nombre d'AT x 1 000 / nombre d'individus

**Taux moyen d'IPP** = somme des taux d'IPP / nombre d'AT grave non mortel (AT avec un taux d'IPP)

**Durée moyenne d'arrêt** = nombre de jours d'arrêt / nombre d'AT avec arrêt

\* Pour le calcul du taux de fréquence, le nombre d'heures « de travail » retenu est une estimation issue de la législation pour les classes techniques et professionnelles (900h/an)



ATMP avec et sans arrêt

ATMP avec arrêt

AT





## ACCIDENTS DE TRAJET

## INDICATEURS DE SINISTRALITE

ELEVES AGRICOLES

Moyenne et évolution 2012-2016



Moins de 18 ans

## Définition des indicateurs

**Taux de fréquence** = nombre d'acc. traj. x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées

**Indice de fréquence** = nombre d'acc. traj. x 1 000 / nombre d'individus

**Taux moyen d'IPP** = somme des taux d'IPP / nombre d'acc. traj. graves non mortels (avec un taux d'IPP)

**Durée moyenne d'arrêt** = nombre de jours d'arrêt / nombre d'acc. traj. avec arrêt

\* Pour le calcul du taux de fréquence, le nombre d'heures « de travail » retenu est une estimation issue de la législation pour les classes techniques et professionnelles (900h/an)

## INDICATEURS DE SINISTRALITE

### ELEVES AGRICOLES

Moyenne et évolution  
2012-2016



**18 ans et plus**

#### Définition des indicateurs

**Taux de fréquence** = nombre d'acc. traj. x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées

**Indice de fréquence** = nombre d'acc. traj. x 1 000 / nombre d'individus

**Taux moyen d'IPP** = somme des taux d'IPP / nombre d'acc. traj. graves non mortels (avec un taux d'IPP)

**Durée moyenne d'arrêt** = nombre de jours d'arrêt / nombre d'acc. traj. avec arrêt

\* Pour le calcul du taux de fréquence, le nombre d'heures « de travail » retenu est une estimation issue de la législation pour les classes techniques et professionnelles (900h/an)





AT

Traj.



# Indicateurs comparés :

## sinistralité AT des élèves agricoles selon les tranches d'âges

**Une réelle distinction entre les moins et plus de 18 ans en défaveur des plus jeunes...**

**Une sinistralité 1,5 fois plus élevée pour les moins de 18 ans**

Les accidents du travail proprement dits tout comme les accidents de trajet se produisent plus fréquemment et touchent un plus grand nombre d'individus chez les élèves de moins de 18 ans que chez ceux de 18 ans et plus.

Alors qu'il y a 31,4 accidents du travail proprement dits par millions d'heures travaillées chez les moins de 18 ans, et que cela occasionne 28,3 accidents pour 1 000 élèves, le taux de fréquence est de 17,5 et l'indice de fréquence de 15,7 chez les 18 ans et plus (soit 14 AT de plus par millions d'heures travaillées et plus de 12 AT de plus pour 1 000 élèves).

Cette constatation vaut également pour les accidents de trajet, qui sont pratiquement deux fois plus fréquent pour les moins de 18 ans, avec un indice de fréquence de 2,3 pour les élèves de moins de 18 ans et de 1,3 pour ceux de 18 ans et plus.

**Une évolution à la baisse cependant bien plus marquée en nombre d'accidents chez les moins de 18 ans**

Toutefois, les élèves de moins de 18 ans voient leurs indicateurs s'améliorer assez fortement dans leur ensemble sur la période 2012-2016.

Mis à part le nombre moyen de jours d'arrêt pour les accidents du travail proprement dits, on constate une évolution positive de la sinistralité avec une baisse de tous les autres indicateurs (indice de fréquence en baisse de plus de 7 points pour les AT et de 0,5 point pour les accidents de trajet, taux d'IPP en baisse notamment pour les trajets avec 4,5 points de baisse soit une réduction d'un tiers).

Le nombre de jours d'arrêt en très forte baisse pour les accidents de trajet est en revanche en très forte augmentation pour les AT.

Pour les indicateurs de fréquence cette amélioration est plus forte chez les élèves de moins de 18 ans que chez ceux de plus de 18 ans.

**... alors que les plus de 18 ans ont des indicateurs de fréquence de sinistralité ATMP plus favorable que ceux de l'ensemble du Régime Agricole**

**Les plus de 18 ans en dessous de la sinistralité des salariés agricoles**

A l'inverse des élèves de moins de 18 ans, les élèves agricoles de 18 ans et plus ont des indicateurs de fréquence de sinistralité « en dessous » de ceux des salariés de l'ensemble des secteurs agricoles. Ceci vaut aussi bien pour le taux de fréquence que pour l'indice de fréquence qui sont en dessous de ceux des salariés agricoles tous secteurs, tous types d'accidents en cause.

En revanche, au niveau de la gravité, les indicateurs sont moins favorables.

La durée moyenne d'arrêt et le taux moyen d'IPP sont plus élevés voire beaucoup plus élevé dans certaines circonstances que celle est ceux de l'ensemble des salariés. Aussi bien pour les accidents de trajet que pour les accidents du travail proprement dits.

Suggérant possiblement des accidents plus graves surtout pour les accidents de trajet (4 points d'écart en défaveur des élèves de 18 ans et plus).

**Une évolution des indicateurs de gravité en très forte baisse**

Comme pour les élèves de moins de 18 ans, l'évolution de la sinistralité est plutôt favorable pour les élèves de 18 ans et plus.

En effet, tous les indicateurs sans exception améliorent leur score, que ce soit pour les accidents du travail proprement dits ou que ce soit pour les accidents de trajet.

Si la tendance est légèrement moins forte que pour les moins de 18 ans, cette amélioration dans tous les compartiments des indicateurs est assez rare pour être soulignée : baisse de la fréquence des accidents, baisse de la gravité, et diminution du nombre de jours d'arrêt, chose assez rare sur la période quand on regarde l'indicateur sur l'ensemble des secteurs.

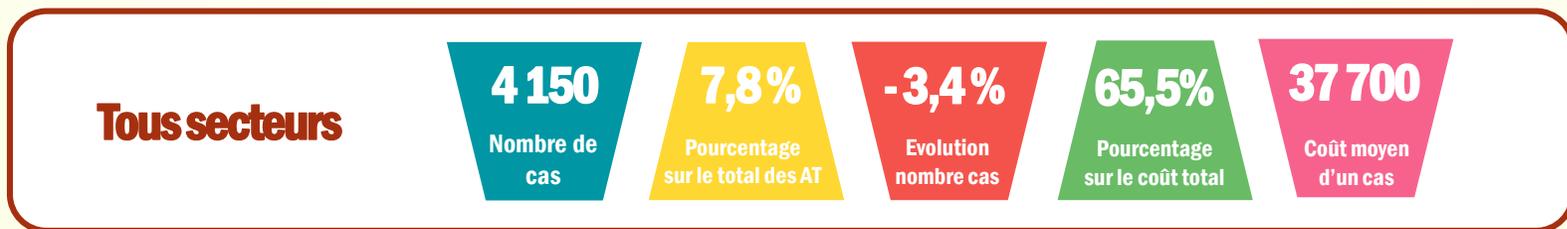
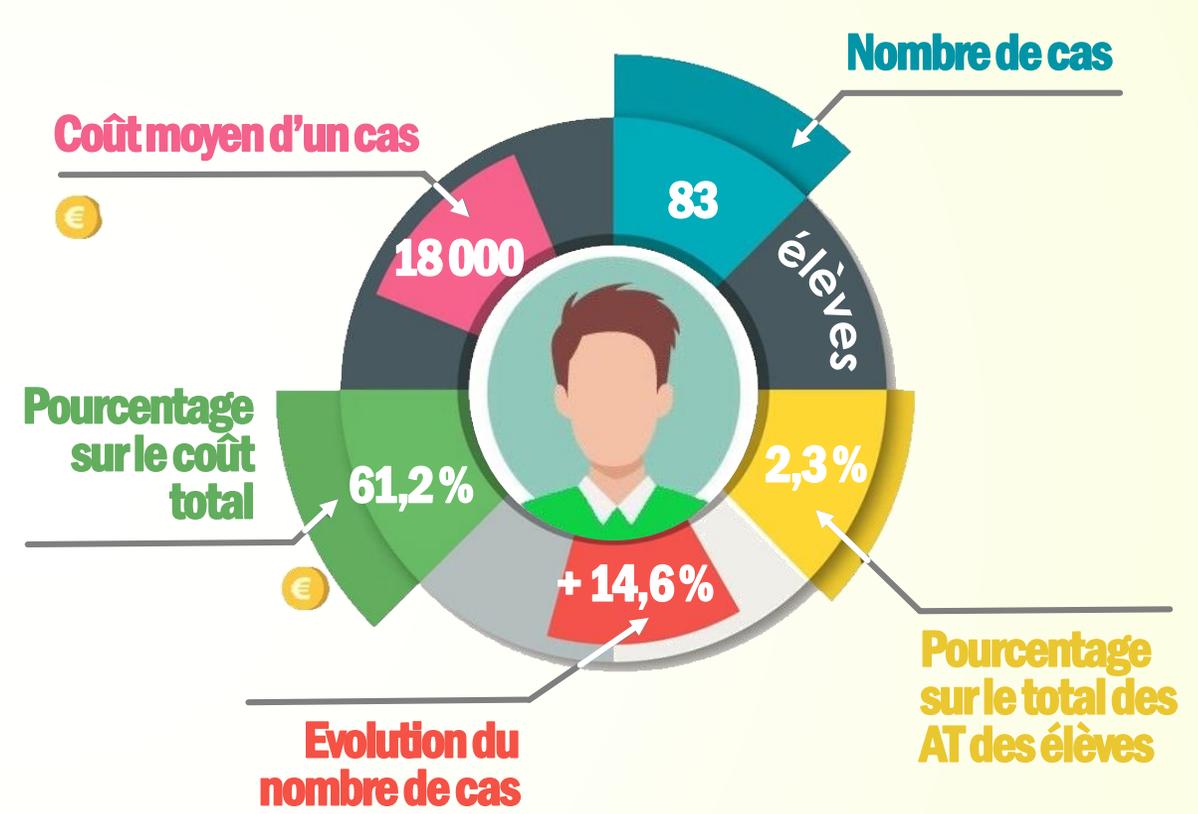
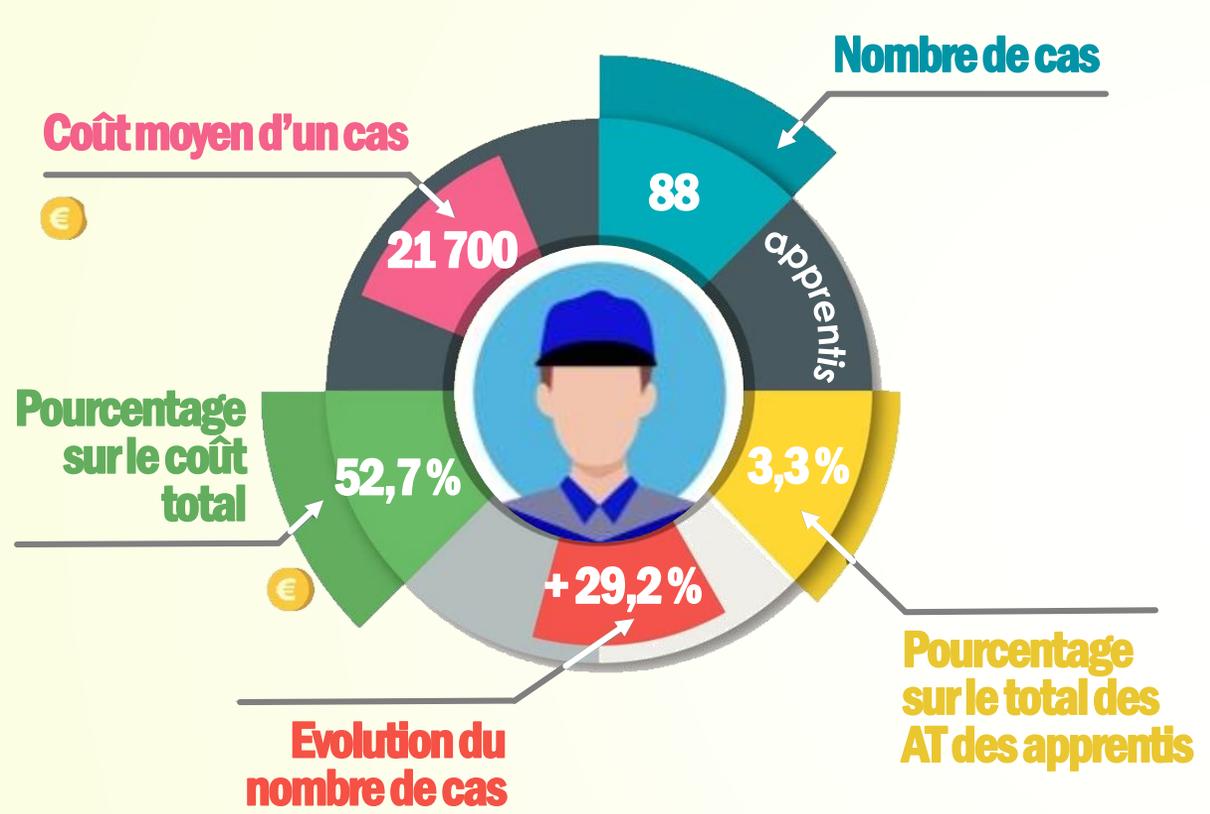
**IV.**

# **Les accidents graves non mortels et les accidents mortels**

## IV.1.

# Les accidents du travail graves non mortels

# Comparaison entre les secteurs des accidents du travail graves non mortels





# Les accidents graves non mortels chez les apprentis et élèves agricoles

## Une situation des AT graves non mortels en opposition à celle de l'ensemble des secteurs

### Une proportion d'AT graves non mortels moins élevée que pour l'ensemble des secteurs...

Alors que pour l'ensemble des secteurs les AT graves non mortels (c'est-à-dire ceux pour lesquels un taux d'incapacité permanente partielle a été attribuée) regroupent 7,8 % des accidents du travail proprement dits, chez les apprentis agricoles et les élèves agricoles ce poids n'est respectivement que de 3,3 % et 2,3 %.

Par conséquent, l'occurrence de la « gravité » des accidents semblent moins fréquente pour ces deux populations. Ceci ne présage en rien du degré de gravité des accidents graves non mortels eux-mêmes, mais signifie néanmoins qu'ils surviennent 2 à 3 fois moins fréquemment pour ces populations que pour le reste des salariés agricoles.

### ... dont l'évolution est en forte progression...

Cependant, sur la période 2012-2016, alors que chez les salariés agricoles les AT graves non mortels ont connu une diminution de plus de 3 %, inversement le secteur des élèves agricoles a vu ce taux s'élever de 14,6 % et le nombre d'AT graves non mortels a pratiquement augmenté d'un tiers pour les apprentis (+ 29,2 %).

Certes, comme on le voit dans plusieurs développements de cette étude, le faible nombre de cas est sujet à des variations statistiques pouvant être dues parfois à un nombre limité d'accidents. De fait, l'ensemble des résultats n'est pas toujours significatif.

Toutefois, cette évolution des accidents graves non mortels plutôt forte et continue vers la hausse accompagne, voir renforce, une tendance observée précédemment allant non pas vers la diminution mais au contraire vers l'augmentation de la sinistralité des AT pour ces deux populations.

### ... rattrapant quelque peu le poids de ce type d'AT sur le total des indemnités versées aux victimes...

Le « déficit » du nombre de cas est ainsi quelque peu comblé par rapport à la situation générale de l'ensemble des secteurs.

Ceci a pour conséquence directe d'augmenter également le poids des dépenses relatives aux AT graves non mortels.

Sur une année d'indemnités concernant les accidents du travail proprement dits, les AT graves non mortels, bien que faibles en proportion, constituent 65,5 % des montants d'indemnisation.

Les apprentis et les élèves sont deux secteurs qui connaissent tous deux ce phénomène du poids capital des AT graves non mortels dans les dépenses.

Ainsi, bien qu'inférieurs de 10 % comparativement à l'ensemble des secteurs, les AT graves non mortels des apprentis n'en regroupent pas moins 52,7 % des indemnisations du régime AT. Quant aux élèves agricoles, ce secteur se rapproche des données générales, avec pas moins de 61,2 % des indemnités versées au titre du régime AT dues au AT graves non mortels.

### ... malgré un coût moyen encore bien inférieur à celui observé chez les salariés agricoles

Ces proportions ne montrent pas toutefois la grande disparité d'indemnisation par ailleurs observée précédemment entre les AT de ces secteurs et ceux de l'ensemble général.

En effet, alors que le montant moyen d'un AT grave non mortel s'élève à 37 000 euros au régime salarié, ce montant moyen n'est que de 21 700 euros pour les apprentis et 18 000 euros pour les élèves.

Outre les explications déjà mentionnées sur les salaires, il faudra voir également le nombre de jours d'arrêt ainsi que le taux moyen d'IPP pour expliquer les raisons des écarts d'indemnisation.

## IV.2.

# Les accidents mortels

# Les accidents mortels chez les **apprentis agricoles**

**22**  
**accidents mortels**

**9**  
**AT**

**13**  
**accidents de trajet**

**14**  
**accidents de la route**

**Rappel**  
étaient comptabilisés en moyenne par an, sur la même période  
**40 600**  
apprentis agricoles

Total sur la période 2012-2016  
Soit, moins de 4 AT mortels en moyenne par an

# Les accidents mortels chez les élèves agricoles

**7**  
**accidents mortels**

**<5\***  
**AT**

**<5\***  
**accidents de trajet**

**<5\***  
**accidents de la route**

**Rappel**  
étaient comptabilisés  
en moyenne par an,  
sur la même période  
**156 000**  
élèves agricoles

**Total sur la période 2012-2016**  
**Soit, moins de 2 AT mortels en moyenne par an**

\* En raison du secret statistique il n'est pas possible d'afficher les données comprises entre 0 et 5 éléments



ATMP  
avec et  
sans  
arrêt

AT

Traj.



IV

# Les accidents mortels chez les **apprentis** et **élèves** agricoles

## Un taux de mortalité légèrement supérieur chez les apprentis et très inférieur chez les élèves...

### Une difficulté d'appréciation de valeurs statistiquement non significatives

En premier lieu il convient de noter le nombre réduit d'accidents mortels au régime des salariés agricoles, avec en moyenne 82 accidents par an sur la période 2012-2016.

Lorsque l'on étudie le nombre de cas par secteurs d'activité, les données sont telles qu'aucun calcul ne peut être statistiquement significatif.

Il faut donc prendre avec prudence les quelques résultats présentés ci-après, sachant qu'un petit nombre d'occurrences en plus ou en moins peut avoir des conséquences importantes sur l'évolution des pourcentages.

### Des taux de mortalité dans ces secteurs s'éloignant de ceux constatés au niveau de l'ensemble des secteurs, et opposés entre eux

Alors que les apprentis agricoles connaissent un taux de 0,09 accidents mortels pour 1 000 individus (soit 4 accidents mortels par an), faisant de cette population l'une de celles au-dessus de la moyenne de l'ensemble des secteurs des salariés (taux de mortalité de 0,07 pour 1 000 salariés), les élèves agricoles eux sont parmi les moins touchés avec un taux de mortalité de 0,009 pour 1 000 élèves (moins de 2 accidents mortels par an).

Les apprentis ont donc un taux de mortalité bien supérieur à celui des élèves agricoles.

## ... mortalité principalement dû aux accidents de la route

### Des accidents de trajets mortels supérieurs en nombre aux accidents du travail mortels

Les accidents de trajet, qui étaient déjà surreprésentés dans les types d'ATMP chez les apprentis avec pratiquement 12 % de l'ensemble des ATMP de cette population, regroupent la moitié des accidents mortels survenus sur la période 2012-2016.

Il y a ainsi un peu plus d'accidents de trajet mortels que d'accidents de travail mortels (plus de 15 pour les trajets, moins de 15 pour les AT sur toute la période étudiée).

Sans comparaison en terme de nombre, les élèves agricoles voient également les accidents de trajet dépasser les accidents de travail quand il s'agit des cas mortels.

### Des accidents de la route surreprésentés parmi les accidents mortels pour les deux populations

Si « accident de trajet » ne signifie pas forcément « accident de la route », bon nombre d'entre eux sont issus de cette caractéristique.

Au Régime Agricole des salariés, moins de 30 % des accidents mortels sont des accidents de la route (donc accidents de trajet et de travail, aussi dits « missions », confondus).

Chez les élèves ce chiffre des accidents de la route mortels dépasse la moitié des accidents mortels (57,0 %), quant aux apprentis ils représentent plus des deux tiers des mortels (70,6 %) !

Il y a donc un vrai sujet autour des accidents mortels en lien avec la route concernant surtout les apprentis agricoles.



V.

# Les accidents de la route

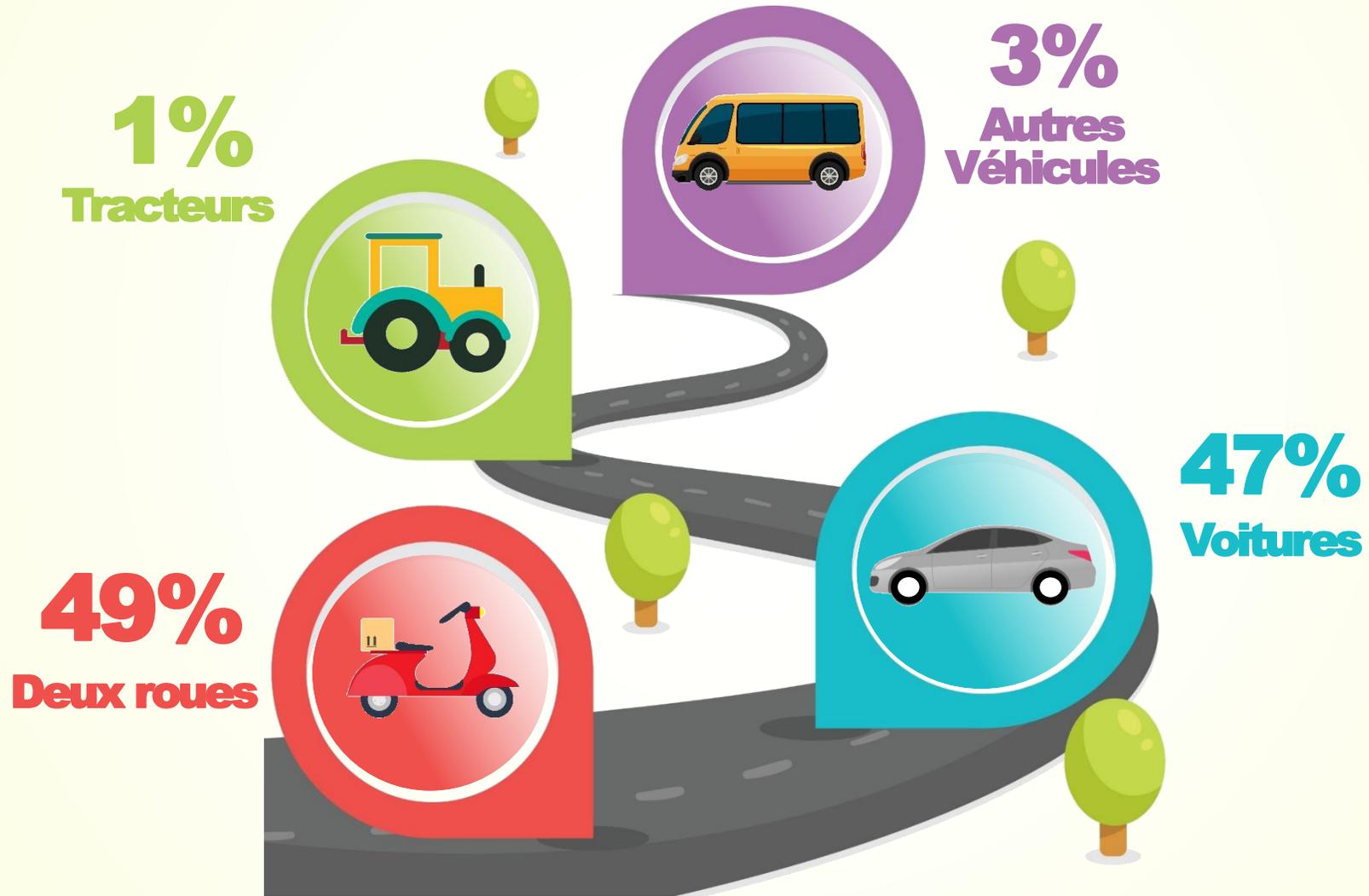
# V.1. Accidents de la route touchant les apprentis agricoles

# Dénombrement des accidents de la route chez les apprentis agricoles



\* En raison du secret statistique il n'est pas possible d'afficher les données comprises entre 0 et 5 éléments

# Les véhicules impliqués dans les accidents de la route chez les **apprentis agricoles**



# Accidents de la route\* et apprentis agricoles

## Une proportion d'accidents de la route pratiquement deux fois plus importante que pour l'ensemble des autres secteurs

### 11 % des accidents des apprentis sont des accidents de la route

Alors que les accidents de la route représentent généralement 6 % des accidents (lorsqu'on regroupe les accidents de trajet et de mission) tous secteurs confondus au Régime Agricole, pour les apprentis cette proportion s'élève à 11 %.

1 accident sur 10 est donc en lien avec la route pour les apprentis.

On ne reprendra pas tous les développements vus précédemment sur les accidents mortels, toutefois cette accidentologie est également légèrement plus mortelle que celle de l'ensemble des secteurs agricoles.

### Peu d'accidents impliquant des piétons, grande part des véhicules dans l'accidentologie routière

Moins de 3 % des accidents routiers concernent un piéton (2,8 % des accidentés indemnisés) chez les apprentis agricoles.

Ce qui est légèrement supérieur, suivant l'algorithme élaboré, à l'ensemble des accidents routiers des salariés (2 %).

\* Cette partie sur les accidents routiers est issue des premiers travaux en partenariat avec Santé Publique France, la Cnam et la DGT. A cette occasion un algorithme a été élaboré prenant en compte certaines caractéristiques des accidents (éléments matériels et lieux de l'accident) pour réussir à identifier dans les bases de sinistralité les accidents les plus susceptibles de correspondre à la définition de l'accident de la route.

## Une importance des deux roues mais également des véhicules légers

### 96 % des accidents de la route impliquent un deux roues ou une voiture de tourisme/utilitaire

Fortement liés à l'âge des populations étudiées, la typologie des véhicules engagés dans les accidents de la route fait ressortir la grande part prise par les deux roues.

Avec un score avoisinant les 50 %, les deux roues arrivent en tête des véhicules impliqués dans les accidents de la route, alors qu'au niveau de l'ensemble des secteurs ce type de véhicule ne représente, sur la même période 2012-2016, que 10 % des accidents de mission, et 30 % des accidents de trajet.

Les véhicules légers eux, aux alentours de 60 % des accidents routiers au niveau de tous les secteurs (58 % en mission, 65 % en trajet) constituent le deuxième type de matériel routier le plus « accidentogène » chez les apprentis agricoles avec 47 % des cas indemnisés.

### Part négligeable d'autres véhicules plus liés à l'apprentissage métier

Avec 4 % des accidents de la route, tous les autres véhicules que les deux roues et véhicules légers voient leur poids limité dans l'implication des accidents.

On aurait pu penser que ce chiffre serait plus élevé, notamment pour tout ce qui concerne la conduite des engins liés à une activité d'apprentissage du métier (tracteurs et dérivés, machines agricoles).



AT

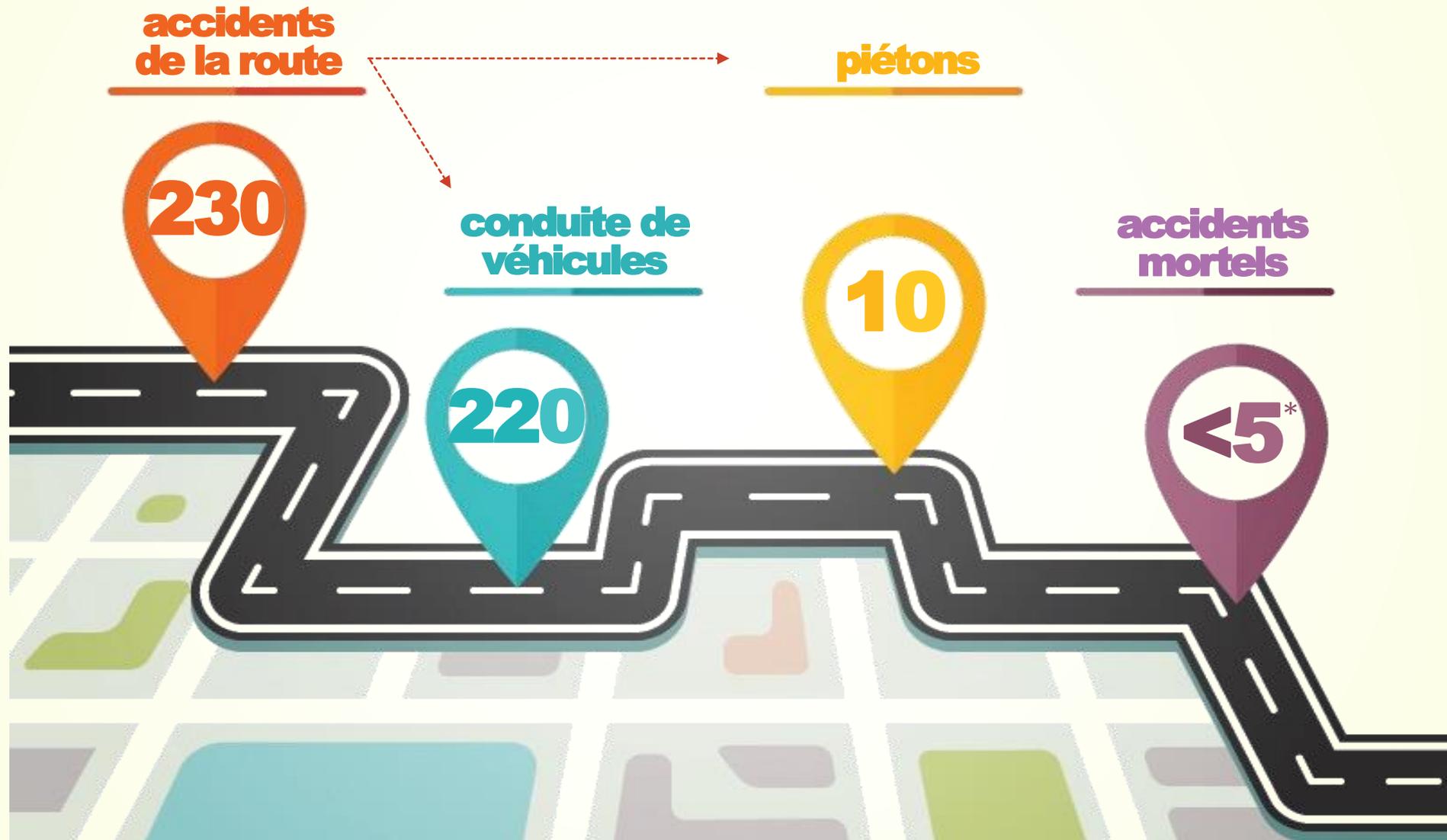
Traj.



V

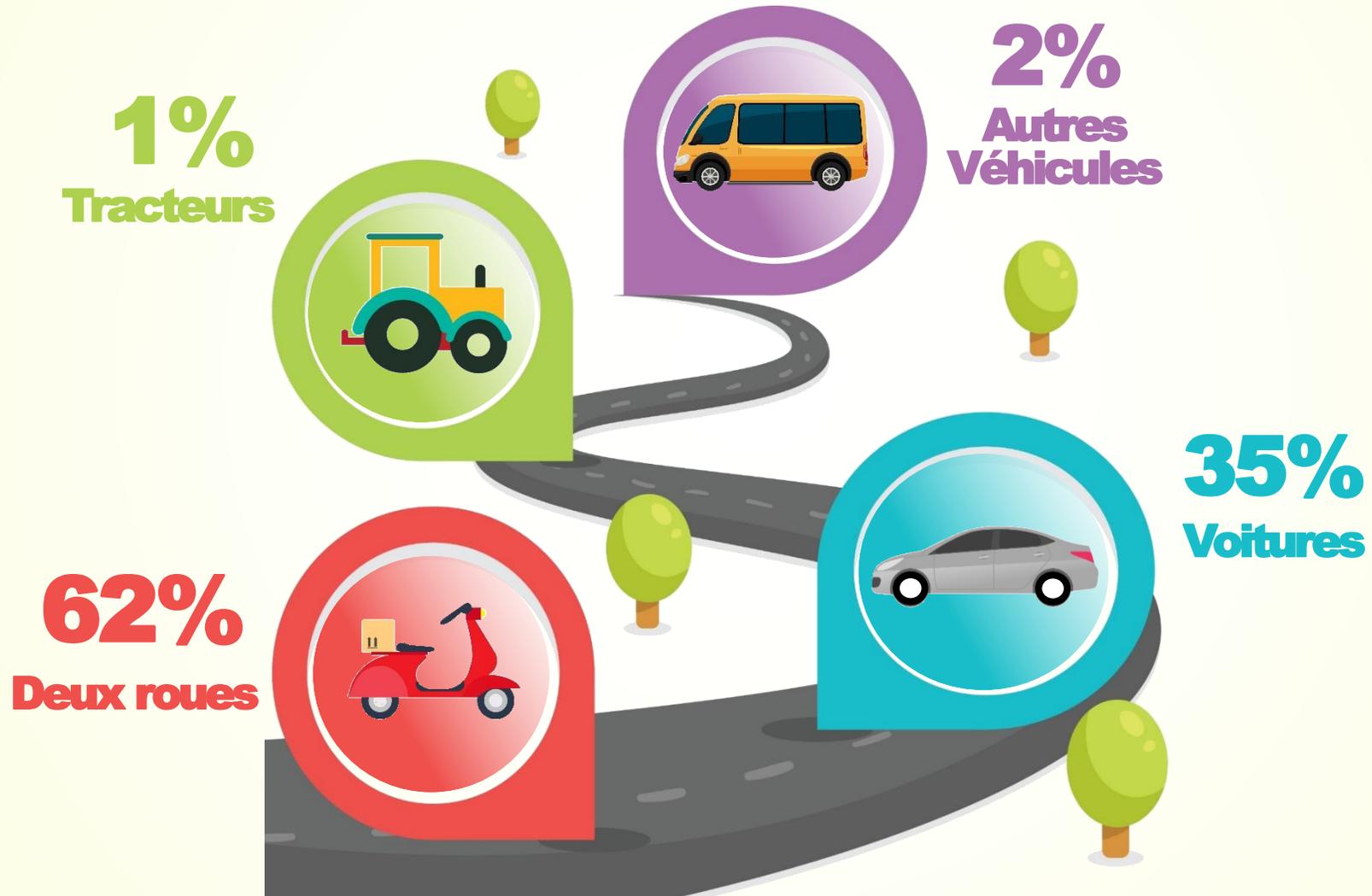
## V.2. Accidents de la route touchant les **élèves agricoles**

# Dénombrement des accidents de la route chez les élèves agricoles



\* En raison du secret statistique il n'est pas possible d'afficher les données comprises entre 0 et 5 éléments

# Les véhicules impliqués dans les accidents de la route chez les élèves agricoles



# Accidents de la route\* et élèves agricoles

## Une proportion d'accidents de la route inférieure l'ensemble des autres secteurs

### 4 % des accidents des élèves sont des accidents de la route

Alors que les accidents de la route représentent généralement 6 % des accidents (lorsqu'on regroupe les accidents de trajet et de mission) tous secteurs confondus au Régime Agricole, pour les élèves cette proportion s'élève « seulement » à 4 %.

On ne reprendra pas tous les développements vus précédemment sur les accidents mortels, toutefois cette accidentologie est également légèrement plus mortelle que celle de l'ensemble des secteurs agricoles.

### Une plus grande part d'accidents impliquant des piétons, et moins forte présence des véhicules dans l'accidentologie routière

Si moins de 5 % des accidents routiers concernent un piéton (4,3 % des accidentés indemnisés) chez les élèves agricoles, il est toutefois à noter que ce taux est deux fois supérieur à celui de l'ensemble des accidents routiers des salariés (2 %).

Les élèves agricoles ont donc une accidentologie piétonne bien plus importante que le reste de la population salariée agricole.

\* Cette partie sur les accidents routiers est issue des premiers travaux en partenariat avec Santé Publique France, la Cnam et la DGT. A cette occasion un algorithme a été élaboré prenant en compte certaines caractéristiques des accidents (éléments matériels et lieux de l'accident) pour réussir à identifier dans les bases de sinistralité les accidents les plus susceptibles de correspondre à la définition de l'accident de la route.

## Une importance des deux roues et dans une moindre mesure des véhicules légers

### 97 % des accidents de la route impliquent un deux roues ou une voiture de tourisme/utilitaire

Fortement liés à l'âge des populations étudiées, la typologie des véhicules engagés dans les accidents de la route fait ressortir la grande part prise par les deux roues, et la faible part des véhicules légers.

Avec un score dépassant les 60 %, les deux roues arrivent en tête des véhicules impliqués dans les accidents de la route, alors qu'au niveau de l'ensemble des secteurs ce type de véhicule représente seulement 10 % des accidents de mission, et 30 % des accidents de trajet, sur la même période 2012-2016.

Les véhicules légers eux sont loin des proportions tous secteurs. Aux alentours de 60 % des accidents routiers au niveau de tous les secteurs (58 % en mission, 65 % en trajet) ces véhicules ne constituent que le deuxième type de matériel routier le plus « accidentogène » chez les élèves agricoles avec 35 % des cas indemnisés.

### Part négligeable d'autres véhicules plus liés à l'apprentissage métier

Avec 3 % des accidents de la route, tous les autres véhicules que les deux roues et véhicules légers voient leur poids limité dans l'implication des accidents.

On aurait pu penser que ce chiffre serait plus élevé, notamment pour tout ce qui concerne la conduite des engins liés à une activité d'apprentissage du métier (tracteurs et dérivés, machines agricoles).



## VI.

# Les principales caractéristiques des AT et des victimes

## VI.1.

# Représentation des hommes et des femmes, victimes d'accidents de travail et de trajet chez les apprentis agricoles et élèves des établissements d'enseignement agricole

# Caractéristiques selon le sexe des apprentis agricoles victimes d'accidents du travail



ATMP avec et sans arrêt

AT



## HOMMES

78 %

POURCENTAGE DE TRAVAILLEURS APPRENTIS

76,6%

POIDS AT avec et sans arrêt

61,7

INDICE DE FREQUENCE

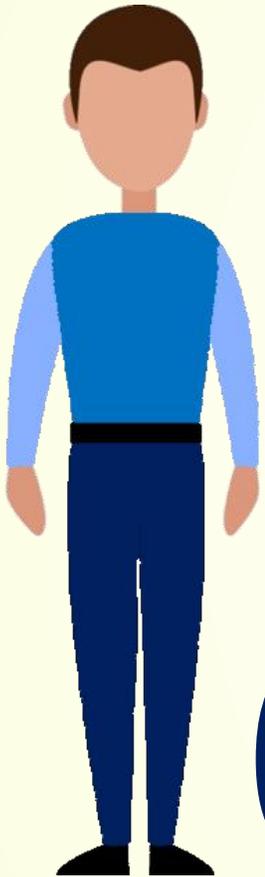
## FEMMES

22 %

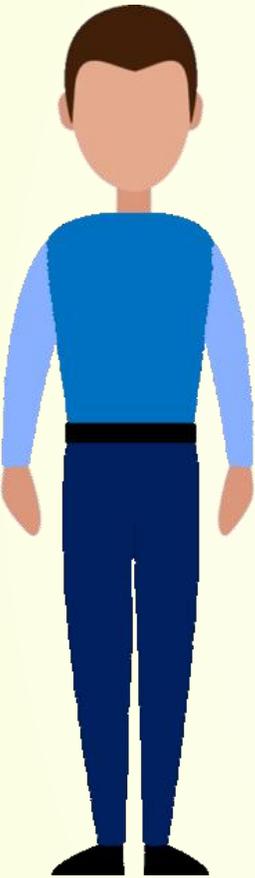
23,4%

66,9

➔ accidents du travail plus fréquents



# Caractéristiques selon le sexe des apprentis agricoles victimes d'accidents de trajet



**HOMMES**

**78 %**

POURCENTAGE DE  
TRAVAILLEURS  
APPRENTIS

**83,5%**

POIDS AT  
*avec et sans arrêt*

**9,6**

INDICE DE  
FREQUENCE

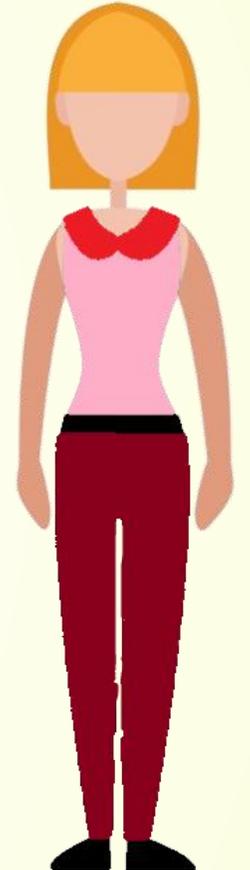
**FEMMES**

**22 %**

**16,5%**

**8,3**

→ **accidents de trajet  
moins fréquents**





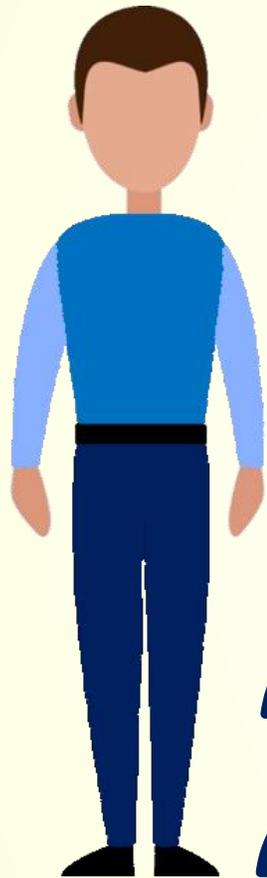
ATMP avec et sans arrêt

AT



# Caractéristiques selon le sexe des élèves agricoles victimes d'accidents du travail

## HOMMES



44,8%

45,6%

23,6

POURCENTAGE DE TRAVAILLEURS APPRENTIS

POIDS AT avec et sans arrêt

INDICE DE FREQUENCE

## FEMMES



55,2%

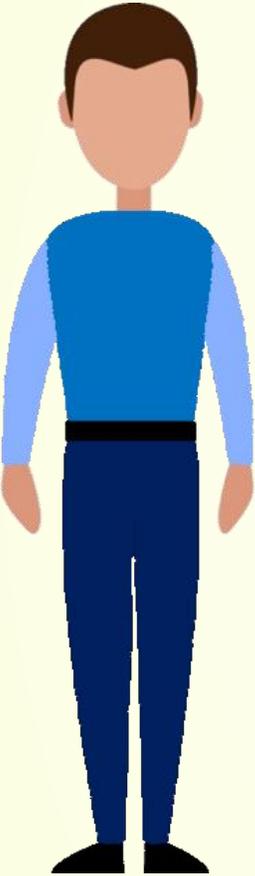
54,4%

22,8

➔ accidents du travail moins fréquents

# Caractéristiques selon le sexe des élèves agricoles victimes d'accidents de trajet

**HOMMES**



**44,8%**

POURCENTAGE DE  
TRAVAILLEURS  
APPRENTIS

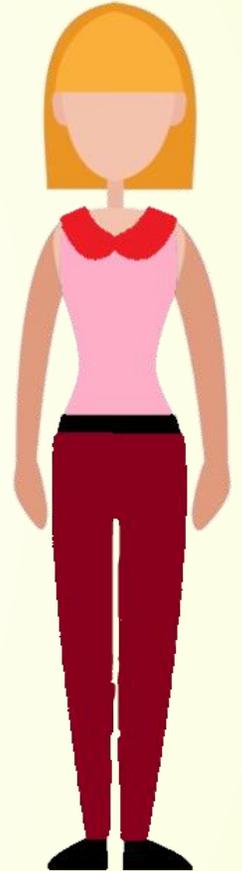
**53,6%**

POIDS AT  
*avec et sans arrêt*

**2,2**

INDICE DE  
FREQUENCE

**FEMMES**



**55,2%**

**46,4%**

**1,8**

→ - d'accidents de  
trajet

# Comparaison des AT selon le sexe de la victime chez les apprentis et élèves agricoles

**Des résultats contrastants avec l'ensemble des secteurs : des accidents de trajet bien plus importants chez les hommes...**

## **Les hommes largement en tête des accidents de trajet**

Sans contestation possible les hommes ont une influence sur les accidents de trajets : aussi bien en nombre qu'en indicateur pondéré, ils ont une accidentologie dans cette catégorie plus importante que celle des femmes.

Ainsi, alors qu'ils représentent 78,0 % de la population des apprentis et 44,8 % de la population des élèves, ils regroupent 83,5 % et 53,6 % des accidents de trajet dans ces catégories respectives. Leurs indices de fréquence sont de 9,6 accidents pour 1 000 individus chez les apprentis contre seulement 8,3 pour les femmes, et de 2,2 chez les élèves contre 1,8 pour les femmes.

Les hommes condensent donc plus des 2/3 des accidents de trajet quand on associe les deux secteurs (70 %).

## **Une situation en contradiction avec l'ensemble des secteurs**

Or, au regard de l'ensemble des secteurs salariés, la situation est bien différente.

S'ils représentent 60 % des effectifs, les hommes voient leur proportion d'accidents de trajet sur le total du régime salarié inférieure à ce total avec 55 % des cas impliquant une victime masculine.

De fait, de manière générale les femmes qui sont 40 % des salariés voient leur proportion dans l'accidentologie de trajet s'élever à 45 %, alors que chez les apprentis et les élèves c'est un mouvement inverse qui est remarqué : 22 % des apprentis pour 16,5 % des accidents de trajet et 55,2 % des élèves pour 46,4 % des accidents de trajet.

**... et des accidents du travail plus équilibrés entre les hommes et les femmes**

## **Les femmes représentent un poids dans les accidents de travail à peu près égal à celui de leur poids dans les effectifs**

Par rapport à ce que l'on vient d'annoncer, la situation est différente concernant les accidents du travail.

Les femmes ont un poids quasi équivalent en effectif et en nombre d'accidents du travail : 23,4 % des accidents pour 22,0 % des effectifs chez les apprentis, et 54,4 % des accidents du travail pour 55,2 % des effectifs chez les élèves.

Il y a donc un respect des équilibres entre les hommes et les femmes tel qu'il existe dans les effectifs. Les femmes ont même, comme on peut le voir dans le paragraphe ci-dessus, une accidentologie plus forte que les hommes en proportion comme en indice pondéré (66,9 accidents pour 1000 personnes chez les femmes contre 61,7 pour les hommes).

## **Là encore, ceci est en contradiction avec l'observation au niveau tous secteurs**

Ces analyses sont à l'opposé des constatations tous secteurs puisque les femmes représentant 40 % des salariés agricoles ne rassemblent que 26 % des victimes d'accidents du travail proprement dits.

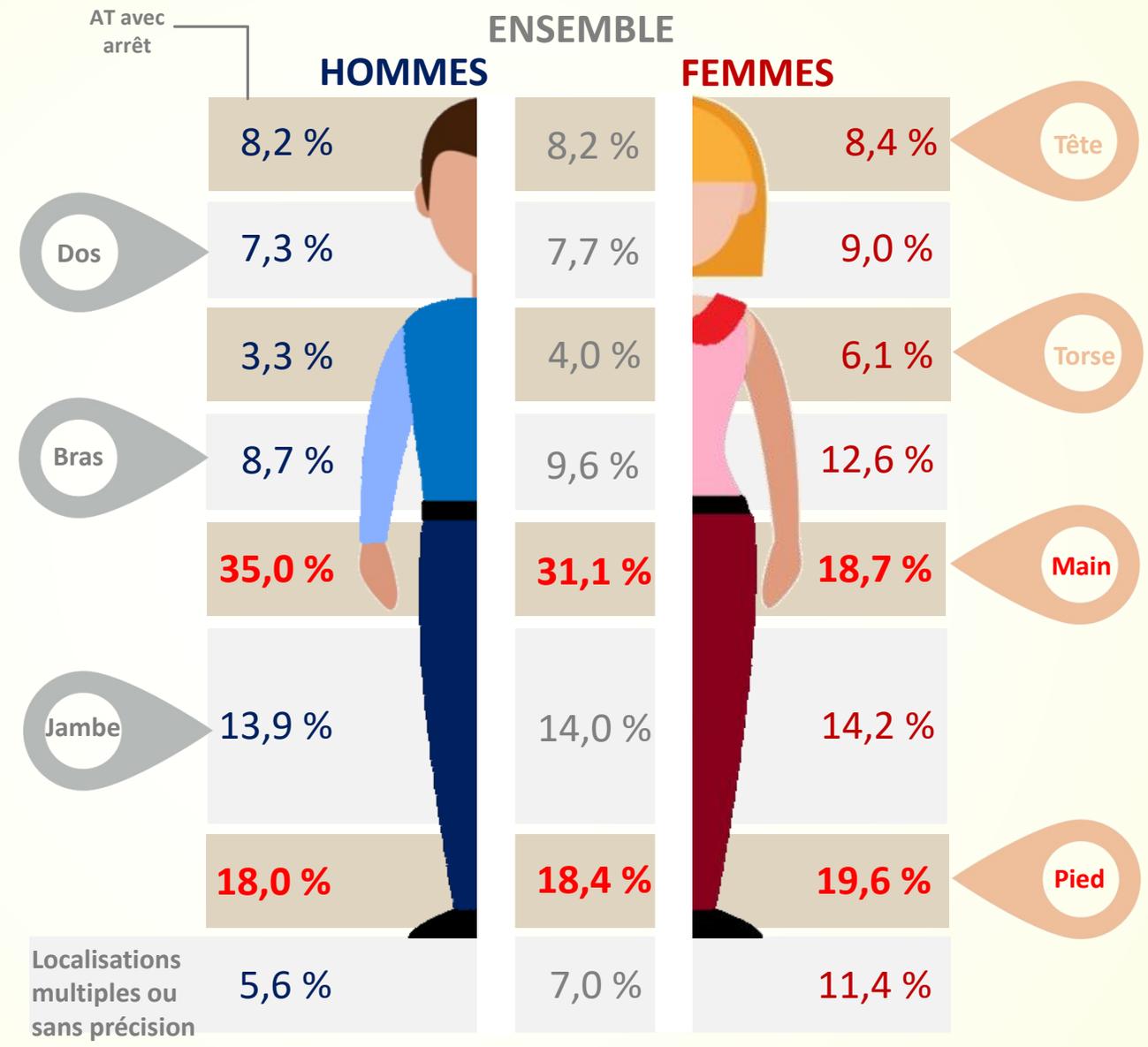
Ces deux écarts mis en perspective jouent donc en faveur d'une sinistralité moindre pour les femmes lorsqu'il s'agit de l'ensemble des secteurs, alors que la sinistralité est plus conséquente en proportion et en indice pondéré pour les femmes apprenties et élèves agricoles.



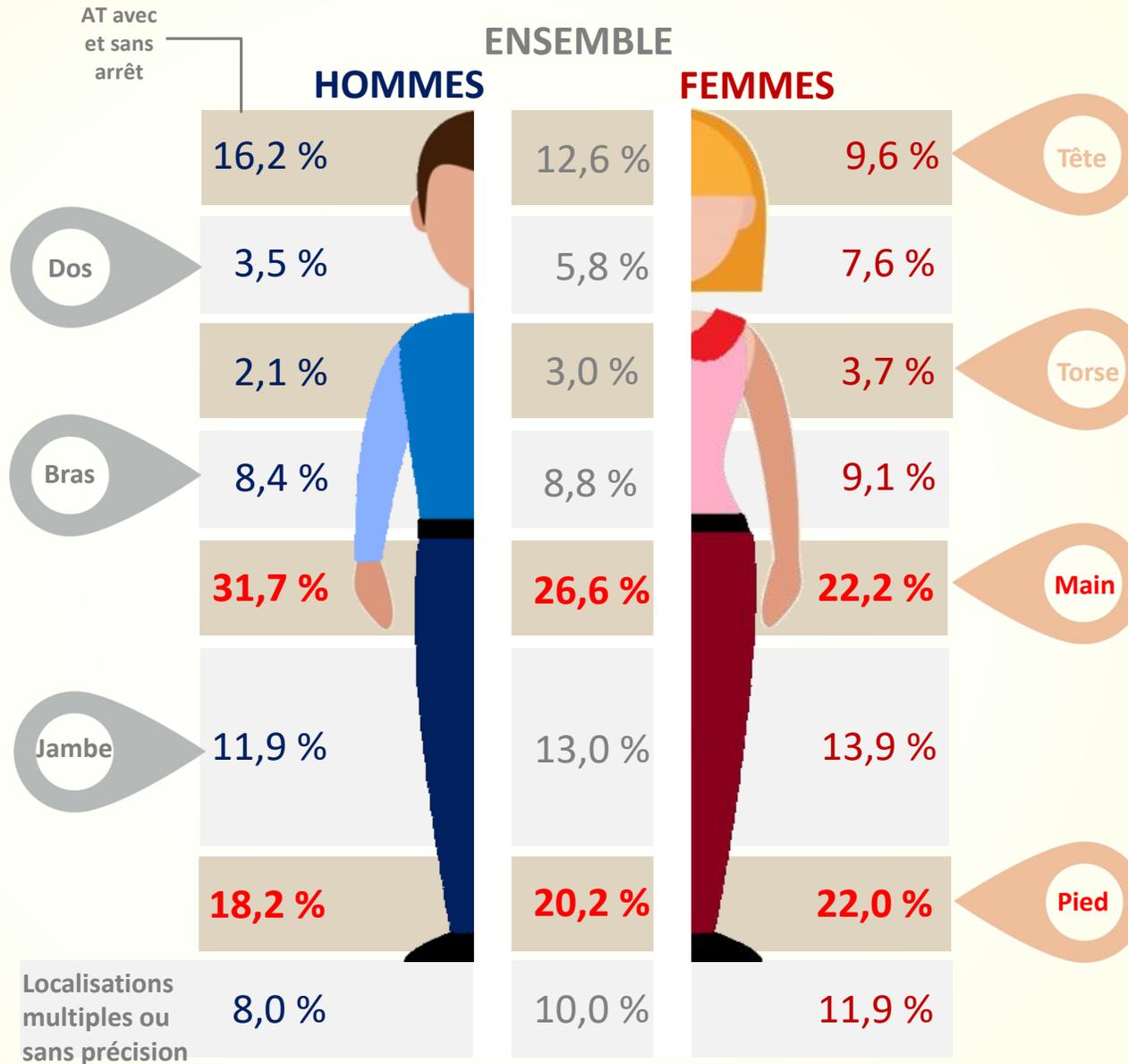
## VI.2.

# Caractéristiques des accidents de travail et des blessures corporelles des victimes

# APPRENTIS LOCALISATION LESIONS



# ELEVES LOCALISATION LESIONS



# La nature des lésions des AT chez les apprentis agricoles

## 4 principales nature des lésions



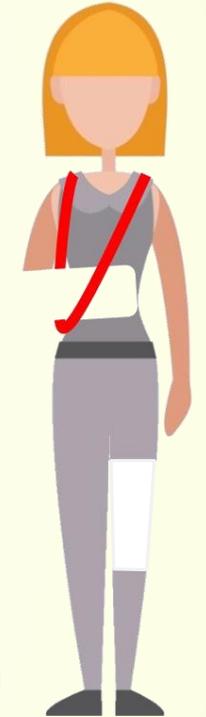
**HOMMES**

**ENSEMBLE**

**FEMMES**

# La nature des lésions des AT chez les élèves agricoles

## 4 principales nature des lésions



**HOMMES**

**ENSEMBLE**

**FEMMES**

# Caractéristiques des AT pour les apprentis agricoles (1/2)



ATMP avec et sans arrêt

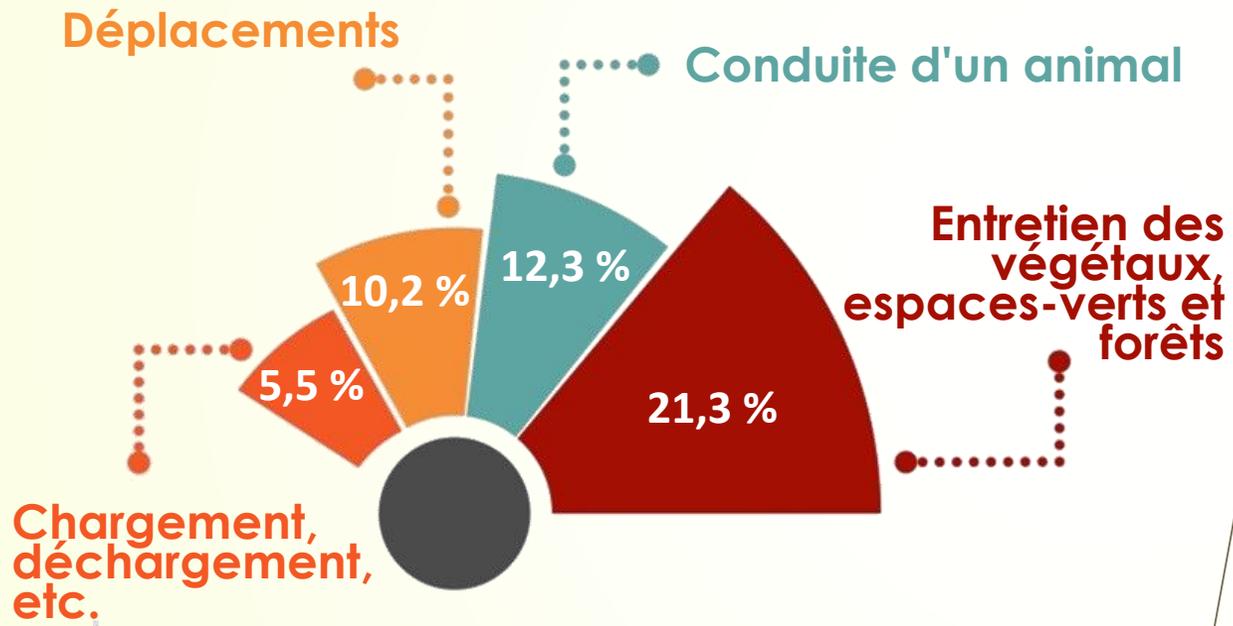
AT



VI

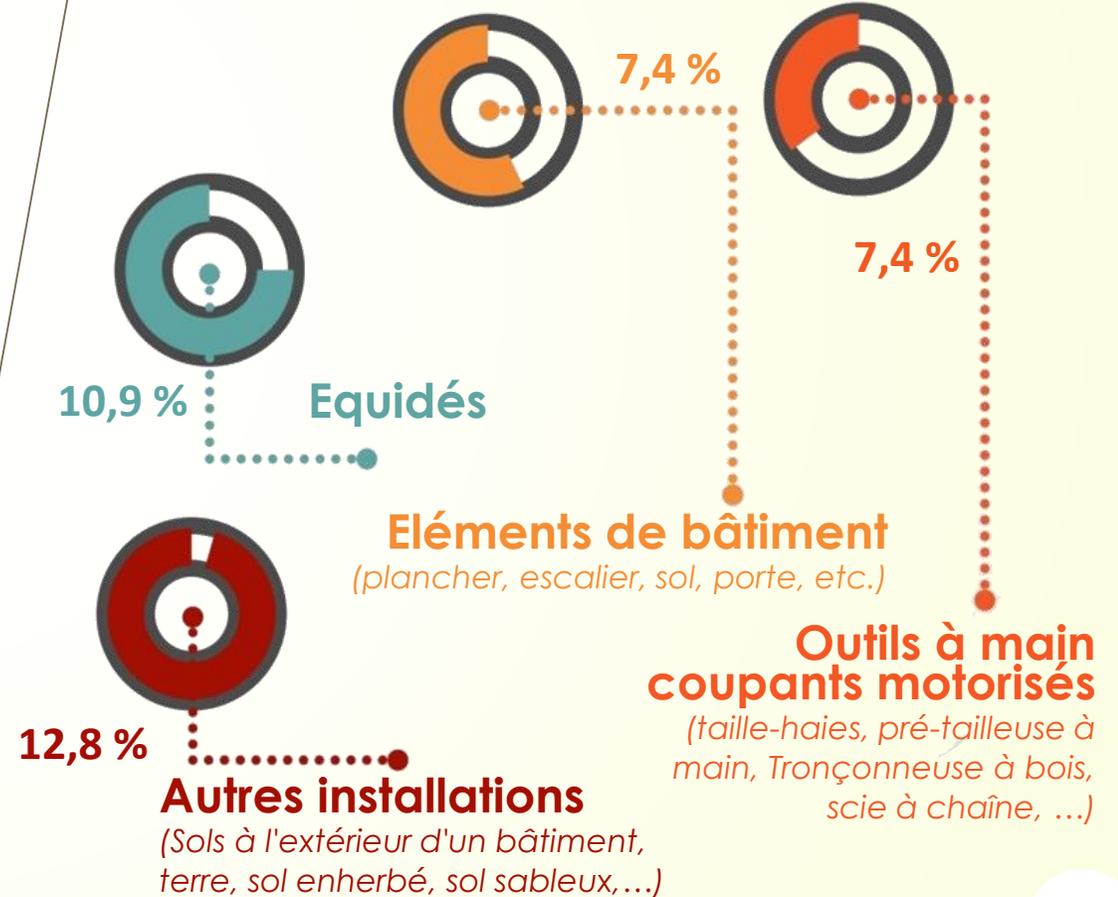
## ACTIVITES DE LA VICTIME DE L'AT

4 principales activités de la victime lors de la survenue de l'AT



## ELEMENTS MATERIELS

4 principaux éléments considérés comme ayant eu la dernière responsabilité directe l'AT



# Caractéristiques des AT pour les apprentis agricoles (2/2)

## MOUVEMENTS ACCIDENTELS AU MOMENT DE L'AT

4 principaux mouvements accidentels lors de la survenue de l'AT

Coups de pied, ruades, piétinements, écrasements

6,1 %

Coup donné par un animal

Heurts, écrasements, projections

14,4 %

Mouvement d'objets

Chutes de plain-pied, ou avec dénivellation

22,1 %

Perte d'équilibre de l'accidenté

Heurts, collisions, choc, faux mouvements

40,6 %

Mouvement de l'accidenté

## LIEUX DE REALISATION DE L'AT

4 principaux lieux où se sont produits les AT

Production végétale

8,0 %

Champ, parcelle, herbage, rangs, rangée, forêt, bois, arbre, coupe, futaie, taillis, gaulis, verger, vigne, etc.

Chantiers de travaux publics ou du bâtiment

18,2 %

Chantier d'espaces-verts, chantier d'équipement sportif, chantier routier, de voirie, chaussée, etc.

Production animale, élevages, haras

18,6 %

Manège, carrière, club hippique, centre équestre, stabulation, étable, écurie, bouverie, porcherie, etc.

Lieux de collecte, transport et déplacement

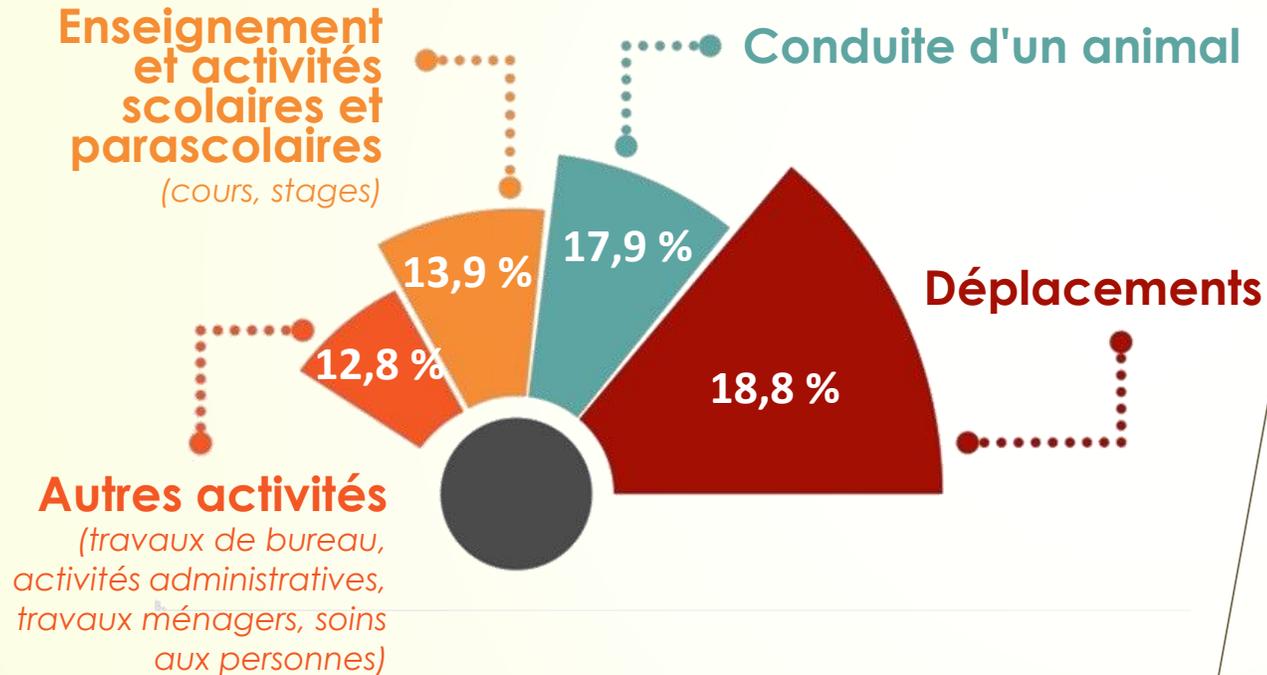
20,0 %

Voie routière, rue, route, autoroute, cour de ferme, cour d'écurie, cour d'usine, parking, etc.

# Caractéristiques des AT pour les élèves agricoles (1/2)

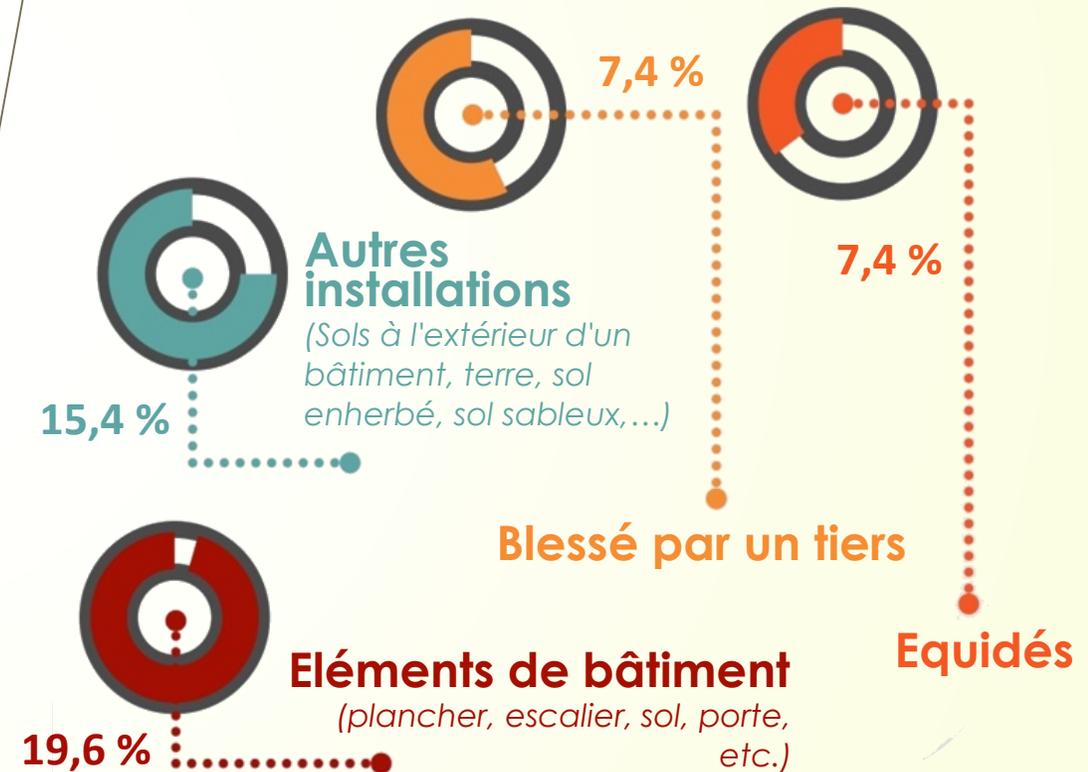
## ACTIVITES DE LA VICITME DE L'AT

4 principales activités de la victime lors de la survenue de l'AT



## ELEMENTS MATERIELS

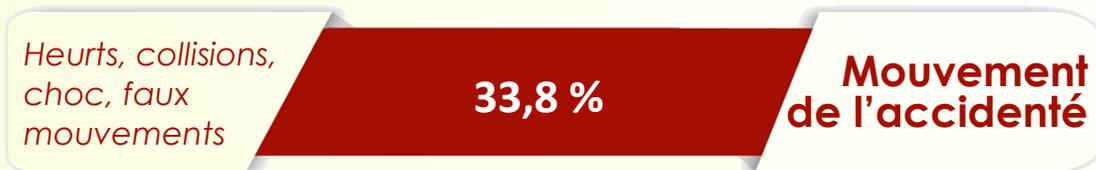
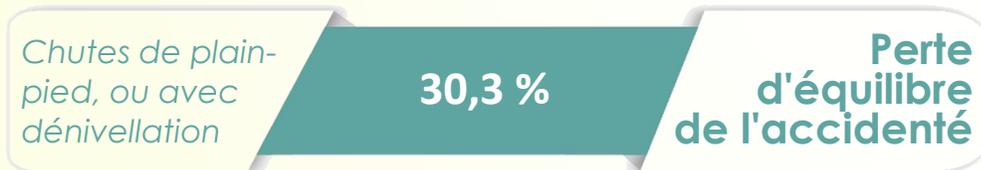
4 principaux éléments considérés comme ayant eu la dernière responsabilité directe l'AT



# Caractéristiques des AT pour les élèves agricoles (2/2)

## MOUVEMENTS ACCIDENTELS AU MOMENT DE L'AT

4 principaux mouvements accidentels lors de la survenue de l'AT



## LIEUX DE REALISATION DE L'AT

4 principaux lieux où se sont produits les AT





# Caractéristiques des AT chez les apprentis et élèves agricoles

Sans revenir en détail sur chacun des graphiques, les quelques paragraphes ci-après mettront surtout en exergue les points communs et les grandes lignes des caractéristiques des AT et des victimes d'AT, chez les apprentis agricoles et les élèves de l'enseignement agricole.

## Des blessures quasi-majoritairement aux extrémités des membres

Les blessures aux mains et aux pieds constituent pratiquement la moitié des localisations des lésions.

Si quelques disparités existent entre les hommes et les femmes (tendances chez ces dernières à avoir un meilleur équilibre entre les parties du corps touchées), il n'en reste pas moins que pour les deux sexes et pour les deux types de populations étudiées (apprentis et élèves) ces deux zones arrivent aux deux premières places des localisations de lésions (49,5 % des blessures chez les apprentis, 46,8 % chez les élèves).

## Une bonne partie des blessures corporelles sont assez légères

Un quart des accidents chez les apprentis et un tiers chez élèves sont de nature superficielle ou de simples contusions.

Là encore des disparités existent entre les hommes et les femmes, mais également entre les apprentis et les élèves : la proportion de blessures plus « graves » semble toucher les hommes, et plutôt les apprentis que les élèves.

Ainsi les plaies des apprentis représentent un quart des blessures corporelles, pour un sixième des élèves, et les hommes apprentis et élèves ont respectivement 4 et 3 fois plus de nature de lésions par « plaie » que les femmes.

## Des mouvements spécifiques de la victime provoquent ces accidents

A plus de 60 % ce sont les mouvements de la victime qui provoquent les accidents. Ainsi les heurts, chocs, collisions, perte d'équilibre de plain-pied ou chute de hauteur vont fournir la majeure partie des accidents.

A noter la différence entre apprentis et élèves : alors que la 4<sup>e</sup> position est due aux mouvements des animaux pour les premiers, les seconds sont victimes des agissements d'un individu tiers.

## Une accidentologie où les déplacements et la conduite des animaux jouent un rôle important...

Comme on vient de le voir, les chutes de plain-pied ou avec dénivellation arrivant dans les principales causes d'accidents, c'est tout naturellement que les déplacements vont constituer une des activités les plus à risque pour les apprentis comme pour les élèves.

Chaque population a bien entendu des activités spécifiques marquant la différence dans les statistiques à ce sujet (plus d'apprentis dans le secteur jardin espaces-verts et ainsi plus d'accidents en lien avec l'entretien des végétaux et des espaces verts par exemple ; les élèves quant à eux ont des activités à risques lors des cours ou activités parascolaires).

Toutefois, on note que la conduite d'un animal est communément « accidentogène » : 2<sup>e</sup> position pour les deux populations.

## ... observation renforcée par l'analyse des causes « matérielles »

Les éléments de bâtiment, d'installation, les sols, les planchers, les portes vont naturellement ressortir des analyses concernant les éléments constitutifs du dommage corporel vu ce que l'on a dit précédemment sur les déplacements notamment.

De la même manière, confirmant ce que l'on a précédemment évoqué, les animaux et plus particulièrement les équidés, regroupent une bonne proportion des causes matérielle de l'accident chez les apprentis comme chez les élèves.

## Des lieux où se produisent les accidents en adéquation avec l'apprentissage

Même si certains lieux sont liés à l'activité intrinsèque des élèves notamment (établissement scolaire), les deux populations sont victimes d'accident dans les mêmes environnements (lieux de collecte, transport et déplacement, production animale, élevages, haras, production végétale).

## VI.3.

# Répartition géographique des accidents concernant les apprentis agricoles et les élèves de l'enseignement agricole



ATMP avec et sans arrêt

AT

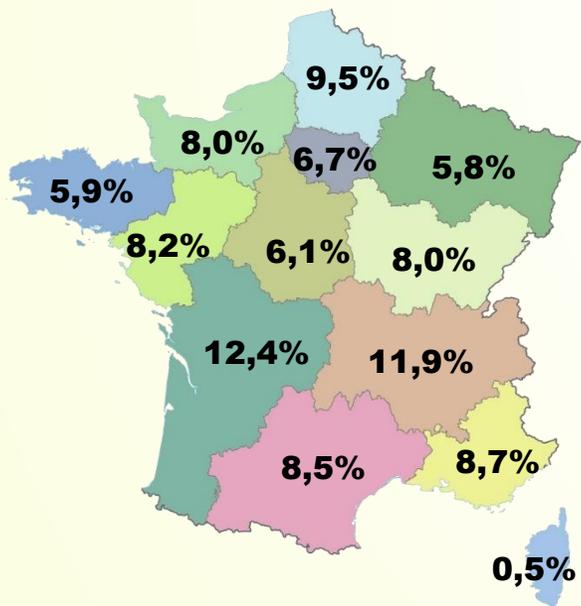
Traj.



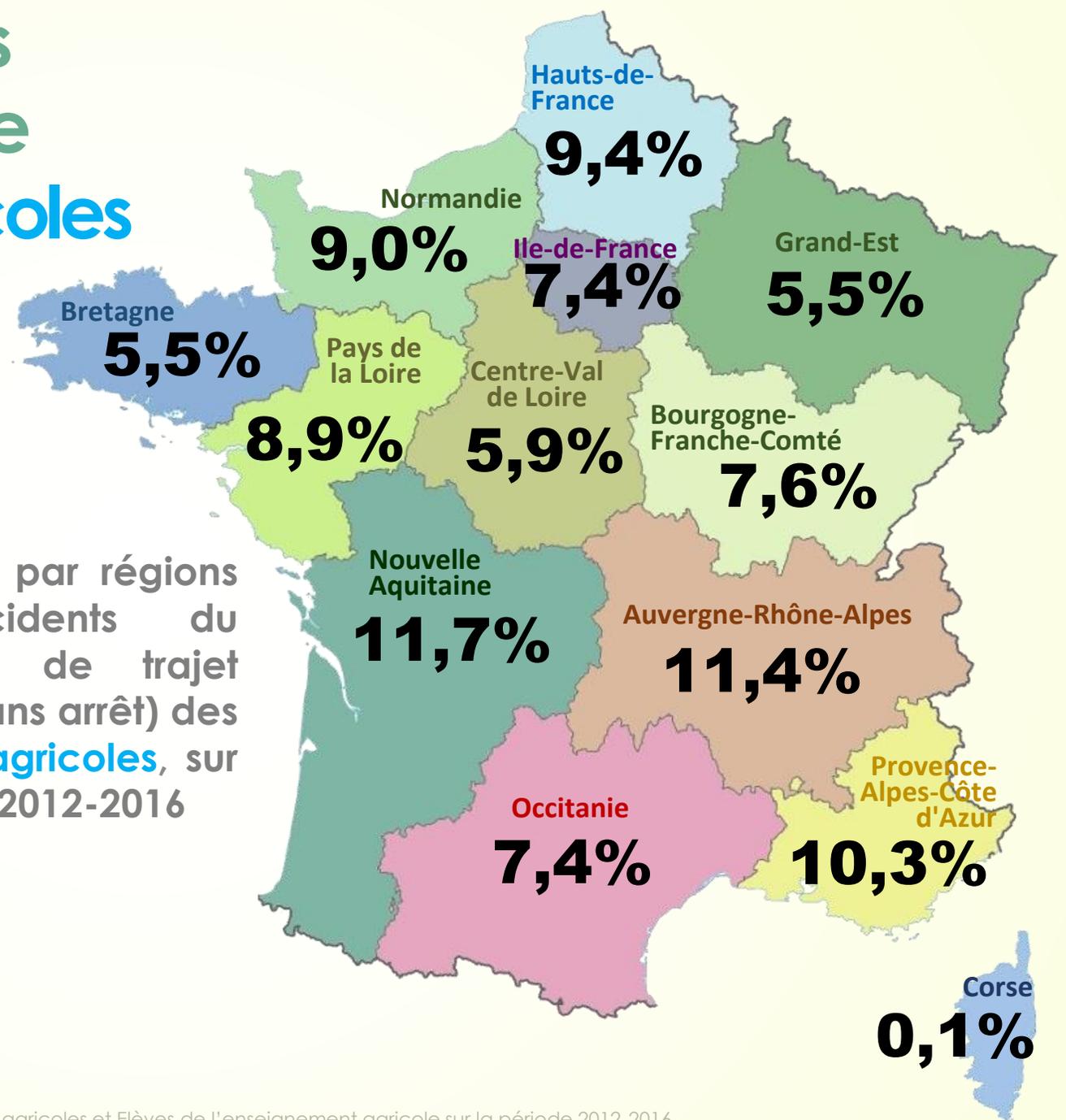
VI

# Répartition régionale des accidents du travail et de trajet des apprentis agricoles

Rappel : répartition des apprentis agricoles sur la période

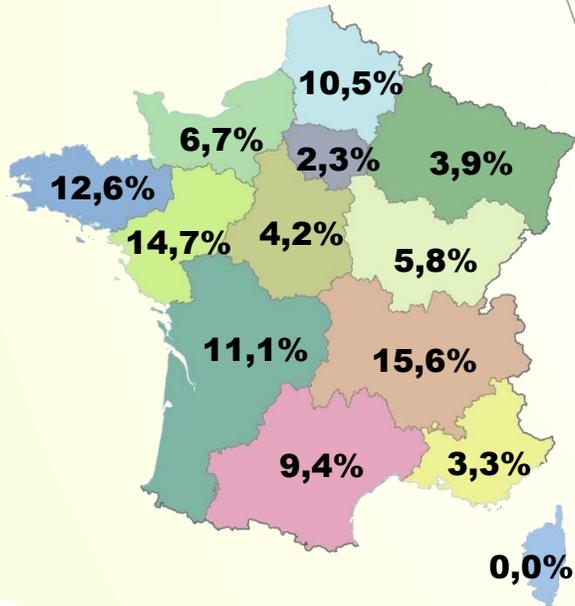


Répartition par régions des accidents du travail et de trajet (avec et sans arrêt) des **apprentis agricoles**, sur la période 2012-2016

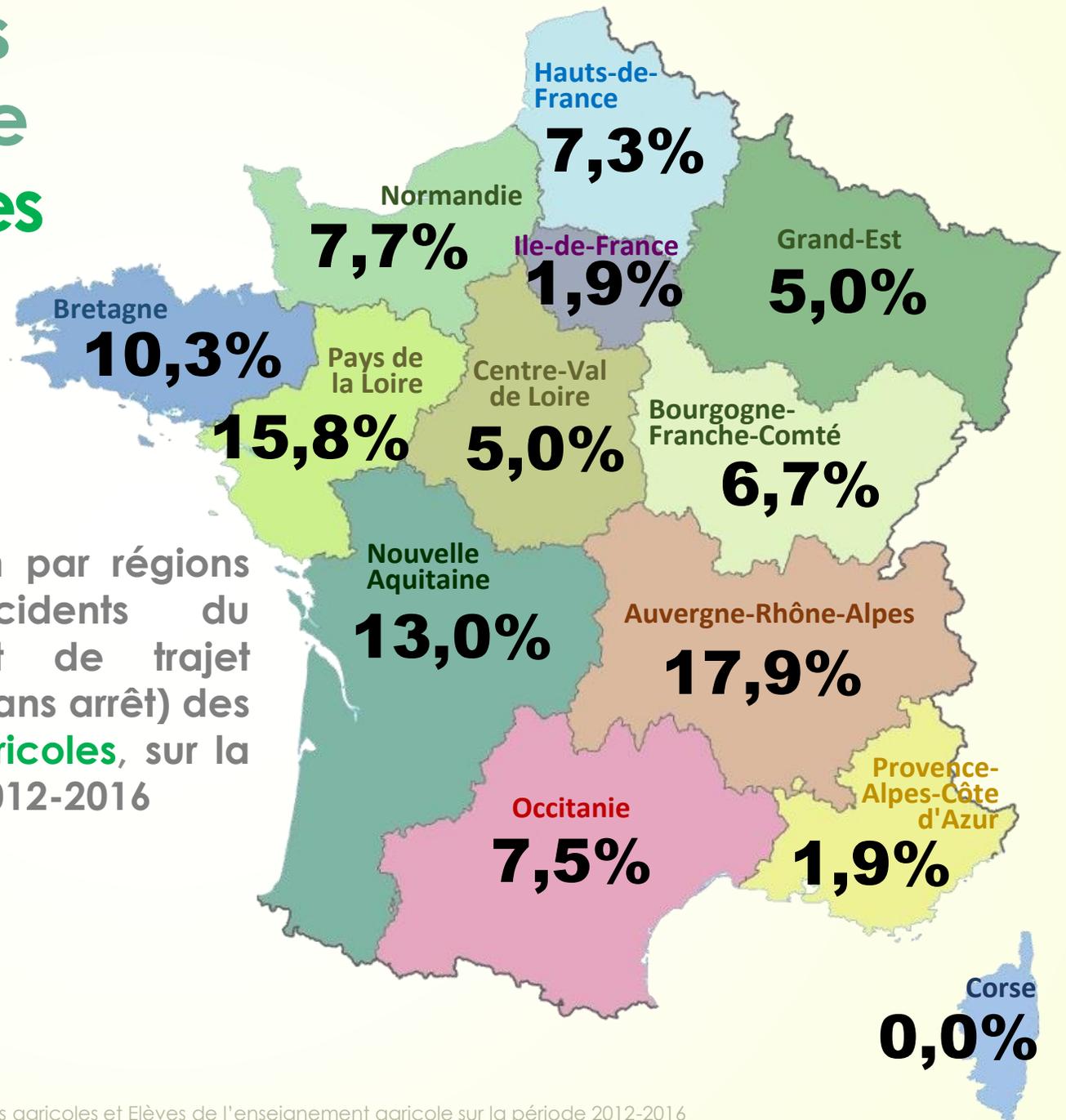


# Répartition régionale des accidents du **travail** et de **trajet** des élèves agricoles

Rappel : répartition des élèves agricoles sur la période



Répartition par régions des accidents du travail et de trajet (avec et sans arrêt) des **élèves agricoles**, sur la période 2012-2016



ATMP avec et sans arrêt

AT

Traj.



VI



## VII.

# Les principaux risques des AT

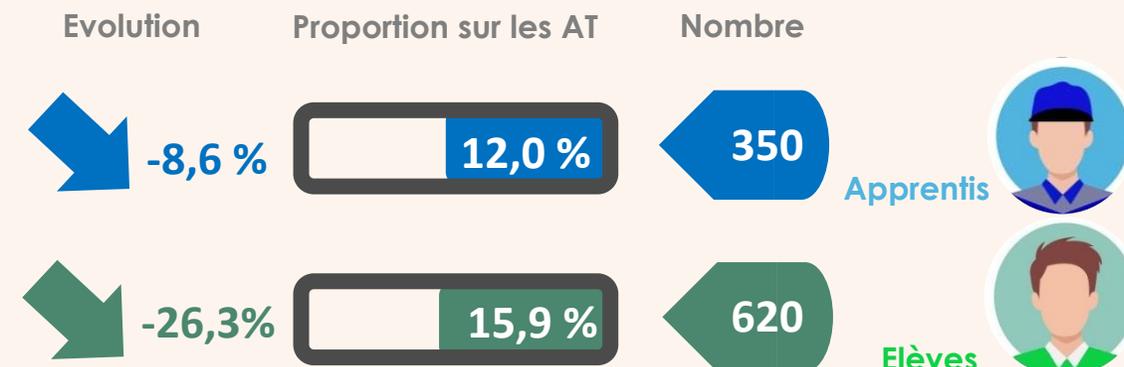
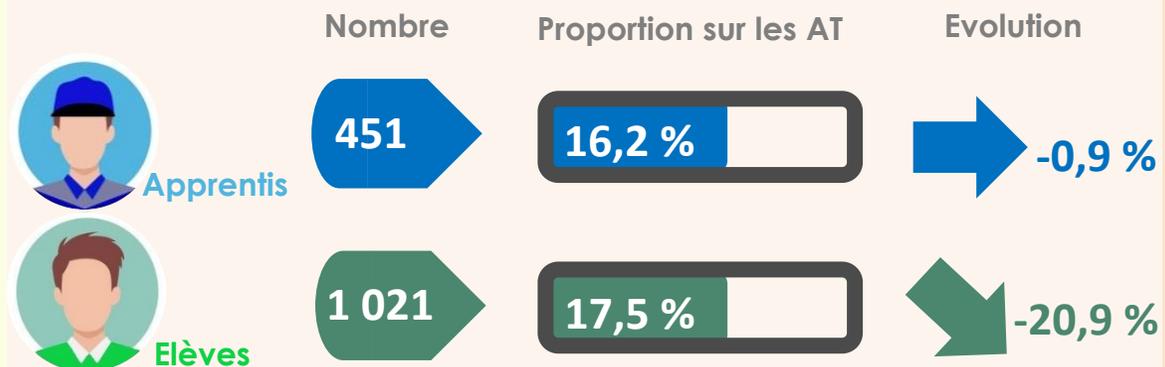
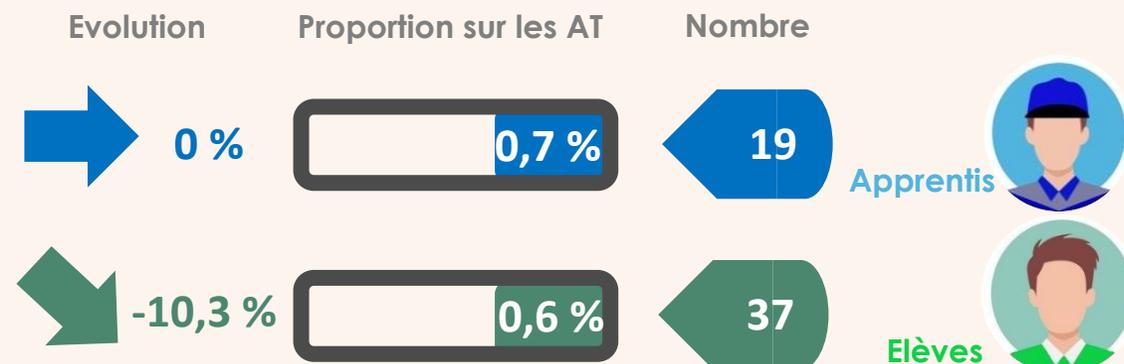
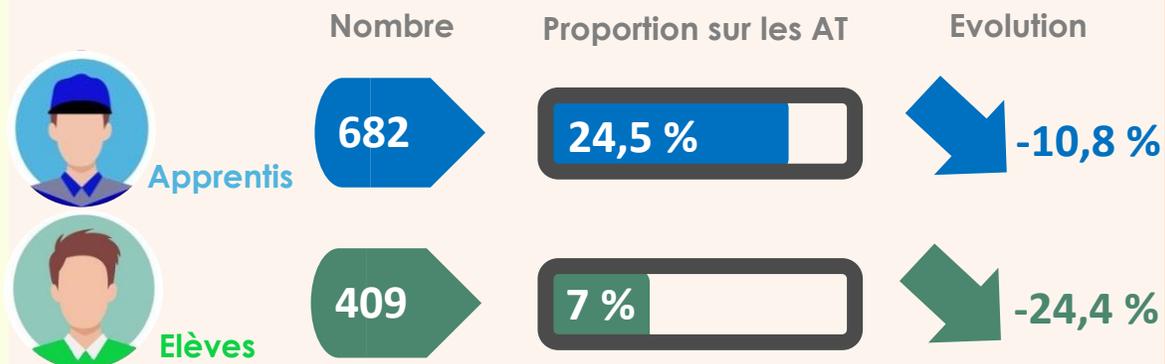
# Les 4 principaux risques AT suivis au régime agricole

## MACHINE

Equipements de travail agricole

AT avec et sans arrêt  
Période 2012-2016  
Moyennes annuelles  
Evolution sur période

## CHIMIQUE



## ANIMAL

## CHUTE HAUTEUR



ATMP avec et sans arrêt

AT



VII

**VIII.**

# Les maladies professionnelles

## VIII.1

# Les tableaux de maladies professionnelles les plus représentées

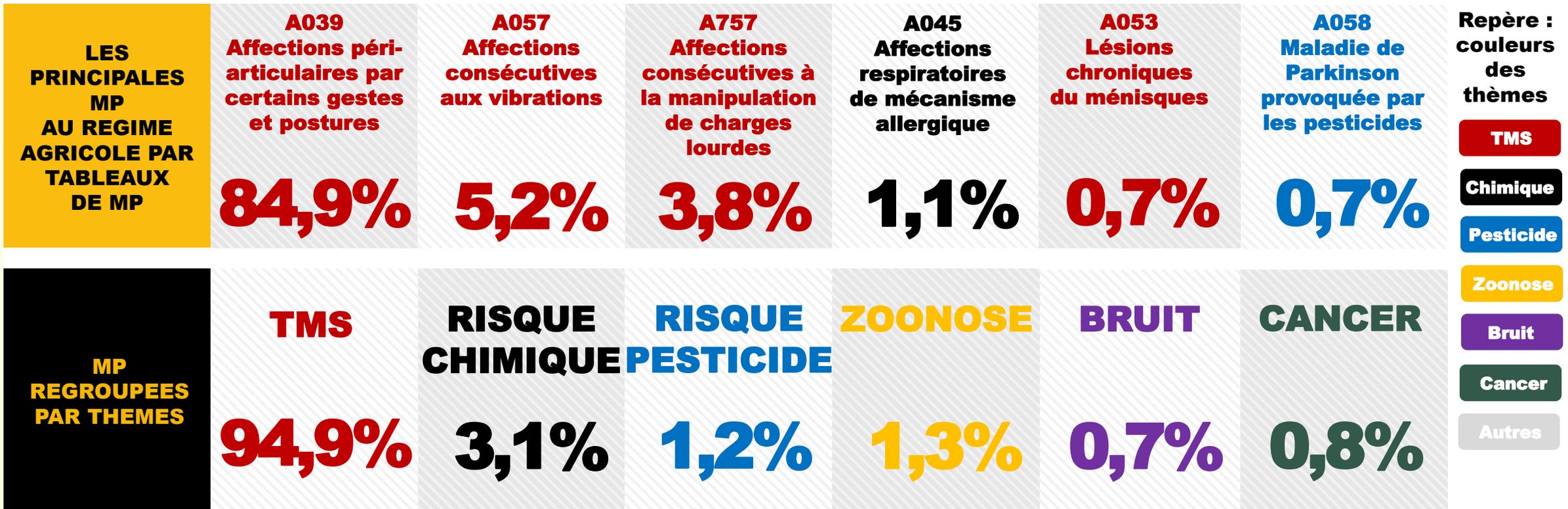


# LES PRINCIPALES MALADIES PROFESSIONNELLES

## Salariés et Non-salariés au Régime Agricole (tous secteurs)

### Précisions sur les données

MP reconnues et indemnisées au titre de l'article L.461-1 du Code de la S.S., sauf hors tableaux et non codifiées.





ATMP avec et sans arrêt

MP



**Précisions sur les données**

MP reconnues et indemnisées au titre de l'article L.461-1 du Code de la S.S., sauf hors tableaux et non codifiées.

# LES PRINCIPALES MALADIES PROFESSIONNELLES

## Apprentis agricoles



Repère : couleurs des thèmes	LES PRINCIPALES MP AU REGIME AGRICOLE PAR TABLEAUX DE MP	A039 Affections péri-articulaires par certains gestes et postures	A044 Affections cutanées de mécanisme allergique	A045 Affections respiratoires de mécanisme allergique	A015 Mycoses cutanées, périonyxis et onyxis professionnels	A007 Tularémie	
TMS	78,6%	7,1%	< 5%	< 5%	< 5%		
Chimique							
Pesticide							
Zoonose							
Bruit							
Cancer							
Autres							
	MP REGROUPEES PAR THEMES	TMS	RISQUE CHIMIQUE	RISQUE PESTICIDE	ZOONOSE	BRUIT	CANCER
		78,6%	10,7%	0%	< 5%	0%	0%





ATMP avec et sans arrêt

MP

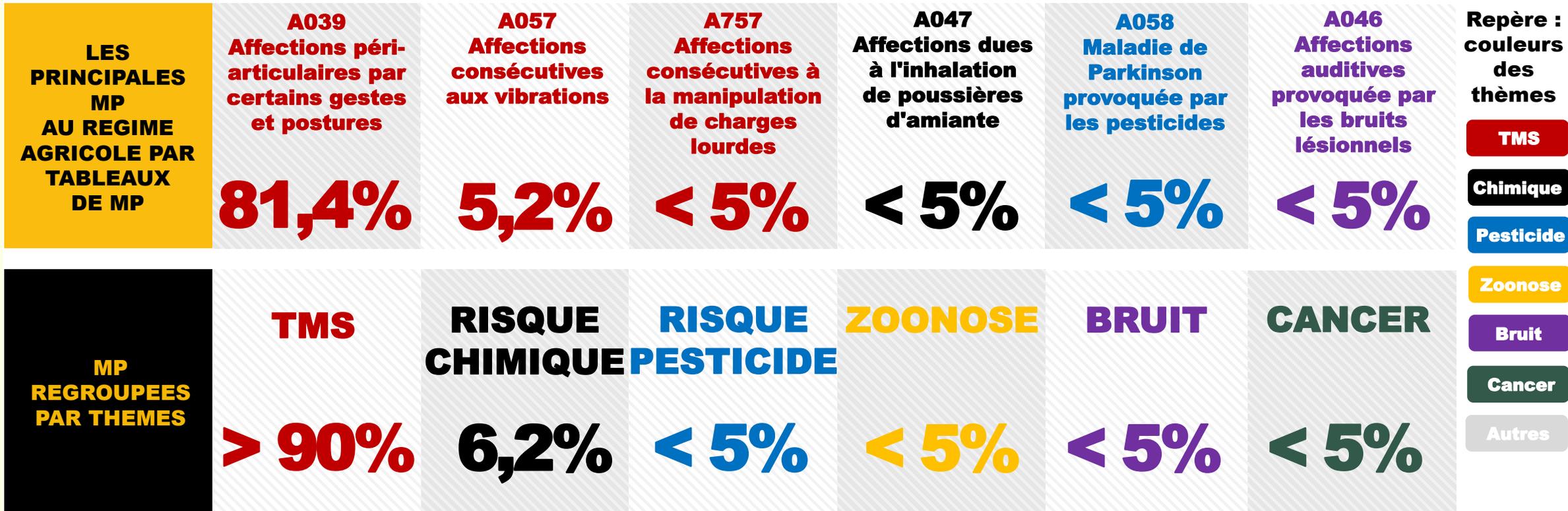


# LES PRINCIPALES MALADIES PROFESSIONNELLES

## Elèves de l'enseignement agricole

### Précisions sur les données

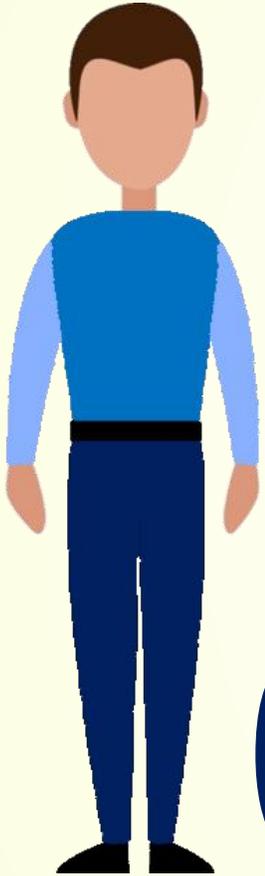
MP reconnues et indemnisées au titre de l'article L.461-1 du Code de la S.S., sauf hors tableaux et non codifiées.



## VIII.2

# Répartition Homme / Femme des maladies professionnelles

# Caractéristiques selon le sexe des apprentis agricoles victimes de maladies professionnelles



**HOMMES**

**78%**

**60%**

**0,13**

POURCENTAGE DE TRAVAILLEURS APPRENTIS

POIDS AT avec et sans arrêt

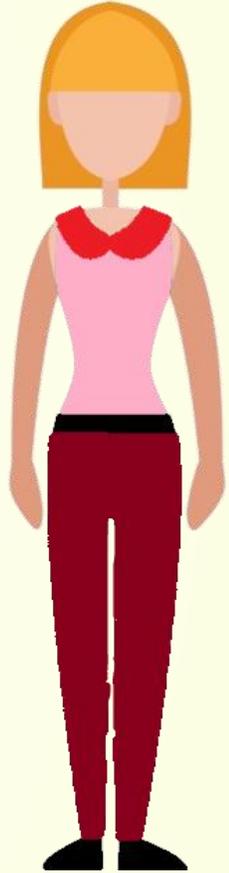
INDICE DE FREQUENCE

**FEMMES**

**32%**

**40%**

**0,31**



→ **2,5 x plus touchées par les MP**

# Caractéristiques selon le sexe des élèves agricoles victimes de maladies professionnelles

**HOMMES**

**44,8%**

**50%**

**0,14**

POURCENTAGE  
D'ELEVES  
AGRICOLES

POIDS AT  
*avec et sans arrêt*

INDICE DE  
FREQUENCE

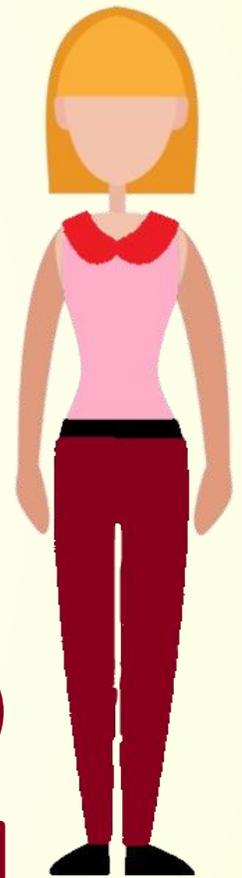
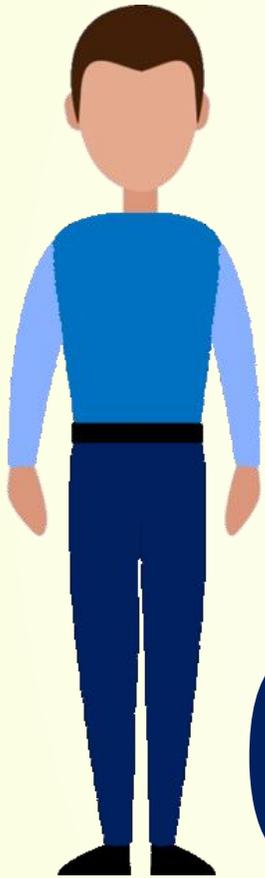
**FEMMES**

**55,2%**

**50%**

**0,12**

➔ **Autant d'hommes que de femmes touchés par les MP**





# Les MP chez les apprentis et élèves agricoles

**Peu de maladies professionnelles, dont la ventilation par tableaux respecte l'importance des TMS observée au Régime Agricole...**

**Des données statistiquement peu significatives et à prendre avec prudence quant à leur « qualité »**

La moyenne annuelle faisant état de moins de 10 maladies professionnelles chez les apprentis agricoles et aux alentours de 20 pour les élèves agricoles, ces chiffres ne permettent pas de tirer des conclusions significatives quant aux particularismes de ce type d'ATMP chez les populations observées (un ou deux cas en plus ou en moins peuvent changer les ordres de grandeur des proportions pour chaque tableau).

On pourra émettre quelques réserves également sur des codifications concernant les élèves de l'enseignement public, susceptibles d'être en partie erronées quant aux maladies professionnelles (sur-représentation des âges de 40 ans et plus : possiblement mauvaise codification concernant les enseignants).

On peut cependant remarquer la place prépondérante des troubles musculo-squelettiques (TMS).

**Les troubles musculo-squelettiques principaux agents causaux de maladies professionnelles**

A l'instar de l'ensemble des secteurs du Régime Agricole où ils représentent pratiquement 95 % des maladies professionnelles indemnisées via les tableaux de maladies professionnelles, ce sont les TMS qui concentrent l'essentiel des reconnaissances indemnisées chez les apprentis (78,6 %) comme chez les élèves (plus de 90 % des cas).

On notera le pourcentage plus élevé du risque chimique pour ces deux populations comparativement à l'ensemble des secteurs, à relativiser cependant du fait du nombre de cas au final très peu élevé (de cette catégorie et du total de maladies indemnisées) et de l'influence qu'une ou deux occurrences peuvent avoir sur l'ensemble.

**... mais quelques particularités quant à la proportion de reconnaissance selon le sexe de la victime**

**Dû au faible nombre de maladies professionnelles un indice de fréquence 10 à 30 fois moins élevé pour les apprentis et les élèves**

Alors que les maladies professionnelles ont des indices de fréquence aux alentours de 2,5 pour les hommes et 3,5 pour les femmes, l'étude de ces deux populations que sont les apprentis et les élèves nous permet de constater que cette fréquence est 20 fois moins élevée pour les hommes (0,13 pour les apprentis masculins, et 0,14 pour les élèves) et 30 fois moins importante pour les femmes élèves (0,12).

En revanche, si les femmes apprentis ont également un indice 10 fois inférieur à l'ensemble des secteurs (0,31) on remarque qu'il est 2,5 fois supérieur à celui des hommes apprentis.

**Un équilibre entre hommes et femmes chez les élèves**

Cette différence hommes/femmes dans cet ordre de grandeur pour les apprentis est celle qui correspond le plus à ce que l'on peut avoir comme données tous secteurs confondus, où les femmes ont un poids plus important dans l'ensemble des maladies professionnelles qu'elles n'en ont concernant les données de population.

Ainsi, dans l'ensemble du régime salariés, on trouve 60 % d'hommes contre 40 % de femmes, pour des proportions respectives de 53 % et 47 % de maladies professionnelles ; et chez les apprentis les femmes qui sont 32 % des individus englobent 40 % des maladies professionnelles.

A l'opposé, chez les élèves, il y a une égalité dans ces proportions du nombre de maladies, faisant de ce secteur une particularité puisque leur représentation en population est supérieure à celle des hommes. C'est l'un des rares secteurs où les femmes ont non seulement des effectifs supérieurs à ceux des hommes mais de surcroît un nombre de maladies professionnelles inférieur à leur pourcentage de représentation de population (50 % des maladies professionnelles pour 55,2 % des effectifs).

Compléments

# Annexes



# Délimitation de l'étude

# Périmètre de l'étude

## Population

La population étudiée est celle des **apprentis agricoles (code risque AT 4)** et des **élèves de l'enseignement agricole (codes risque AT 950 et 5)**.

## Année de prise en compte des ATMP

La vision utilisée est celle dite en « **date de paiement** », à savoir que l'année de prise en compte de l'ATMP est celle durant laquelle un premier paiement a eu lieu pour cet ATMP au titre du régime ATMP.

Les années étudiées pour établir les moyennes concernent la période **2012-2016**.

La délimitation géographique est celle de la France métropolitaine hors Alsace Moselle (Caisses Accidents ayant un recueil à l'heure actuelle différents pour les statistiques de ce document).

Les données ont été extraites des **Observatoires de la MSA** (Système d'Information Décisionnel Prisme AT des salariés agricoles), en **février 2019**.

Les accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) considérés dans cette étude sont ceux pour lesquels une **indemnisation a eu lieu au titre du régime ATMP** (sur l'un des postes de dépenses que sont les soins de santé, les indemnités journalières ou encore les rentes). Sont ainsi étudiées et indiqués les **ATMP avec et sans arrêt**, sauf mention contraire.

## Comptabilisation des MP

**Les ratios concernant les MP sont calculés, pour la plupart des cas, uniquement vis-à-vis des MP inscrites dans un tableau.** En effet, les

informations sur les MP reconnues hors tableaux ne sont pas disponibles dans les bases statistiques de la MSA, et par conséquent, ces maladies ne peuvent être rattachées à un tableau. Or, bon nombre d'entre elles concernent les catégories que nous opérons dans ce document. De fait, il n'est pas statistiquement valable de calculer des ratios pour tel type de MP versus ensemble des MP indemnisées. Aussi, avons nous exclu les MP non classées, et celles hors tableaux (alinéa 4 de l'article L.461-1 du Code de la Sécurité Sociale), pour pouvoir axer nos calculs sur des ensembles dont les informations sont connues et susceptibles de pouvoir être comparées.

## Coûts et indemnisations

Voir page suivante.

## Catégorisation/regroupement par thèmes des MP

La liste des différents regroupement par thèmes de maladies professionnelles sont établies en Annexes du document.

Pour les tableaux de maladies professionnelles liées aux pesticides, c'est la liste des 15 tableaux établie par l'Anses qui a été choisie dans ces travaux.

## Secret statistique

Le secret statistique auquel notre institution est tenue, oblige à masquer tout résultat compris entre 0 et 5 unités, ainsi que tout résultat qui permettrait par calcul de retrouver l'unité masquée. Dans les tableaux et graphiques, ce secret statistique se concrétise par le symbole « \* ».

# Réerves et Fiabilité concernant les coûts

Les différents coûts annoncés sont ceux issus des Observatoires ATMP de la MSA. A ce titre, ils recourent les dépenses portant sur le risque ATMP uniquement.

Les coûts sur lesquels reposent les documents sont des indicateurs et ordres de grandeur à partir de la source citée, et permettent de faire des comparaisons entre type de dépenses reposant sur le budget ATMP. Ce sont des seuils minimums impactant le budget ATMP, qui se rapprochent le plus de la réalité de ce que coûte en moyenne un ATMP, et par conséquent de ce que coûtent dans leur totalité tous les ATMP.

Toutefois il faut prendre en compte les paramètres suivants :

- les Observatoires constituent un outil statistique de dénombrement et qualification des ATMP avant tout, les autres informations, en l'occurrence les indemnités, sont complémentaires et fournissent des indicateurs supplémentaires lors de l'analyse de données ;
- le chiffrage des dépenses des grandes masses concernant les non-salariés correspond aux plus près des dépenses enregistrées, toutefois dans le détail de chaque ATMP ce chiffrage est souvent minoré de l'ordre de 15 à 20 % du fait d'une origine différentes des informations et des bases de calculs ;
- les ATMP mortels ne sont pas pris en compte dans les Observatoires ayant permis les travaux ;

- les bases peuvent être épurées de certains ATMP rencontrant des anomalies de codification ;
- les résultats des Systèmes d'Informations Décisionnels, alimentant les Observatoires, donnent des indications sur ce qui est dépensé, cependant ils ne constituent pas la référence pour connaître l'entièreté des coûts « réels » liés aux ATMP (au sujet des Soins hospitaliers les chiffres correspondent un budget attribué pour les hôpitaux et non aux soins réels dispensés pour le cas de l'ATMP concerné) ;
- certaines dépenses liées aux ATMP mais qui reposeraient en partie sur le risque maladie pour quelle que cause que ce soit et qui ne seraient pas réintégrées sur le risque ATMP ne peuvent pas être pris en compte ;
- en élargissant la réflexion, certains coûts indirects, réels mais difficilement quantifiables, sont absents, alors qu'ils ont certainement un impact sur le budget ATMP ou Maladie, et sur les coûts pour les entreprises confrontés aux ATMP.

De façon systématique et obligatoire il est nécessaire de mentionner ces réserves lors de l'utilisation et/ou de la diffusion des chiffres.



# Les accidents de la route

# Algorithme d'identification des accidents de la route

Un travail en collaboration avec Santé publique France (pour les besoins d'un projet inter-régimes en collaboration avec ainsi que l'UMRESTTE et piloté par la DGT à l'occasion du PST3), a permis d'élaborer deux algorithmes permettant d'identifier dans les bases d'accidentologie de la MSA les accidents du travail et de trajet comme étant des « accidents de la route ».

Les algorithmes se divisent en deux catégories « conducteur ou passager d'un véhicule d'une part » et « piétons accrochés par un véhicule d'autre part ». C'est par le biais de filtres concernant

plusieurs caractéristiques de l'accident et répertoriés dans la déclaration d'accident du travail, qu'il est possible d'effectuer sélection (voir les deux tableaux suivants pour la composition) : des caractéristiques liées au lieu de l'accident, couplées à la tâche de la victime ainsi qu'à l'élément matériel permettent donc de construire les algorithmes d'identification des accidents de la circulation.

ALGORITHME 1 Conducteurs ou passagers d'un véhicule	ALGORITHME 2 Piétons accrochés par un véhicule
<b>LIEU DE L'ACCIDENT =</b> 21000 Voie routière, rue, route, autoroute 22000 Chemin, allée, mail, piste, trottoir	<b>LIEU DE L'ACCIDENT =</b> 21000 Voie routière, rue, route, autoroute 22000 Chemin, allée, mail, piste, trottoir
<b>ET (TÂCHE DE LA VICTIME =</b> 82350 Conduite d'un véhicule routier 82360 Conduite tracteur agricole 82420 Passager d'un véhicule routier 82410 Montée, descente d'un véhicule, d'une machine 82430 Passager d'un tracteur, d'une machine, d'une remorque  <b>OU</b>  <b>ACTIVITÉ DE LA VICTIME =</b> 52210 Déplacement à l'aide d'un véhicule comme conducteur 52220 Déplacement à l'aide d'un véhicule comme passager 52200 Déplacement à l'aide d'un véhicule sans précision )	<b>ET (TÂCHE DE LA VICTIME =</b> 92400 Déplacement à pied entre domicile et lieu de travail  <b>OU</b>  <b>ACTIVITÉ DE LA VICTIME =</b> 52100 Déplacement à pied )

# Algorithme d'identification des accidents de la route

ALGORITHME 1 Conducteurs ou passagers d'un véhicule	ALGORITHME 2 Piétons accrochés par un véhicule
<p><b>ET (ÉLÉMENT MATÉRIEL =</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>10000 Animal sans précision               <ul style="list-style-type: none"> <li>11 Bovins</li> <li>12 Equidés</li> <li>13 Ovins, caprins, porcins</li> <li>14 Oiseaux (dont volailles)</li> </ul> </li> <li>19100 Etre humain, "tiers "</li> <li>19200 Animaux domestiques : chien, chat,...</li> <li>19500 Insectes et araignées</li> <li>19930 Gibier, cerf, chevreuil, lièvre,...</li> <li>19990 Autres animaux               <ul style="list-style-type: none"> <li>61 Véhicules routiers</li> <li>62 Tracteurs agricoles et tracteurs forestiers</li> <li>63 Equipements de transport - manutention des véhicule</li> </ul> </li> <li>69400 ATC, ATV, Quad               <ul style="list-style-type: none"> <li>71 Arbres</li> <li>72 Plantes arbustives</li> <li>73 Parties d'arbre ou d'arbuste</li> </ul> </li> <li>81200 Mur, muraille, paroi, cloison, montant, pilier, plaque de silo</li> <li>81950 Pierre taillée, moellon, brique, aggloméré, parpaing               <ul style="list-style-type: none"> <li>82 Autres installations</li> </ul> </li> <li>84200 Pièce détachée (sans précision) d'outil, de machine ou véhicule</li> <li>86110 Eau</li> <li>86150 Essence, fuel, gazole, mazout, carburant (liquide)</li> <li>89230 Chaleur intense, soleil</li> <li>89250 Neige, glace, verglas, gel, grêle</li> <li>89910 Vent</li> <li>89990 Autres éléments : brouillard,...</li> <li>91000 Elément matériel inconnu</li> <li>92000 Absence d'élément matériel )</li> </ul>	<p><b>ET (ÉLÉMENT MATÉRIEL =</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>19100 Etre humain, "tiers "</li> <li>61 Véhicules routiers</li> <li>62 Tracteurs agricoles et tracteurs forestiers )</li> </ul>



# Catégorisation des *MP* dans le document

# Tableaux de MP regroupés par thèmes

## MP liées au risque Pesticide (liste Anses)

- A008** Sulfocarbonisme professionnel
- A010** Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux
- A011** Affections provoquées par les phosphates, . . .et carbamates anticholinestérasiques
- A012** Maladies causées par le mercure et ses composés
- A013** Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol
- A713** Affections provoquées par les préparations associant pentachlorophénol et lindane
- A019** Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant
- A719** Affections gastro-intestinales et neurologiques dues au benzène . . .
- A021** Affections provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés
- A023** Intoxication par le bromure de méthyle
- A028** Affections dues à l'aldéhyde formique et ses polymères
- A728** Affections cancéreuses provoquées l'aldéhyde formique et ses polymères
- A048** Affections engendrées par les solvants organiques liquides
- A058** Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides
- A059** Hémopathies malignes provoquées par les pesticides

## MP liées au risque Chimique

- A008** Sulfocarbonisme professionnel
- A009** Intoxication professionnelle par le tétrachlorure de carbone
- A010** Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux
- A011** Affections provoquées par les phosphates, . . .et carbamates anticholinestérasiques
- A012** Maladies causées par le mercure et ses composés
- A013** Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol
- A713** Affections provoquées par les préparations associant pentachlorophénol et lindane
- A014** Affections causées par les ciments
- A018** Affections dues au plomb et à ses composés
- A019** Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant
- A719** Affections gastro-intestinales et neurologiques dues au benzène . . .
- A021** Affections provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés
- A022** Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales avec silice
- A023** Intoxication par le bromure de méthyle
- A025** Affections provoquées par les huiles et graisses minérales ou synthèse
- A725** Affections cutanées cancéreuses provoquées par les suies de produits pétroliers
- A026** Maladies professionnelles engendrées par la chlorpromazine

- A028** Affections dues à l'aldéhyde formique et ses polymères
- A728** Affections cancéreuses provoquées l'aldéhyde formique et ses polymères
- A034** Ulcérations/dermites provoquées par l'acide chromique, chromates . . .
- A035** Affections provoquées par les goudrons, huiles/brais de houille, suies, . . .
- A735** Affections cancéreuses provoquées par les goudrons, huiles de houille, . . .
- A036** Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois
- A040** Intoxication professionnelle par l'oxyde de carbone
- A041** Intoxications professionnelles par l'hexane
- A042** Maladies provoquées par le cadmium et ses composés
- A043** Affections provoquées par les isocyanates organiques
- A044** Affections cutanées de mécanisme allergique
- A045** Affections respiratoires de mécanisme allergique
- A047** Affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante
- A747** Cancer broncho-pulmonaire dû à l'inhalation de poussières d'amiante
- A048** Affections engendrées par les solvants organiques liquides
- A722** Affections non pneumoconiotiques dues à silice libre
- A058** Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides
- A059** Hémopathies malignes provoquées par les pesticides

# Tableaux de MP regroupés par thèmes

## MP liées aux Cancers

- A010** Affections provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux
- A019** Hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant
- A020** Affections provoquées par les rayonnements ionisants
- A022** Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales avec silice
- A725** Affections cutanées cancéreuses provoquées par les suies de produits pétroliers
- A728** Affections cancéreuses provoquées l'aldéhyde formique et ses polymères
- A033** Hépatites virales professionnelles
- A735** Affections cancéreuses provoquées par les goudrons, huiles de houille, . . .
- A036** Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois
- A047** Affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante
- A747** Cancer broncho-pulmonaire dû à l'inhalation de poussières d'amiante
- A059** Hémopathies malignes provoquées par les pesticides

## MP liées au Bruit

- A046** Affections auditives provoquée par les bruits lésionnels

## MP liées aux TMS

- A029** Affections provoquées par les vibrations / chocs d'outils ou de machines
- A039** Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures
- A053** Lésions chroniques du ménisques
- A057** Affections consécutives aux vibrations
- A757** Affections consécutives à la manipulation de charges lourdes

## MP liées aux Zoonoses

- A002** Ankylostomose professionnel, anémie due à ankylostomose duodéal
- A004** Charbon professionnel
- A005** Leptospiroses
- A705** Maladie de Lyme
- A006** Brucelloses professionnelles
- A007** Tularémie
- A015** Mycoses cutanées, périonyxis et onyxis professionnels
- A016** Affections dues aux bacilles tuberculeux . . .
- A030** Rage professionnelle
- A049** Affections dues aux rickettsies
- A050** Pasteurelloses
- A051** Rouget du porc
- A052** Psittacose
- A055** Infections professionnelles à Streptococcus suis
- A056** Infections professionnelles à hantavirus

# Références MSA

## Site internet MSA :

<https://statistiques.msa.fr>

## Quelques publications sur la sinistralité :

Les statistiques des risques professionnels des salariés agricoles en 2016 – Etude

Les statistiques des risques professionnels des non-salariés et des chefs d'exploitation agricole en 2016 – Etude

Les accidents de travail graves non mortels des non-salariés agricoles entre 2004 et 2013 – Etude

Les accidents de travail graves non mortels des salariés agricoles entre 2002 et 2010 – Etude

Les décès des salariés agricoles suite à un accident de travail de 2014 à 2016 – Etude

Les décès des non-salariés agricoles suite à un accident de travail de 2014 à 2016 – Etude

## Inscription à la Newsletter :

Contact sur <http://statistiques.msa.fr/contact/>

# Remerciements

Cette étude a été rendue possible grâce au travail de M. Patrick LE BOURHIS sur les données de population et de M. Nicolas VIAROUGE sur les bases globales de sinistralité ainsi que sur les caractéristiques des accidents de la route (collaborateurs de la Direction des Etudes des Statistiques et des Fonds)

# Crédit images

E. Hugues et divers auteurs sur [www.freepick.fr](http://www.freepick.fr) (images libres de droit pour publication non commerciale)

**MSA Caisse Centrale**

Luminem

19, rue de Paris

93000 Bobigny

Tél. : 01 41 63 73 42

**Direction Déléguée aux Politiques Sociales**

**Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds**

**Département Synthèse**

Service Management des risques professionnels ATMP

*Eric HUGUES*



L'essentiel & plus encore